CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Rapport annuel
2009-2010

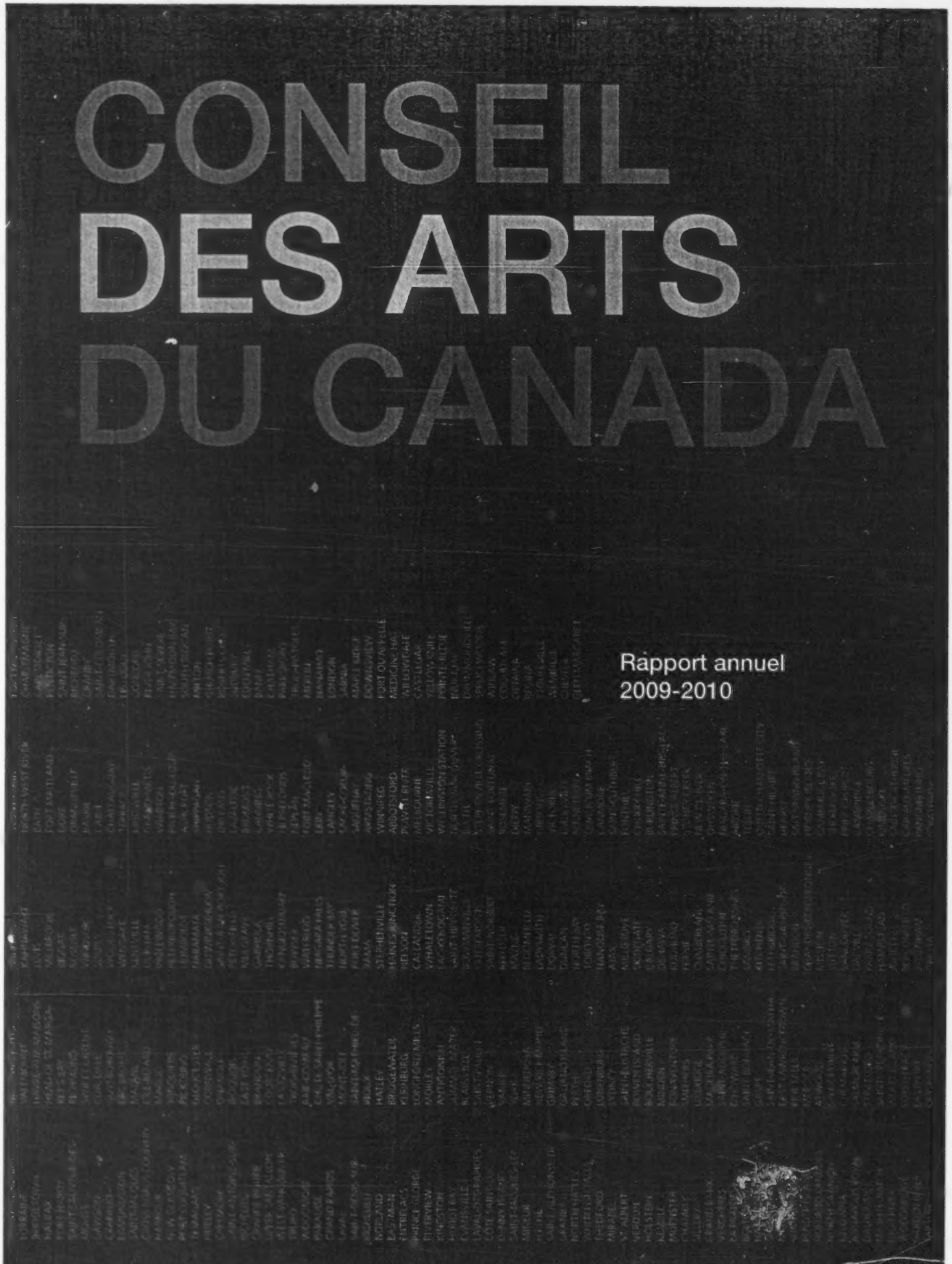

536

collectivités dans lesquelles les arts sont subventionnés

... et ce n'est qu'un début. Les artistes et organismes artistiques canadiens rayonnent au-delà de leurs collectivités. Qu'ils réalisent des projets artistiques communautaires ou effectuent des tournées de productions d'envergure, ils ont un impact sur la vie des Canadiens et des Canadiennes partout au pays et sur celle de collectivités du monde entier. Une culture artistique dynamique profite à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes, et le Conseil des Arts du Canada est fier de soutenir cette culture.

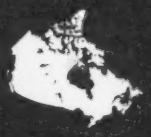

Conseil des Arts du Canada
Canada Council for the Arts

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

BEAMSVILLE
SAINT-LAURENT
BELLE RIVER
SAULT STE. MARIE
MOOSE FACTORY
MONTREAL
WHITEHORSE
COOKSTOWN
BERTRAND
SAINT-PATHICE-DE-BEAUHVAGE
SCARBOROUGH
SAINT-BRUNO
WHITBY
QUEEN CHARLOTTE
OBROCHE
SAINT-IRENEE
BELLEVILLE
MEACHAM
WESTMOUNT
LE BIC
LOMGUEUIL
SASKATOON
FREIGHSBURG
ALERT BAY
MICHIGENG
ST JOHN'S
CALABOGIE
VAUGHAN
TRENTON
OKA
CURVE LAKE
PICTON
CARAQUET
CHILLIWACK
PIERREVILLE
WELLS
SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
BRENTWOOD BAY
LORRAINE
BRIDGETOWN
HALIFAX
PORT HARDY
SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS
DAWSON
CRAPAUD
EDMUNDSTON
SAINT-JACQUES
CROSS ROADS COUNTRY HARBOUR
NEW GLASGOW
PORT COQUITLAM
TEMAGAMI
HURLEY

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert
Case postale 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8
1-800-263-5588 ou
613-566-4414
Telec. : 613-566-4390
info@conseildesarts.ca
www.conseildesarts.ca

Canada Council for the Arts

350 Albert Street
Post Office Box 1047
Ottawa, Ontario K1P 5V8
1-800-263-5588 or
613-566-4414
Fax: 613-566-4390
info@canadacouncil.ca
www.canadacouncil.ca

Canada

Design : Alejandro Contreras
Imprimé au Canada
ISBN : 0-88837-200-0

Le 53e rapport annuel du Conseil des Arts du Canada ainsi que des renseignements additionnels sur les subventions, prix et autres services sont affichés sur le site web du Conseil.

Mandat

Créé en 1957, en vertu d'une loi du Parlement, le Conseil des Arts du Canada est une société d'État fédérale qui a pour rôle de « favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art ».

Le Conseil offre une large gamme de subventions (6 200 en 2009-2010) et de services aux artistes et aux organismes artistiques professionnels canadiens œuvrant en musique, en théâtre, en lettres, en édition, en arts visuels, en danse, en arts médiatiques et en arts intégrés. Par ses activités de communications, de recherche et de promotion des arts, il contribue également à accroître l'intérêt du public aux arts.

Le Conseil décerne annuellement des prix et des bourses à environ 200 artistes et chercheurs. La Commission canadienne pour l'UNESCO et la Commission du droit de prêt public sont placées sous son égide. La Banque d'œuvres d'art du Conseil, qui compte environ 17 500 œuvres d'art contemporain canadien, loue ses œuvres à des organismes des secteurs public et privé.

Le Conseil des Arts est dirigé par un conseil d'administration composé de 11 membres. Le gouverneur en conseil nomme le président, le directeur et les membres du conseil d'administration pour des mandats d'une durée déterminée. Le Conseil tient compte de l'avis des artistes et des professionnels des arts de toutes les régions du pays (environ 750 d'entre eux siègent annuellement aux différents jurys ou comités de pairs) et collabore étroitement avec les ministères et organismes des milieux artistiques et culturels fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Il rend compte de son activité au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien; ses états financiers sont vérifiés par le vérificateur général du Canada. Au crédit parlementaire que le Conseil reçoit annuellement s'ajoutent les revenus de dotations, les dons et les legs.

Table des matières

5 Message du président

7 Message du directeur

9 Commentaires et analyse de la direction

20 Histoires d'artistes de partout au Canada

39 Gouvernance

47 États financiers

JOSEPH L. ROTMAN

L'énergie créatrice des professionnels du domaine des arts contribue de façon importante à la qualité de vie de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

photo : Christian Lalonde, Photolux

Message du président

En cette période tumultueuse, je suis extrêmement reconnaissant envers les artistes et les organismes artistiques canadiens d'être en mesure de percevoir, d'illustrer et d'interpréter les préoccupations changeantes de notre société. L'exceptionnelle vigueur artistique du pays a été reconnue, au cours de la dernière année, grâce aux nombreux succès des artistes et des organismes qui se sont produits sur la scène internationale.

Tout au long de l'année, le Conseil des Arts du Canada a continué à jouer un rôle de leader en déployant, à l'échelle du pays, un réseau qui soutient la création et la diffusion d'œuvres de grand mérite et qui encourage les artistes professionnels à poursuivre leur carrière.

La capacité du Conseil à soutenir ce réseau crucial dépend de nombreux facteurs, dont l'un des plus importants est la décision du gouvernement de maintenir le niveau actuel de crédits parlementaires du Conseil. Au cours des deux dernières années de crise économique, la stabilité financière des organismes artistiques a été mise à mal à cause du déclin des marchés touristiques et de la perte de valeur des fonds de dotation. Bien que les subventions du Conseil ne représentent pas la part la plus importante du budget de nos organismes artistiques, elles les assurent d'un niveau de stabilité financière particulièrement important dans les circonstances actuelles.

L'exercice 2009-2010 aura permis de revigorer l'administration du Conseil. Le renouvellement du mandat du vice-président, Simon Brault, pour une période supplémentaire de cinq ans, nous réjouit particulièrement. D'ailleurs, nous le félicitons pour la parution de son essai inspirant, *Le Facteur C*, qui souligne l'importance des arts et de la culture comme dimension essentielle de la vie des individus et du dynamisme des communautés. Le Conseil voit également son expertise renforcée grâce au renouvellement du mandat de la Terre-Neuvienne Susan Mary (Dyer) Knight, directrice de chorale respectée et à la nomination de la Manitobaine Rosemary Vodrey, ex-ministre de la Culture, du Patrimoine et de la Citoyenneté de sa province. Enfin, le renouvellement du mandat pour quatre années supplémentaires de Robert Sirman, directeur et chef de la direction, constitue un gage certain de stabilité et une confirmation de l'efficacité de la gestion du Conseil.

Toutefois, si ce n'était l'énergie créatrice des professionnels du domaine des arts, lesquels contribuent de façon si importante à la qualité de vie de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, le Conseil n'aurait aucune raison d'être. Je leur témoigne toute ma gratitude.

Je souhaite que la lecture de ce rapport annuel sur les activités du Conseil vous informe sur l'ampleur de la vitalité, de l'inventivité et de la diversité de la vie artistique canadienne.

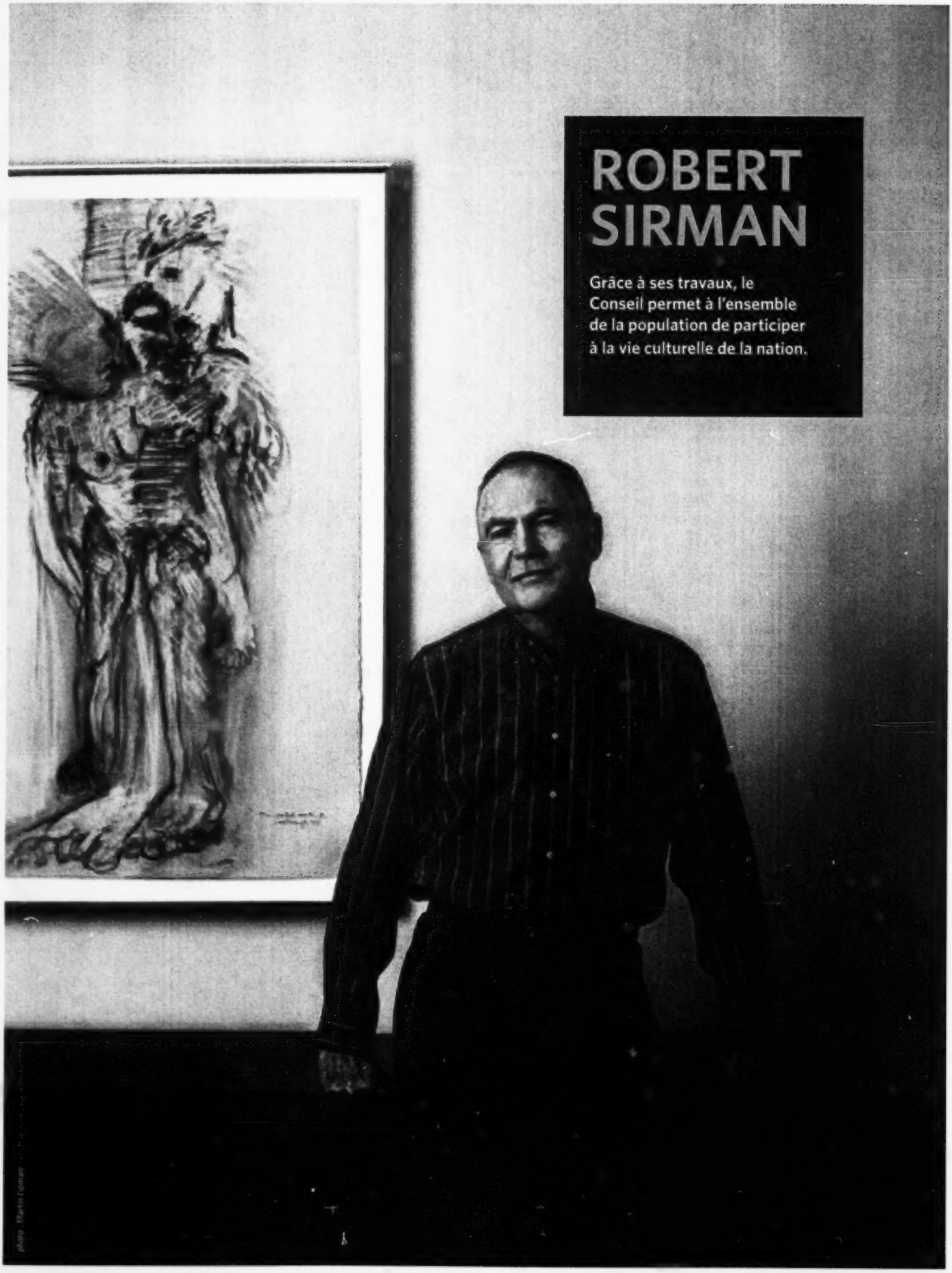
ROBERT
SIRMAN
Grâce à ses travaux, le Conseil permet à l'ensemble de la population de participer à la vie culturelle de la nation.

Message du directeur

Les rapports annuels nous donnent l'occasion de nous attarder à notre rendement : comment nous portons-nous? De quelle façon le travail du Conseil profite-t-il aux Canadiennes et aux Canadiens? Que leur apportons-nous?

Certains indicateurs sont résolument positifs. Dans son exposé budgétaire de mars 2010, le gouvernement a souligné qu'un examen stratégique mené à l'échelle du Conseil avait démontré que nos programmes « correspondent aux priorités des Canadiennes et des Canadiens ». Et comme l'indiquent les « Tableaux des résultats » inclus dans ce rapport, le Conseil a réalisé de véritables progrès dans la mise en place de l'ensemble des cinq orientations de son plan stratégique.

Toutefois, au sens large, il nous faut encore répondre à plusieurs questions. Partout dans le monde – et non seulement au Canada –, les bailleurs de fonds doivent relever le défi d'évaluer les retombées découlant de l'investissement de fonds publics dans les arts.

Au cours des dernières années, le Conseil a porté une grande partie de son attention au contexte entourant le fonctionnement des arts. Nous avons qualifié ce contexte d'écosystème artistique et abordé le besoin d'obtenir un meilleur portrait de cet univers. Nous tâchons d'aller au-delà des frontières de la pratique professionnelle afin de sensibiliser la population à la façon dont les arts enrichissent la vie de tous, et non seulement de celles et de ceux qui fréquentent les salles de concert ou les galeries d'art.

L'une des raisons pour lesquelles nous entreprenons ce travail réside dans l'expérience d'autres secteurs dotés d'une histoire de financement public plus ancienne que la nôtre. Le domaine des soins de santé, par exemple, a réalisé d'importantes percées lorsque les gouvernements, jusque-là centrés sur les services spécialisés tels que ceux offerts en centre hospitalier, se sont penchés sur les déterminants sociaux de la santé – la saine alimentation, la pratique régulière de l'activité physique, la réduction de la pauvreté, la connaissance des facteurs de risque et le logement adéquat. Bien sûr, les centres hospitaliers continuent de jouer un rôle clé à titre de composante la plus spécialisée – et la plus coûteuse – du système de prestation des soins de santé, mais le fardeau de la responsabilité en matière de santé est radicalement passé des mains des spécialistes à celles du public.

Pour cette raison, le Conseil est enchanté d'être l'un des partenaires cofondateurs de la Fête de la culture, une célébration interactive et gratuite des arts et de la culture, qui aura lieu dans tout le Canada pour la première fois à l'automne 2010. La Fête est conçue de façon à accroître la sensibilisation et l'engagement du public envers les arts, à l'image de ce qu'accomplit le programme ParticipACTION pour la forme physique. Il ne s'agit que d'un début, mais son potentiel à transformer la vie des Canadiens – ainsi que le contexte de fonctionnement du Conseil – est considérable.

Nous vivons à une époque de constants changements. Partout où nous posons les yeux, les artistes sont aux premières loges de l'innovation et de l'invention. Grâce à ses travaux, le Conseil s'efforce de renforcer l'infrastructure qui soutient les normes les plus élevées au pays en matière de pratique artistique professionnelle, et de permettre à la population de participer à la vie culturelle de la nation.

Toutefois, notre mission ne sera réalisée que lorsque tous auront reconnu l'engagement culturel comme partie intégrante d'une vie équilibrée, au même titre que l'activité physique et la saine alimentation, et ce, de façon continue et non un seul week-end par année.

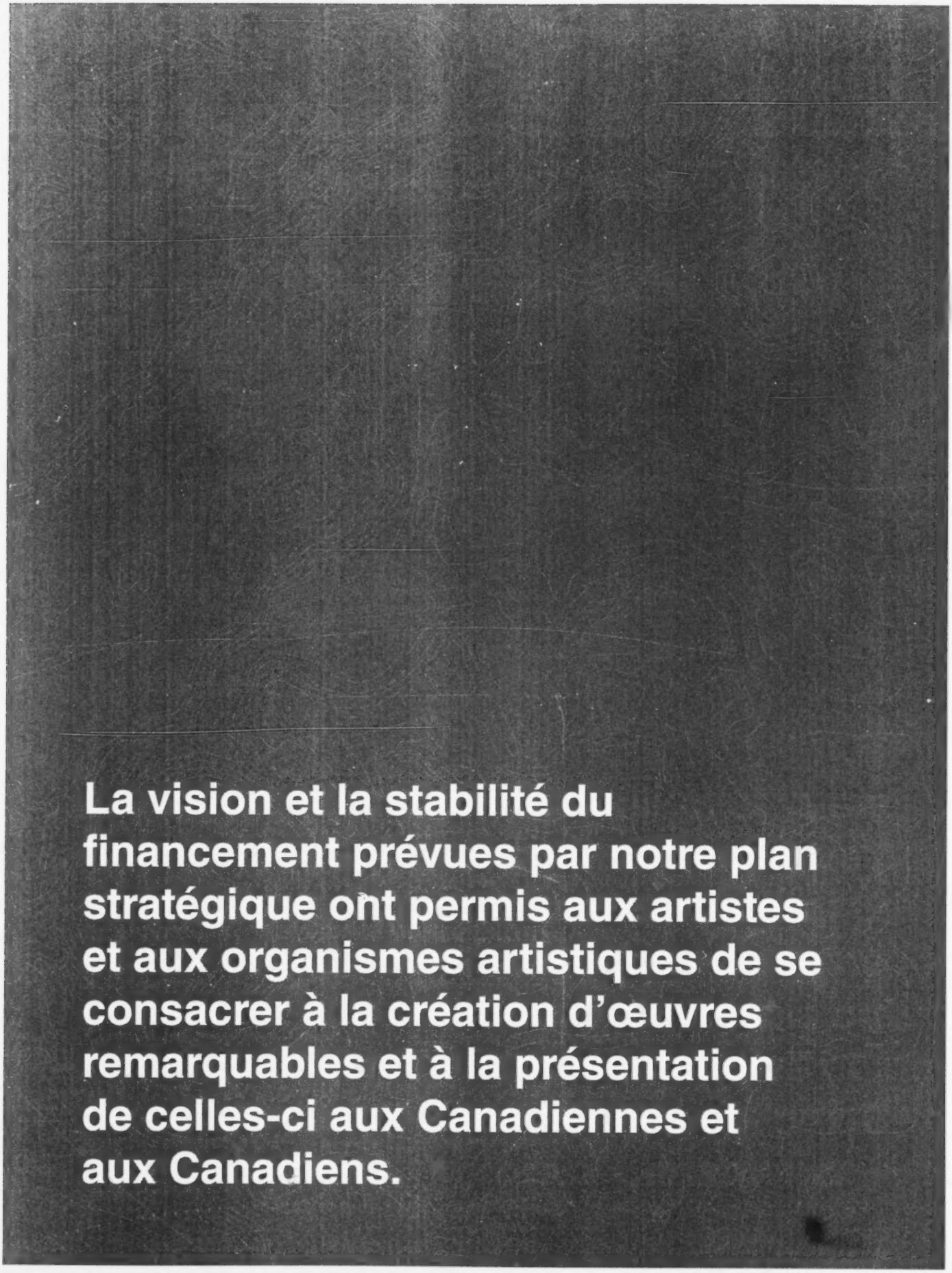

La vision et la stabilité du financement prévues par notre plan stratégique ont permis aux artistes et aux organismes artistiques de se consacrer à la création d'œuvres remarquables et à la présentation de celles-ci aux Canadiennes et aux Canadiens.

Commentaires et analyse de la direction

Cap sur l'avenir 2008-2011

En 2007, le Conseil des Arts du Canada a préparé son plan stratégique actuel, *Cap sur l'avenir 2008-2011*, à la suite de la plus importante consultation de son histoire. Ce plan soulignait les valeurs qui sous-tendent le travail du Conseil et précisait cinq orientations devant guider ce dernier au cours des trois prochaines années.

En février 2008, le Conseil a publié un plan d'action qui portait essentiellement sur la mise en œuvre des cinq orientations de son plan stratégique. Ce plan abordait également les nouveaux fonds de 30 millions de dollars ajoutés aux crédits parlementaires du Conseil[1].

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil a terminé la deuxième année complète de ses plans stratégique et d'action. Le plan stratégique a permis à l'organisme de consacrer son énergie et ses ressources à un ensemble de priorités clairement établies et conformes aux besoins du secteur artistique. Plusieurs activités ont progressé de façon importante tandis que d'autres demeurent en développement. Cette situation reflète la nature complexe et la grande portée de nombreuses activités.

Une bonne partie des investissements prévus par le plan d'action ont servi à renforcer les programmes de subventions actuels destinés aux artistes et aux organismes artistiques pour soutenir la création et la diffusion des arts. Ainsi, le Conseil répond au désir croissant des Canadiennes et des Canadiens de profiter de l'activité artistique au sein de leur collectivité.

Des hausses ont également eu lieu dans les subventions de fonctionnement pluriannuelles ainsi que dans les subventions de projets accordées à la fois aux artistes individuels et aux organismes. Ce phénomène représente un changement majeur dans le soutien des processus créatifs plus exigeants. Le financement à long terme permet aux organismes de planifier et de mettre en œuvre des programmes artistiques novateurs en toute confiance et en toute sécurité. Il s'agit d'un élément crucial dans le climat économique actuel puisque d'autres bailleurs de fonds, dont des fondations et des commanditaires privés, ont réduit leur soutien.

Le Conseil a également consacré des ressources au renforcement à l'interne de ses processus et de ses politiques, pour lui permettre de mieux évaluer son rendement et les retombées de son travail, d'une part, et pour s'assurer qu'il remplit bien son mandat, d'autre part. De récents examens du rendement du Conseil – le rapport d'examen spécial 2008 du Bureau de la vérificatrice générale[2] et l'examen stratégique 2009 – ont tous deux permis d'obtenir des commentaires positifs sur l'expertise du Conseil en matière de gestion de programme. Le dernier examen a permis d'établir que le travail du Conseil « correspond aux priorités des Canadiennes et des Canadiens » (budget 2010).

Contexte opérationnel

En 2008, à la première année du cycle opérationnel actuel de trois ans du Conseil, le monde a connu l'un des plus importants ralentissements économiques de l'histoire. Aucun secteur n'a été épargné. Les emplois, la consommation, les dons de charité, les recettes gouvernementales, les revenus générés par le tourisme et les dotations ont tous connu un déclin, entraînant des conséquences sérieuses pour ceux et celles qui travaillent dans le domaine des arts. Des recherches récentes montrent que les recettes du secteur de la culture au Canada ont diminué de 4,3 % en 2009, soit d'environ 3,1 milliards de dollars[3]. À l'heure actuelle, des indices laissent croire qu'une reprise est en cours, mais l'économie n'a pas encore retrouvé la vigueur qu'elle avait avant 2008.

Cap sur l'avenir a été mis en œuvre en 2008, au moment où le Conseil a bénéficié d'un financement additionnel de 30 millions de dollars, représentant une hausse de 20 % de ses crédits parlementaires. Ce financement additionnel a porté le budget annuel du Conseil à environ 190 millions de dollars (crédits parlementaires de 180 millions de dollars en plus de dotations et d'autres recettes totalisant environ 10 millions de dollars).

En 2009, le gouvernement du Canada a confirmé qu'un crédit de 25 millions de dollars, qui devait être annulé à la fin de mars 2010, serait prolongé pour cinq années supplémentaires. En mars 2010, le gouvernement a annoncé que les crédits du Conseil ne seraient pas réduits à la suite de l'examen stratégique de ses programmes en 2009. De plus, la baisse des recettes de dotation du Conseil a eu des conséquences budgétaires immédiates minimes grâce aux politiques internes qui ont permis d'amortir l'impact de la volatilité des marchés.

Ainsi, malgré le contexte financier changeant, le budget stable du Conseil pour l'exercice 2009-2010 lui a permis de continuer à mettre en œuvre son plan actuel avec confiance, fournissant du coup à de nombreux artistes et organismes artistiques canadiens la stabilité financière dont ils ont tant besoin.

Les changements des trois dernières années sont loin de se limiter au ralentissement économique. Les tendances sociales et culturelles abordées dans *Cap sur l'avenir* telles que les changements démographiques, la complexité croissante du paysage du financement et les nouvelles approches en matière de pratique artistique demeurent d'importants facteurs qui influent sur l'environnement dans lequel fonctionne le Conseil.

Au nombre des tendances qui évoluent, mentionnons l'intérêt plus marqué pour l'engagement du public envers les arts; les effets des nouvelles technologies et des médias sociaux sur la création, consommation et diffusion des arts; les pratiques et modèles organisationnels changeants; ainsi que la responsabilité environnementale et sociale. Le Conseil surveille activement ces tendances. Il se positionne ainsi avantageusement pour aider les artistes et les organismes artistiques à répondre aux nouveaux défis et à saisir les nouvelles possibilités.

1. Les crédits parlementaires constituent le montant de base que le Conseil reçoit chaque année du gouvernement pour remplir son mandat. En 2006-2007 et en 2007-2008, le Conseil a reçu un financement additionnel unique de 20 millions de dollars et de 30 millions de dollars, respectivement. En juillet 2007, le gouvernement a annoncé que le financement de 30 millions de dollars allait devenir récurrent, portant ainsi les crédits du Conseil à environ 180 millions de dollars.

2. L'examen spécial 2008 du Bureau de la vérificatrice générale (BVG) a permis de conclure que les systèmes et les pratiques du Conseil « ne présentaient aucune lacune importante. En fait, les systèmes et pratiques du Conseil des Arts ont contribué à son succès dans plusieurs domaines. » Le BVG a formulé sept recommandations à l'endroit du Conseil afin que ce dernier améliore son fonctionnement et raffermisse ses politiques. Parmi celles-ci, on trouve des recommandations selon lesquelles le Conseil devrait « [...] mieux évaluer les résultats de ses programmes de subventions » et « examiner la gamme de ses 140 programmes d'aide financière en vue d'en faciliter l'administration et l'évaluation ». Le Conseil a accepté l'ensemble des recommandations : cinq d'entre elles ont été mises en place et les deux autres sont en voie de l'être.

3. Le Conference Board du Canada, *Impact de la récession mondiale sur l'économie créative du Canada en 2009* (novembre 2009).

Les orientations

Faits saillants du rendement

Le Conseil des Arts du Canada évalue son rendement en fonction des cinq orientations stratégiques décrites dans son plan stratégique, *Cap sur l'avenir – 2008-2011*.

Ces faits saillants comparent les réalisations du Conseil pour l'année 2009-2010 à celles de l'année 2005-2006, celle-ci constituant l'année de référence. Au cours des exercices 2006-2007 et 2007-2008, le Conseil a reçu des fonds non récurrents qui ont été affectés à des objectifs spéciaux.

Les « Tableaux des résultats » présentent une description plus détaillée des résultats obtenus par le Conseil en 2008-2009 et en 2009-2010 (pages 12 à 15).

Orientation 1
Artistes

Renforcer l'engagement du Conseil des Arts à l'égard des artistes œuvrant seuls ou en collaboration, car ils constituent le cœur même de la pratique artistique au Canada.

Le plan stratégique et le plan d'action ont permis au Conseil de réaffirmer sa foi dans le rôle central que jouent les artistes à titre individuel dans l'écosystème des arts. Le *Plan d'action* prévoyait affecter des fonds au développement de carrière et au potentiel créatif des artistes, ainsi qu'à l'établissement d'objectifs clés visant à améliorer l'accès au perfectionnement professionnel et à accroître l'assouplissement des programmes.

Le Conseil a réalisé des progrès. Il a renforcé son engagement envers les artistes individuels en accordant des subventions à un plus grand nombre d'artistes et en augmentant le montant typique de ce financement[1]. En outre, plus d'artistes ont reçu leur première subvention du Conseil. Ainsi, davantage d'artistes ont pu se consacrer à la création, voyager et se perfectionner professionnellement. De plus, des artistes établis et d'autres à mi-carrière ont profité d'une augmentation des subventions de projets pluriannuels, ce qui leur a permis d'entreprendre des projets de plus grande envergure.

Bien qu'ils forment le cœur du domaine des arts au Canada, trop d'artistes sont peu connus. Des initiatives spéciales, dont la présentation sur Internet d'artistes visuels et d'auteurs canadiens dans le cadre de l'Olympiade culturelle 2010 ainsi qu'une plus grande importance accordée aux prix et récompenses, ont contribué à mettre en lumière le travail d'artistes innovateurs et inspirants, ainsi qu'à atteindre de nouveaux publics.

1. Le terme « typique » est utilisé ici pour désigner le montant « médian » et non une moyenne arithmétique en termes statistiques, même si les deux ont augmenté.

Orientation 2
Organismes artistiques

Accroître l'engagement du Conseil à l'égard des organismes artistiques, afin que ces derniers puissent mieux soutenir les pratiques artistiques partout au pays.

Dans son plan d'action, le Conseil prévoyait affecter une large part des nouveaux fonds au soutien du travail des organismes artistiques, puisque ces derniers jouent un rôle essentiel dans la création d'œuvres d'art de qualité, fournissent des emplois et incitent les publics et les communautés à s'intéresser aux arts.

Le passage marqué d'un mode de financement annuel à un mode pluriannuel, lequel offre une plus grande stabilité et une confiance accrue aux organismes artistiques, s'avère le changement le plus important. Ce phénomène inclut une augmentation notable de l'accès au financement pour le fonctionnement annuel et pluriannuel des organismes artistiques de diverses cultures ou autochtones, signe du dynamisme artistique de ces collectivités et du plus grand appétit du public pour cette forme d'expression.

Cette croissance sur le plan du soutien s'est accompagnée de la mise en œuvre continue du système Canadian Arts Data/Données sur les arts au Canada (CADAC)[2], lequel simplifie le processus de production de rapports des organismes qui reçoivent des fonds de financement de différents paliers de gouvernement. Les organismes parviennent plus facilement à joindre leur public et à créer des œuvres qui sont acclamées sur les scènes nationale et internationale lorsque le fardeau administratif du financement leur est allégé.

Le Conseil a également augmenté la taille de son programme de soutien international à l'intention des organismes[3]. Ce financement contribue au développement de nouveaux marchés pour leurs œuvres et à la présence des artistes canadiens sur la scène internationale.

En dépit des progrès qu'il a réalisés afin d'apporter la stabilité aux organismes et d'aider ces derniers à atteindre les publics canadiens et internationaux, le Conseil reconnaît que l'infrastructure artistique[4] demeure inégale d'un océan à l'autre. Le Conseil adoptera ainsi une approche collaborative, pluriannuelle et intégrée pour dresser un portrait de l'écosystème artistique canadien, de façon à l'aider à mieux cibler les interventions et les partenariats.

2. Le CADAC (Canadian Arts Data/Données sur les arts au Canada) est une base de données financières et statistiques intégrée sur Internet destinée aux organismes artistiques qui présentent une demande d'aide au fonctionnement. Les partenaires sont : l'Alberta Foundation for the Arts (Fondation pour les arts de l'Alberta), le British Columbia Arts Council (Conseil des arts de la Colombie-Britannique), le Conseil des Arts du Canada, la Ville de Vancouver, le ministère du Mieux-

Orientation 3
Équité

Accroître le rôle de chef de file du Conseil dans la promotion de l'équité comme priorité critique dans la réalisation des aspirations artistiques du Canada.

Dans *Cap sur l'avenir*, le Conseil a indiqué que l'équité figure parmi ses valeurs fondamentales. Depuis longtemps, le Conseil s'efforce de réduire les inégalités, reconnaissant le rôle crucial que jouent les arts au sein d'une société de plus en plus diversifiée. Le Conseil a élargi ses travaux en matière d'équité, de façon à y inclure les aspects régional, linguistique, culturel, racial et générationnel. Il tient aussi compte des genres et accorde maintenant de l'importance à d'autres points tels que le handicap. Les politiques et les outils servant à soutenir la nouvelle approche incluent une définition revue de l'équité, un mandat élargi du Bureau de l'équité du Conseil ainsi qu'un nouveau formulaire d'identification personnelle volontaire qui permettra au Conseil d'améliorer sa compréhension du milieu artistique.

Le Conseil a élargi et amélioré ses programmes à l'intention des artistes et des organismes artistiques de diverses cultures, et a augmenté le nombre des subventions d'accroissement de la capacité pour les organismes autochtones. L'aide ciblée destinée aux communautés de langue officielle en situation minoritaire s'est poursuivie et les sommes que reçoivent ces communautés du budget de base sont en hausse. D'autres initiatives incluent la recherche dans le domaine de la pratique des artistes handicapés et des langues autochtones; la mise au point d'une stratégie pour le Nord; et la participation à la Coalition canadienne contre le racisme et la discrimination (coordonnée par la Commission canadienne pour l'UNESCO).

Être, de la Culture et du Sport du Nouveau-Brunswick, le Conseil des arts du Manitoba, le Conseil des arts de l'Ontario, le Saskatchewan Arts Board (Conseil des arts de la Saskatchewan) et le Toronto Arts Council (Conseil des arts de Toronto).

3. Les programmes ciblés ont un objectif précis ou une clientèle cible (comme la tournée internationale ou les programmes d'arts autochtones), alors que les programmes non ciblés, ou réguliers, ont des objectifs plus larges et les activités admissibles y sont multiples.

Orientation 4
Partenariat

Considérer les partenariats avec d'autres organismes comme élément clé de la démarche adoptée par le Conseil pour accomplir son mandat.

Le Conseil des Arts a reconnu la complexité croissante du financement des arts et des politiques sur les arts, et l'importance d'une plus grande collaboration avec d'autres organismes dont le mandat est de soutenir les arts. Le Conseil continue à raffermir ses liens avec d'autres organismes de financement des arts ainsi qu'avec des intervenants clés situés à l'extérieur de la sphère artistique. Enfin, il recourt au partenariat à titre de mécanisme capable de faire avancer les quatre autres orientations stratégiques.

Le Conseil a renouvelé trois partenariats fructueux avec l'Initiative de développement créatif de l'Alberta, ArtReach Toronto et Vivacité Montréal, des organismes qui obtiennent des fonds d'autres paliers de gouvernement et qui ciblent des groupes peu engagés envers le Conseil.

Les partenariats servent à mener des travaux de recherche, à sensibiliser davantage le public aux arts et à soutenir le système de financement des arts. Parmi les réalisations récentes, mentionnons le renforcement du réseau des Organismes publics de soutien aux arts du Canada (OPSAC)[5], le fait d'agir à titre de secrétariat du CADAC ainsi que plusieurs partenariats qui ont permis d'assurer la visibilité des artistes canadiens à l'occasion de l'Olympiade culturelle 2010, à Vancouver.

4. Dans son plan stratégique, le Conseil avançait que la qualité de l'infrastructure des arts détermine la vigueur des arts dans une région ou une discipline donnée et qu'une infrastructure des arts saine doit compter « d'excellents artistes, d'excellents organismes artistiques qui soutiennent et emploient les artistes en présentant, en exposant et en publiant leurs œuvres ou en leur fournissant d'autres services, ainsi que des auditoires engagés, un public qui les soutient, du financement et un ensemble de politiques publiques progressistes, et des installations servant à la pratique et à la fréquentation des arts ».

5. L'OPSAC est un réseau qui encourage et soutient les arts au Canada par la coopération et la collaboration des conseils des arts au niveau national, provincial et territorial, ainsi que des organismes publics équivalents de soutien aux arts. Le membre national du réseau est le Conseil des Arts du Canada, qui joue également le rôle de secrétariat de l'OPSAC.

Orientation 5
Développement organisationnel du Conseil des Arts

Accroître au Conseil la capacité d'appui aux arts et d'instauration de changements, grâce au renforcement de sa structure et de son effectif, et grâce à l'amélioration de ses services.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil a poursuivi son travail visant à approfondir son expertise et sa capacité à servir la communauté artistique. Il a renforcé ses ressources humaines et a institué un processus budgétaire participatif dans l'ensemble de l'organisation. Actuellement, le Conseil s'emploie à renouveler l'ensemble de sa présence sur Internet, y compris la série d'outils et de ressources offerts en ligne, afin de mieux servir les artistes et les organismes artistiques. Il a également approuvé et mis en place une stratégie de gestion du risque approfondie.

Le Conseil a amélioré ses capacités en recherche ainsi qu'en évaluation des politiques et des programmes pour mieux partager ses connaissances et accroître sa capacité à démontrer des résultats et des retombées. Le Conseil termine ainsi le travail effectué dans le cadre d'un examen approfondi de l'architecture de ses programmes, ce qui lui permettra d'établir une meilleure correspondance entre la conception des programmes et les résultats souhaités. Cet examen découle d'une des recommandations de l'examen spécial de la vérificatrice générale. Cinq des sept recommandations formulées ont été mises en place, et les deux autres sont en voie de l'être.

Perspective

Le plan stratégique actuel a démontré qu'il est important d'établir clairement les orientations du Conseil des Arts du Canada, autant pour les organismes que pour les intervenants. La communauté artistique a profité de cette vision ainsi que du financement stable qui en a résulté. Cette situation a permis aux artistes et aux organismes artistiques de se consacrer à la création d'œuvres de premier plan qu'ils ont présentées aux Canadiennes et aux Canadiens. Quant au Conseil, il en retire une raison d'être bien précise, cohérente et cohérente. Le Conseil entend s'appuyer sur cette stabilité et cette vision claire au cours des années à venir.

Tableaux des résultats

Le Conseil des Arts en bref	2009-2010	(en 000 $)	2008-2009	(en 000 $)
Crédit parlementaire		183 122 $		182 242 $
Subventions				
Programmes d'aide aux arts		145 104 $		144 687 $
Prix et bourses		3 323 $		3 545 $
Paiements du Droit de prêt public		9 963 $		9 954 $
Total		158 390 $		158 186 $
Demandes de subventions				
Artistes	9 634		8 751	
Organismes artistiques	6 505		6 554	
Total	16 139		15 305	
Demandes présentées par l'entremise de SI! Subventions sur Internet (incluses dans le total ci-dessus)	2 922		2 349	
Subventions attribuées				
Artistes[1]	2 347		2 280	
Organismes artistiques[2]	3 853		3 888	
Total	6 200		6 168	
Collectivités où des subventions ont été attribuées[3]	652		689	
Nouveaux candidats (artistes et organismes artistiques)				
Nouveaux candidats	3 749		3 297	
Collectivités dans lesquelles habitent les artistes ou dans lesquelles sont situés les organismes artistiques	691		643	
Bénéficaires d'une première subvention	1 130		1 195	
Pairs évaluateurs				
Pairs évaluateurs	757		805	
Collectivités où habitent ces pairs évaluateurs	147		192	
Pairs siégeant à un comité pour une première fois	347		342	
Banque d'œuvres d'art du Conseil des Arts				
Œuvres de la collection	17 503		17 317	
Œuvres en location conformément à des contrats	5 980		6 382	
Revenus de location		2 106 $		2 142 $
Nouvelles acquisitions	210	596 $	13	55 $
Œuvres données (programme de cession)	24	51 $	93	16 $
Valeur assurée		68 197 $		55 608 $
Commission canadienne pour l'UNESCO				
Participation à des événements liés au mandat de l'UNESCO	36		34	

Aux fins de comparaison, les chiffres de ce tableau ont été compilés en date du 1er juin de chaque année financière (ou de la journée ouvrable suivante), sauf lorsque ceux-ci dépendaient de données provenant des rapports finaux de subventions. Ces chiffres sont mis à jour annuellement afin de refléter l'information la plus exacte fournie par ces rapports.

1. Dans une même année, un artiste peut recevoir plus d'une subvention (par exemple, une subvention de voyage et une subvention de projet).
2. Un organisme artistique peut recevoir plus d'une subvention dans une même année (par exemple, une subvention de projet et une subvention de fonctionnement).
3. Inclut 536 collectivités au Canada et 116 collectivités de l'étranger (artistes et auteurs canadiens résidant à l'extérieur du pays, ainsi qu'éditeurs et coproducteurs de l'étranger).

Orientation ❸ **Artistes**

Renforcer l'engagement du Conseil des Arts à l'égard des artistes œuvrant seuls ou en collaboration, car ils constituent le cœur même de la pratique artistique au Canada.

	2009-2010	(en 000 $)		2008-2009	(en 000 $)	
Artistes recevant une aide (artistes/fonds alloués)	2 165	23 256	$	2 097	23 301	$
Stratégies et initiatives de programmes (artistes/fonds alloués)						
Subventions de résidences et de commandes d'œuvres	30	514	$	33	490	$
Collaborations entre les artistes et la communauté	13	143	$	21	184	$
Aide pluriannuelle aux projets d'artistes	45	1 798	$	44	1 744	$
Commission du droit de prêt public						
Auteurs canadiens qui reçoivent des paiements	17 058	9 963	$	16 514	9 954	$
Collectivités où habitent ces auteurs (au Canada)	1 765			1 751		
Collectivités où habitent ces auteurs (à l'étranger)	358			357		
Célébrer les réalisations exceptionnelles par le biais des prix et des bourses						
Lauréats de prix et de bourses	219	3 323	$	215	3 546	$
Cérémonies de remise de prix	12			21		
Collectivités où les cérémonies ont eu lieu	6			9		
Prêt d'instruments à cordes de qualité pour trois ans	14			13		
Valeur assurée des instruments (en $US)		27 276	$		26 615	$
Honoraires et frais de lecture des comités d'évaluation par les pairs et des comités consultatifs						
Comités d'évaluation par les pairs – honoraires professionnels		816	$		766	$
Comités d'évaluation par les pairs – honoraires de lecture		596	$		528	$
Comités consultatifs		37	$		27	$
Total		**1 449**	$		**1 321**	$
Soutien aux activités de diffusion (artistes/fonds alloués)	**223**	**1 802**	$	**217**	**1 547**	$
Subventions de voyage (subventions/fonds alloués)						
Subventions de voyage aux artistes	873	1 189	$	782	1 079	$
Autres subventions de voyage[1]	542	2 073	$	529	1 992	$
Total	**1 415**	**3 262**	$	**1 311**	**3 071**	$
Pays étrangers visités (nombres approximatifs)	100			74		
Subventions de tournée (subventions/fonds alloués)						
Subventions de tournée (musique, danse et théâtre seulement)	32	320	$	30	320	$
Subventions pour des projets présentés dans un contexte international (subventions/fonds alloués)	**720**	**3 400**	$	**734**	**3 605**	$

1. Ces chiffres incluent les subventions attribuées par l'entremise du Programme de développement des publics et des marchés et du Programme d'échanges coopératifs entre artistes des Peuples autochtones.

Orientation ❷ Organismes artistiques

Accroître l'engagement du Conseil à l'égard des organismes artistiques, afin que ces derniers puissent mieux soutenir les pratiques artistiques partout au pays.

	2009-2010	(en 000 $)		2008-2009	(en 000 $)	
Organismes recevant une aide (organismes/fonds alloués)	2 256	122 880	$	2 305	122 339	$
Organismes recevant une aide au fonctionnement (organismes/fonds alloués)						
Soutien annuel au fonctionnement	380	16 422	$	357	15 538	$
Soutien pluriannuel au fonctionnement	636	75 119	$	618	74 002	$
Total		**91 541**	$		**89 540**	$
Organismes recevant une aide aux projets (organismes/fonds alloués)						
Aide annuelle aux projets	1 744	28 203	$	1 829	29 382	$
Aide pluriannuelle aux projets	71	3 010	$	70	3 417	$
Total		**31 213**	$		**32 799**	$
Stratégies et initiatives de programmes (organismes/fonds alloués) (montants inclus dans les totaux ci-dessus)						
Subventions de résidences et de commandes d'œuvres	99	1 399	$	100	1 441	$
Collaborations entre les artistes et la communauté	74	1 126	$	78	1 351	$
Subventions de la Brigade volante et de l'Envol de l'aigle	223	1 460	$	195	1 344	$
Soutien aux activités de diffusion (organismes/fonds alloués)	**1 418**	**26 955**	$	**1 426**	**25 844**	$
Soutien aux visites d'artistes étrangers (organismes/fonds alloués) (montants inclus dans les totaux des activités de diffusion présentés ci-dessus)	55	129	$	48	139	$
Pays représentés	28			21		
Subventions de tournée (organismes/fonds alloués)						
Subventions de tournée (musique, danse et théâtre seulement)	173	3 783	$	157	3 756	$
Rencontres littéraires (organismes/fonds alloués)[1]						
Subventions pour les rencontres littéraires	184	697	$	228	1 237	$
Rencontres littéraires	1 093			1 055		
Organismes d'accueil	168			201		
Lieux des rencontres littéraires	108			117		
Subventions pour des projets présentés dans un contexte international (subventions/fonds alloués)	**731**	**8 286**	$	**719**	**8 238**	$

Orientation ❸ Équité

Accroître le rôle de chef de file du Conseil dans la promotion de l'équité comme priorité critique dans la réalisation des aspirations artistiques du Canada.

	2009-2010	(en 000 $)		2008-2009	(en 000 $)	
Soutien aux organismes et aux pratiques artistiques autochtones (organismes/fonds alloués)						
Programme d'accroissement de la capacité pour les organismes artistiques autochtones[2]	29	960	$	8	154	$
Autres formes de soutien aux organismes et aux pratiques artistiques autochtones	409	6 908	$	396	6 415	$
Total		**7 868**	$		**6 569**	$
Soutien aux organismes et aux pratiques artistiques de la diversité culturelle (organismes/fonds alloués)						
Programme d'accroissement de la capacité pour les artistes et les organismes artistiques de la diversité culturelle	44	1 344	$	49	1 530	$
Autres formes de soutien aux pratiques et aux organismes artistiques de la diversité culturelle	597	9 103	$	612	9 777	$
Total		**10 447**	$		**11 307**	$
Soutien au Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO)		**800**	$		**800**	$

Orientation 4 Partenariat

Considérer les partenariats avec d'autres organismes comme élément clé de la démarche adoptée par le Conseil pour accomplir son mandat.

	2009-2010		2008-2009	
		(en 000 $)		(en 000 $)
Tirer profit des retombées des réseaux et des partenariats (organismes/fonds alloués)				
Initiative de développement créatif de l'Alberta (IDCA)[3]	135	2 160 $	125	1 907 $
Partenaires dans les arts en développement créatif (PADC)[4]	17	1 100 $	16	1 500 $
Nouvelles activités liées à la capacité de recherche[5]				
CADAC : Données sur les arts au Canada Développement d'un site web qui permettra au Conseil des Arts et à d'autres organismes publics de soutien aux arts de recueillir et de partager des données sur les organismes artistiques au Canada, dans le but de mesurer le rendement des organismes artistiques partout au pays.		134 $		235 $

Orientation 5 Développement organisationnel du Conseil

Accroître, au Conseil, la capacité d'appui aux arts et d'instauration de changements, grâce au renforcement de sa structure et de son effectif, et grâce à l'amélioration de ses services.

	2009-2010		2008-2009	
Se conformer à des normes de responsabilisation élevées				
Ressources humaines				
Employés	233		231	
Frais de perfectionnement professionnel et de formation par employé (en dollars)		1 342 $		915 $
Nombre de voyages effectués par des employés à l'extérieur de la région de la capitale nationale	729		762	
Collectivités visitées par des employés du Conseil	96		89	
Promouvoir les arts				
Relations publiques et médiatiques				
Communiqués et avis aux médias	48		47	
Messages et publicités du Conseil dans des programmes d'événements artistiques	55		46	
Reportages et articles sur les Prix littéraires du Gouverneur général dans les médias	603		694	
Reportages et articles sur les Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques	150		137	
Reportages et articles sur la Banque d'instruments de musique[6]	100			
Trafic du site web du Conseil des Arts (en 000)				
Pages consultées par année	8 182		7 921	
Visites par année	1 354		1 355	
Visiteurs uniques	760		792	

1. En raison de changements apportés au programme Rencontres littéraires, les chiffres pour 2009-2010 ne doivent pas être comparés aux données de 2008-2009 ou d'avant. À partir de 2009-2010, les organismes qui tiennent d'importantes séries de rencontres littéraires sont financés dans le cadre du nouveau programme Soutien à la promotion des arts littéraires.

2. En 2008-2009, l'aide pluriannuelle de l'Initiative d'accroissement de la capacité a été révisée.

3. L'Initiative de développement créatif de l'Alberta (IDCA), qui a débuté en 2007-2008, est un programme conçu pour aider le développement des arts en Alberta. Il s'agit d'un partenariat entre l'Alberta Foundation for the Arts et le Conseil des Arts du Canada, en collaboration avec la Calgary Arts Development et l'Edmonton Arts Council. La contribution annuelle du Conseil et de l'Alberta Foundation à l'IDCA a été de 1 000 000 $ chacun pendant les trois premières années.

4. Lancé en 2007-2008, Partenaires dans les arts en développement créatif (PADC) était un programme de trois ans conçu pour aider la création et le développement d'œuvres originales, qui permettait de représenter l'excellence artistique et la diversité culturelle de la Colombie-Britannique. PADC était un partenariat stratégique entre la Province de la Colombie-Britannique, la Ville de Vancouver, le Conseil des Arts du Canada, la Vancouver Foundation, le comité organisateur des Jeux paralympiques d'hiver et les Jeux olympiques de 2010 de Vancouver, ainsi que 2010 Legacies Now. Les chiffres ci-dessus illustrent le total des fonds investis par tous les partenaires. La contribution annuelle du Conseil des Arts à PADC a été de 500 000 $.

5. Le Conseil a accru ses capacités de recherche dans les domaines suivants : méthodologies de sondage, production de rapports sur le rendement et les résultats obtenus, méthodologies de recherche adaptées (par exemple, les consultations auprès de la communauté artistique autochtone à des fins de recherche, l'« exploration de données », etc.), reddition de comptes sur les questions d'équité, de développement des publics et de rayonnement.

6. Le concours de la Banque d'instruments de musique a lieu tous les trois ans.

Aperçu financier

Points saillants

En 2009-2010, le crédit parlementaire est demeuré sensiblement le même que celui de l'exercice précédent. Il a augmenté de 880 000 $, principalement en raison du remboursement rétroactif des deux dernières années, des augmentations des salaires et des avantages des employés selon les engagements contractuels. Les placements ont affiché un rendement positif de 15 %, une amélioration notable par rapport à la baisse de 23 % l'année précédente, grâce à une remontée générale des marchés boursiers mondiaux et à la hausse du dollar canadien dont le Conseil a pu bénéficier. À la suite d'une réévaluation, le Conseil a revu ses objectifs en matière de composition de l'actif et ce rééquilibrage se poursuivait en date du 31 mars 2010. Après avoir enregistré des pertes de placement de 4,9 millions $ et une baisse de la valeur de ses instruments financiers disponibles à la vente de 6,5 millions $, le Conseil a touché 7,8 millions $ au titre de ses produits financiers nets. Il ne sera donc pas nécessaire de réinvestir des fonds dans sa réserve découlant de la capitalisation des produits financiers, ou à partir de cette réserve. L'exercice 2009-2010 représentait la seconde année de la mise en œuvre du *Plan stratégique 2008-2011* du Conseil. Celui-ci a été en mesure de poursuivre ses activités liées aux orientations adoptées dans le cadre de ce plan sans devoir réaffecter des ressources de façon importante. Pour l'exercice 2009-2010, les résultats financiers nets comptabilisés du Conseil des Arts du Canada affichent une perte de 19 000 $ (2 420 000 $ en 2008-2009).

Bilan au 31 mars

(en milliers de dollars)	2010	2009
Total de l'actif	295 588	$ 264 049 $
Total du passif	34 117	38 669
Total des capitaux propres	261 471	225 380

État des résultats pour les exercices terminés le 31 mars

Crédit parlementaire	183 122	$ 182 242 $
Produits financiers nets	7 825	5 398
Autres produits	3 259	2 852
Total des produits	**194 206**	**190 492**
Programmes	176 628	176 042
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 005	2 521
Administration générale	15 592	14 349
Total des charges	**194 225**	**192 912**
Résultats nets de l'exercice	**(19)**	**$ (2 420) $**

Bilan

Actif

Au 31 mars 2010, le total de l'actif à court terme s'établissait à 6,7 millions $, soit une diminution de 5 millions $ par rapport à l'exercice précédent. L'actif à court terme se compose de l'actif qui, dans le cours normal des activités, est destiné à être converti en espèces ou à être dépensé pendant l'année à venir. Les équivalents de trésorerie ont connu la plus forte baisse, passant de 8,2 millions $ au 31 mars 2009 à 4,5 millions $ à la même date en 2010. Les équivalents de trésorerie représentent le placement temporaire de l'excédent des besoins de liquidité quotidiens du Conseil dans un fonds commun à court terme géré par un gestionnaire de portefeuille professionnel. Ce fonds commun à court terme a dégagé un rendement de 0,25 % en 2009-2010 et sa durée moyenne a été de 19 jours (rendement de 2,4 % et durée moyenne de 51 jours en 2008-2009). Cette baisse générale de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est attribuable aux sorties nettes découlant des activités d'exploitation totalisant 2,9 millions $, des apports reçus de non-propriétaires s'élevant à 1,3 million $ et à une diminution des sorties nettes utilisées dans le cadre d'activités d'investissement totalisant 13,0 millions $. L'actif à court terme comprend également des instruments financiers dérivés composés d'un gain latent de change sur les contrats à terme s'élevant à 3,8 millions $ qui venaient à échéance le 31 mars 2010, mais qui ont été réalisés le 7 avril 2010.

Au 31 mars 2010, la juste valeur des placements du Conseil était de 265,6 millions $, incluant un montant de 32,2 millions $ dans des fonds communs du marché monétaire destinés à financer les engagements futurs à long terme du Conseil dans des actions canadiennes, des fonds d'obligations, des infrastructures et l'immobilier. Les placements ont connu une hausse de 36,5 millions $ comparativement à la juste valeur établie à 229,1 millions $ au 31 mars 2009. Cette augmentation de la juste valeur traduit la remontée globale des marchés boursiers mondiaux par rapport au ralentissement de l'exercice précédent, lequel avait été causé principalement par un manque de liquidité et les piètres conditions des marchés mondiaux du crédit, ces derniers ayant créé une réticence à prêter ou à emprunter.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs administrés par des gestionnaires de portefeuilles professionnels. Les placements sont orientés en vertu d'un *Énoncé des politiques et objectifs de placement*, qui est approuvé par le conseil d'administration et mis à disposition par le Conseil. Les objectifs du portefeuille consistent à générer des rendements réels à long terme en complément du crédit parlementaire et pour financer les bourses et prix offerts grâce aux fonds Killam et aux autres fonds spéciaux, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de dotation. Les fonds Killam et les autres fonds spéciaux représentent les apports de non-propriétaires qui ont été reçus sous forme de dons et de legs et qui ont été grevés d'affectations pour des raisons précises par les donateurs. Les fonds Killam doivent être conservés dans un portefeuille de placement distinct qui est consolidé aux fins d'établissement de rapports. Les autres fonds spéciaux sont compris dans le portefeuille de placement du Conseil, et une part proportionnelle pour chaque contribution est calculée selon la juste valeur du portefeuille de placement au moment où chaque contribution est reçue.

En décembre 2009, le conseil d'administration approuvait des rajustements à sa politique régissant la composition de l'actif et, au 31 mars 2010, le Conseil n'avait pas encore terminé de rééquilibrer le portefeuille. L'*Énoncé des politiques et objectifs de placement* accorde une période de grâce de six mois pour permettre de rééquilibrer les catégories d'actifs en fonction des indices de référence.

Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants possédant une expérience du domaine des placements et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. Des membres du conseil d'administration siègent également au comité. En outre, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant ayant pour fonction d'épauler le comité de placements dans ses activités.

Chaque année, le comité de placements examine la politique de placement du Conseil et, lorsqu'il le juge nécessaire et approprié, il recommande des rajustements à la composition de l'actif et à la diversification de la structure de gestion du portefeuille. Cette année, le comité de placements a tenu compte du ralentissement économique mondial ainsi que des débuts d'une reprise et a évalué l'incidence sur le portefeuille à chaque réunion par des mises à jour régulières de la part des gestionnaires financiers ainsi que par un examen du rendement du portefeuille avec l'expert-conseil en placements. Le tableau ci-dessous présente la composition comparative de la composition réelle de l'actif, ainsi que les objectifs en matière de composition de l'actif pour le portefeuille.

	Composition de l'actif 2009-2010		Composition de l'actif 2008-2009	
	Réelle[1]	Objectifs[2]	Réelle[1]	Objectifs
Placement				
Actions canadiennes	0 %	5 %	0 %	0 %
Actions sur le marché international	46 %	40 %	47 %	61 %
Obligations canadiennes	24 %	35 %	27 %	20 %
Alternatifs	13 %	10 %	14 %	10 %
Immobilier	3 %	5 %	5 %	4 %
Infrastructure	3 %	5 %	2 %	5 %
Marché monétaire	11 %	0 %	5 %	0 %

[1] L'addition peut ne pas atteindre 100 % en raison de l'arrondissement des chiffres.
[2] Révisé en décembre 2009.

Le comité de placements suit de très près le niveau de risque au sein du portefeuille. Le graphique I présente le risque par rapport au rendement et compare la composition de l'actif du Conseil d'il y a quatre ans à celle au 31 mars 2010. L'axe horizontal représente le niveau de risque et l'axe vertical, le rendement. Au 31 mars 2006, le portefeuille ne comportait pas le même niveau de diversification qu'aujourd'hui et le graphique indique que le niveau de risque a diminué grâce à la diversification accrue du portefeuille et qu'il se situe au point de référence.

Graphique 1 : Analyse du risque par rapport au rendement

Période de 4 ans se terminant le 31 mars 2010 et période de 4 ans se terminant le 31 mars 2006

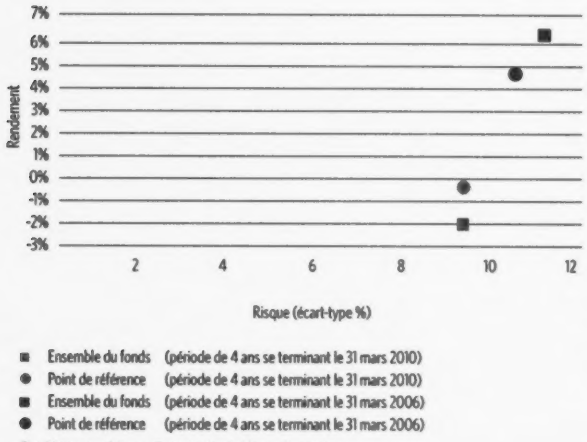

Graphique reproduit avec l'autorisation de Hewitt Associates.

Au cours de l'exercice, le Conseil a subi des pertes nettes en capital de 4,9 millions $ découlant de la cession d'une partie de son portefeuille de titres. Afin de réduire le risque de change lié au dollar canadien, le Conseil essaie de minimiser les effets de la fluctuation du cours des devises en couvrant la tranche non libellée en dollars canadiens du portefeuille, à l'exception de la composante des marchés émergents. (Le 1er avril 2010, le Conseil est passé d'une couverture passive de 50 % à une stratégie dynamique de couverture des risques de change, cette dernière pouvant fluctuer entre 30 % et 70 % à un moment précis.) Au cours de l'exercice, ce programme a donné lieu à un gain net de change de 12,6 millions $, en raison de la hausse de la devise canadienne, principalement par rapport à la devise américaine.

Les œuvres d'art et instruments de musique sont inscrits au bilan du Conseil pour une valeur de 20,7 millions $ au 31 mars 2010, une hausse nette de 545 000 $ par rapport à l'exercice précédent. Au cours de l'exercice, la Banque d'œuvres d'art du Conseil des Arts du Canada a acquis de nouvelles œuvres d'un montant de 596 000 $ et s'est départie d'œuvres d'une valeur de 51 000 $. La Banque d'œuvres d'art possède la plus vaste collection d'art contemporain canadien au pays, qui compte environ 17 500 œuvres. Elle offre également des œuvres d'art en location à des sociétés des secteurs public et privé. La Banque d'œuvres d'art est en droit de réaffecter tout excédent d'exploitation à l'acquisition de nouvelles œuvres d'art. La Banque d'instruments de musique du Conseil, quant à elle, est propriétaire ou responsable de 15 instruments de musique à cordes et d'un archet de violoncelle de qualité et d'une grande valeur historique, prêtés à de jeunes musiciens talentueux pour des périodes de trois ans.

Les autres immobilisations comprennent le matériel de bureau et les améliorations locatives, qui ont baissé de 420 000 $ au cours de l'exercice. L'amortissement des actifs existants a plus que compensé la valeur des acquisitions (autres que les œuvres d'art et les instruments de musique).

Passif

Au 31 mars 2010, le solde cumulé des passifs à court terme s'établissait à 29,5 millions $, en baisse de 4,3 millions $ par rapport à l'exercice précédent. Le passif à court terme se compose du passif destiné à être acquitté pendant l'année à venir, dans le cours normal des activités, lequel a été porté aux charges du Conseil pour l'exercice 2009-2010. Il comprend les subventions à payer, les comptes créditeurs, les charges à payer, les instruments financiers dérivés ainsi que les crédits parlementaires reportés. La principale différence concerne les subventions à payer, qui ont diminué de 3,9 millions $ par rapport à l'exercice précédent.

Les autres éléments du passif comprennent les produits reportés, lesquels correspondent aux revenus de location de la Banque d'œuvres d'art perçus d'avance, à la part non amortie de l'avantage incitatif relatif au bail reçu du locateur du Conseil et aux avantages sociaux des employés, qui correspondent au droit à une prestation de départ ou de retraite des employés du Conseil et qui augmentent généralement avec chaque année de service additionnelle.

Capitaux propres

Au 31 mars, les capitaux propres se composaient des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	2010	2009
Capitaux propres		
Surplus d'apport	50 000 $	50 000 $
Bénéfices non répartis	12 715	13 317
Cumul des autres éléments du résultat étendu	11 301	(24 847)
Réserve découlant de la capitalisation des produits financiers	166 745	166 745
Réserve pour l'investissement dans des œuvres d'art et des instruments de musique	20 710	20 165
	261 471 $	225 380 $

Le surplus d'apport de 50 millions $ représente la contribution initiale du gouvernement d'un fonds de dotation lors de la fondation du Conseil en 1957.

Les bénéfices non répartis d'un montant de 12,7 millions $ comprennent les budgets des subventions non dépensés des exercices précédents, reportés pour une utilisation future connue, et un solde des fonds engagés afin de permettre le bon déroulement des activités du Conseil.

Le cumul des autres éléments du résultat étendu (AERE) se compose des actifs financiers disponibles à la vente et des apports de non-propriétaires grevés d'affectations. Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent la perte latente ou le gain latent sur la juste valeur des actifs financiers du Conseil au 31 mars 2010 et le reclassement dans les résultats de tout gain ou de toute perte sur cession ou de dépréciation de placements ayant déjà été constatés dans cette composante des AERE. Les apports de non-propriétaires comprennent ceux reçus sous forme de dons ou de legs qui ont été grevés d'affectations pour des raisons précises par les donateurs, tout produit attribué aux apports de non-propriétaires qui n'a pas été exigé au cours de l'exercice pour les fins énoncées de la contribution, la quote-

part proportionnelle de la perte latente ou du gain latent découlant de la mesure de la juste valeur des placements du Conseil en date du 31 mars et le reclassement dans les résultats de tout gain ou perte sur la cession de placements déjà constaté dans cette composante des AERE.

La réserve découlant de la capitalisation des produits financiers est demeurée inchangée au cours de l'exercice et, bien que ceux-ci aient été inférieurs à ceux prévus au budget, le Conseil a été en mesure de mener ses activités sans recourir à la réserve. Selon la politique du Conseil, lorsque les produits financiers d'un exercice dépassent les produits financiers nets prévus au budget, un montant peut être viré des bénéfices non répartis à la réserve découlant de la capitalisation des revenus de placement et, lorsque les revenus de placement d'un exercice sont inférieurs aux revenus de placement nets prévus au budget, un montant peut être viré de la réserve découlant de la capitalisation des revenus de placement aux bénéfices non répartis. Le total de 166,7 millions $ en date du 31 mars 2010 représente la somme des rendements excédentaires des placements, depuis la fondation du Conseil. Le solde des capitaux propres correspond à la constatation comme une réserve d'un montant équivalant à la valeur de ses œuvres d'art et instruments de musique. Ceci tient compte du fait que les droits sur des œuvres d'art et des instruments musicaux constituent, pour le Conseil, un capital physique plutôt que financier.

État des résultats

État des résultats sommaires pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	Réel 2010	Budget 2010	Réel 2009
Produits			
Crédit parlementaire	183 122 $	180 782 $	182 242 $
Produits financiers nets	7 825	12 953	5 398
Produits nets de la Banque d'œuvres d'art	404	30	395
Autres produits	2 855	1 990	2 457
	194 206	**195 755**	**190 492**
Charges			
Programmes	176 628	177 440	176 042
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 005	2 264	2 521
Administration générale	15 592	15 950	14 349
	194 225	**195 654**	**192 912**
Résultats nets de l'exercice	**(19) $**	**101 $**	**(2 420) $**

Le Parlement accorde des crédits annuels au Conseil. Pour l'exercice se terminant au 31 mars 2010, le Conseil a reçu 183,1 millions $, soit 0,9 million $ de plus qu'en 2008-2009.

Les marchés financiers dans lesquels investit le Conseil sont très diversifiés et, en 2009-2010, la dotation et autres fonds spéciaux ainsi que les fonds Killam ont dégagé un rendement positif annualisé de 14,8 % (rendement négatif de 23,0 % en 2008-2009) et de 15,2 % (rendement négatif de 23,2 % en 2008-2009) respectivement. Les portefeuilles ont subi l'influence positive de la remontée globale des marchés boursiers mondiaux, d'un regain de confiance généralisé des marchés à l'échelle mondiale ainsi que de la hausse de la devise canadienne.

En raison des rendements améliorés, on a constaté des produits financiers nets de 7,8 millions $, ce qui a représenté une augmentation de 2,4 millions $ en regard de 2008-2009, mais une diminution de 5,2 millions $ en regard du budget. Les gains nets de change sur les contrats à terme de 12,6 millions $ ont augmenté de 18,1 millions $ par rapport à l'exercice précédent, ce qui est attribuable à une importante hausse du dollar canadien. Ces gains ont représenté la plus importante part des produits financiers pour l'exercice. Les intérêts et les dividendes ont contribué à hauteur de 6,9 millions $ des produits financiers pour l'exercice, baisse de 3,9 millions $ par rapport à 2008-2009, attribuable à la constance des faibles taux d'intérêt et le besoin généralisé des entreprises de conserver leurs capitaux plutôt que de payer des dividendes. Les pertes nettes enregistrées sur la cession de placements se sont établies à 4,9 millions $ comparativement à 977 000 $ pour l'exercice précédent. Ces pertes sont principalement attribuables à la cession d'actions lors du processus de rééquilibrage du portefeuille à la nouvelle composition de l'actif. En cours d'exercice, le Conseil a en outre constaté une dépréciation de 6,5 millions $ au titre des intérêts qu'elle détient dans un fonds commun de placement immobilier américain, puisque la perte de valeur est considérée comme une perte durable.

Le graphique II ci-dessous illustre le rendement annualisé pour les 10 derniers exercices de la dotation et autres fonds spéciaux et des fonds Killam en regard du taux de référence. Il indique l'incidence du ralentissement économique de 2008-2009 ainsi que de la reprise qui a suivi et reflète l'expérience de la plupart des autres institutions.

Graphique II: Rendement annualisé du portefeuille

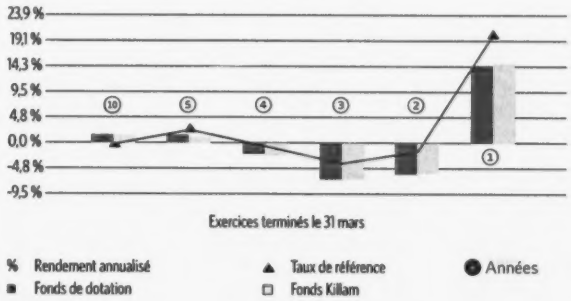

Selon la politique de placement du Conseil, des sommes en espèces peuvent être retirées du portefeuille à raison de 4,5 % de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en fonction des soldes constatés le 30 septembre. Le graphique III représente le rendement annuel des placements du Conseil depuis 2001, ainsi que son influence sur la valeur marchande en fin d'exercice. Le graphique III rend également compte des fluctuations du rendement des marchés de fonds d'investissement d'une année à l'autre. Lorsque les revenus de placement dépassent ceux prévus au budget, le Conseil réinvestit l'excédent afin d'alimenter la croissance du fonds. Ce réinvestissement est aussi destiné à rapprocher la valeur du portefeuille de la valeur actualisée de la dotation initiale effectuée en 1957. Cette approche proactive contribue à fournir au Conseil une stabilité supplémentaire et un rendement à long terme. Durant les exercices où les produits financiers ne sont pas aussi favorables que prévu, le conseil d'administration peut autoriser l'utilisation des revenus capitalisés d'exercices précédents, qui sont représentés par la réserve découlant de la capitalisation des produits financiers, un élément des capitaux propres du bilan.

Graphique III: Rendement annuel du portefeuille

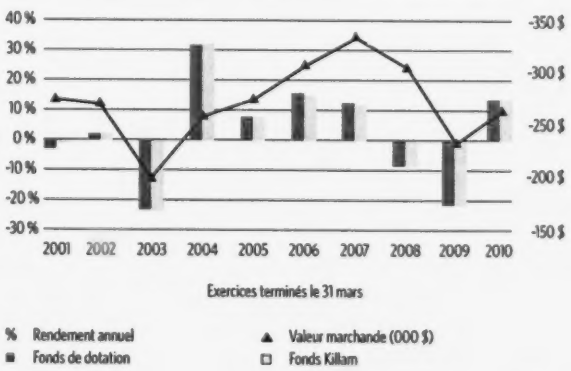

Les produits nets de la Banque d'œuvres d'art, s'élevant à 404 000 $, ont été de 374 000 $ plus élevés que prévu pour l'exercice, et de seulement 9 000 $ au-dessus des 395 000 $ de l'exercice précédent. Ce rendement net a traduit la capacité de maintenir l'augmentation de la location des œuvres d'art au même niveau que celle de l'exercice précédent.

Les autres revenus comprennent les montants correspondant aux subventions annulées accordées au cours des exercices précédents, les revenus de location de la salle du conseil, les dons, les remboursements d'impôts et autres. Ces revenus peuvent varier d'une année à l'autre et, en 2009-2010, ils ont augmenté de 398 000 $.

Les dépenses de programmes, pour les années qui terminent le 31 mars, incluent les trois éléments suivants :

(en milliers de dollars)	Réel 2010	Budget 2010	Réel 2009
Subventions	158 390 $	156 692 $	158 186 $
Administration	12 512	13 736	12 452
Services	5 726	7 012	5 404
	176 628 $	**177 440 $**	**176 042 $**

En 2009-2010, les charges de programmes ont compté pour plus de 91 % des charges totales du Conseil, qui se sont élevées à 194,2 millions $, soit presque le même pourcentage qu'en 2008-2009 (91 %). Les charges de programme ont été 586 000 $ supérieures à celles de l'exercice précédent, mais de 812 000 $ de moins que le budget. Les subventions aux artistes et aux organisations artistiques ont représenté environ 90 % des dépenses de programmes totales; elles ont augmenté de 204 000 $ pour l'exercice. Les services comprennent le soutien supplémentaire offert à la communauté artistique, à savoir les charges relatives aux ateliers, à la prestation des programmes, à leur évaluation, à la recherche et à la participation à des comités consultatifs. Les frais d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes du Conseil. Ceux-ci, comprenant les salaires, les avantages sociaux, les frais de déplacement et les services professionnels, ont connu une augmentation de 60 000 $ par rapport à 2008-2009. Le Conseil continuera de se soumettre à cette contrainte financière à l'avenir, notamment lors des trois prochains exercices financiers.

La Commission canadienne pour l'UNESCO exerce ses activités sous l'égide du Conseil des Arts du Canada. La CCU a dépensé 2 005 000 $ en 2009-2010, soit 516 000 $ de moins que lors de l'exercice 2008-2009 et 259 000 $ de moins par rapport au budget. Cette diminution s'explique surtout par une contribution unique de 500 000 $ au nom du gouvernement du Canada au Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO lors de l'exercice précédent. La CCU coordonne les activités relatives à la réalisation des programmes de l'UNESCO au Canada, favorise la participation du Canada à des projets menés à l'étranger, notamment aux programmes d'aide et de conseils spécialisés offerts par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Elle conseille également le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour l'établissement des programmes futurs et budgets de l'UNESCO. Enfin, à l'échelle nationale, elle prend des initiatives en vue de promouvoir et de faire connaître les objectifs des programmes de l'UNESCO.

Les dépenses liées à l'administration générale comprennent les coûts du Secrétariat du Conseil, les communications et les services généraux (notamment la gestion des finances, des ressources humaines et de l'information). Elles englobent les salaires, les avantages sociaux, les déplacements, les services professionnels, l'amortissement, les locaux et autres. Ces coûts se sont élevés à 1 243 000 $ de plus que ceux rapportés lors de l'exercice 2008-2009, et se sont situés à 358 000 $ de moins qu'au budget. L'augmentation est attribuable principalement au traitement annualisé de son effectif et à l'amélioration des services du Conseil entrepris au cours de l'exercice précédent, soit au cours de la première année de la mise en œuvre de son plan organisationnel triennal.

Modifications comptables

En décembre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a apporté des modifications à la Préface des normes comptables pour le secteur public. Celle-ci présente les caractéristiques des divers types d'organismes et, selon la catégorie, établit les normes comptables qui devraient être respectées. Le Conseil attend la décision à l'égard de deux exposés-sondages intitulés *Instruments financiers* (septembre 2009) et *Information financière des organismes sans but lucratif* (mars 2010) qui pourraient avoir une incidence importante sur la présentation de ses états financiers. Par conséquent, le Conseil continue d'évaluer la classification des organismes gouvernementaux en matière de comptabilité pour le secteur public ainsi que les normes qui s'appliqueront.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est conformé aux changements apportés à la partie V, chapitre 3862, du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), « Instruments financiers – Informations à fournir », pour rehausser la divulgation d'information en matière de mesures de juste valeur et d'illiquidité du risque liés aux instruments financiers, et à ceux du chapitre 3064 – « Écart d'acquisition et actifs incorporels ».

Partout au Canada, les artistes nous inspirent.

Ils nous font rire, danser, pleurer, réfléchir.
Ils nous enrichissent. Nous renforcent.

Nous sommes fiers de vous présenter
certaines de leurs réalisations.
De l'art pour les jeunes,
et les jeunes de cœur…
Des œuvres qui nous rassemblent.
Une force communautaire,
un rayonnement international.

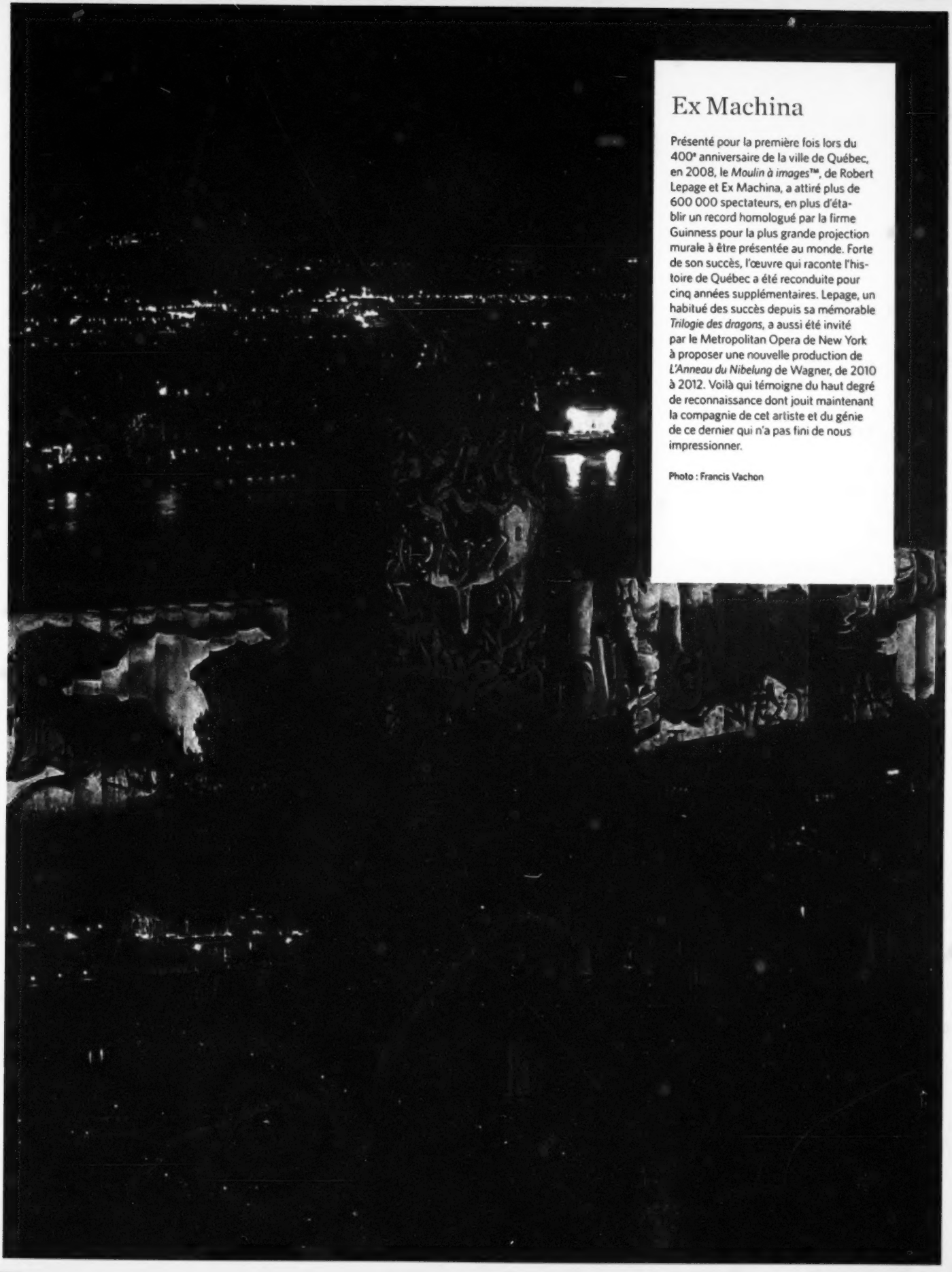

Ex Machina

Présenté pour la première fois lors du 400e anniversaire de la ville de Québec, en 2008, le *Moulin à images*™, de Robert Lepage et Ex Machina, a attiré plus de 600 000 spectateurs, en plus d'établir un record homologué par la firme Guinness pour la plus grande projection murale à être présentée au monde. Forte de son succès, l'œuvre qui raconte l'histoire de Québec a été reconduite pour cinq années supplémentaires. Lepage, un habitué des succès depuis sa mémorable *Trilogie des dragons*, a aussi été invité par le Metropolitan Opera de New York à proposer une nouvelle production de *L'Anneau du Nibelung* de Wagner, de 2010 à 2012. Voilà qui témoigne du haut degré de reconnaissance dont jouit maintenant la compagnie de cet artiste et du génie de ce dernier qui n'a pas fini de nous impressionner.

Photo : Francis Vachon

Tafelmusik

Les musiciens de Tafelmusik ont été au firmament de leur art avec le *Projet Galilée : Musique des sphères*, coproduit par le Centre Banff, en Alberta, et présenté à l'occasion du 400e anniversaire de la première utilisation du télescope par Galilée. Salué sur la scène internationale, le spectacle multimédia explore le pouvoir de la musique à stimuler et à transformer notre compréhension de l'univers. En avril 2009, l'Association internationale d'astronomie a même nommé un astéroïde en l'honneur de Tafelmusik. Pour le réputé orchestre baroque de Toronto, l'année 2009 a aussi été celle où les portes du grand Carnegie Hall de New York lui ont été ouvertes.

Photo : Cylla von Tiedemann

Dulcinée Langfelder & Cie

Rendre la vie plus agréable par la création de spectacles qui amusent et font réfléchir, c'est la mission que s'est donnée Dulcinée Langfelder & Cie depuis 25 ans. La compagnie montréalaise célébrera son anniversaire à l'automne 2010 en reprenant *Victoria*, un spectacle de danse-théâtre qui a fait le tour du monde et qui aborde avec humour et compassion le thème du vieillissement. Au printemps 2009, *Victoria* a impressionné les spectateurs du Harare International Festival of the Arts, au Zimbabwe. Fidèle à son habitude, la troupe a profité de sa présence dans ce pays pour offrir à des jeunes des ateliers d'expression artistique.

Photos : Cylla von Tiedemann et Erik Lapierre

Salon des musiques du monde

Les musiciens canadiens se taillent une place de plus en plus importante sur la scène de la musique du monde à l'étranger. Leur réussite repose essentiellement sur leur impressionnant talent et sur la riche diversité de leur héritage musical. Le réseautage stratégique a toutefois également un rôle à jouer. Cette année, les musiciens canadiens, ainsi que leurs agents et gérants, ont eu une fois de plus l'occasion de participer au salon des musiques du monde (World Music Expo) WOMEX, à Copenhague, au Danemark. Le Conseil des Arts du Canada, Folquébec et CINARS ont collaboré à l'organisation d'un stand collectif dans le cadre de l'exposition, ce qui a permis d'accroître les retombées de la présence canadienne à cet événement important.

Sur la photo : L'ensemble Kiran Ahluwalia, renommé pour ses ghazals et ses chansons traditionnelles punjabies, a offert une prestation au WOMEX. Photo : Jeremy Llewellyn-Jones

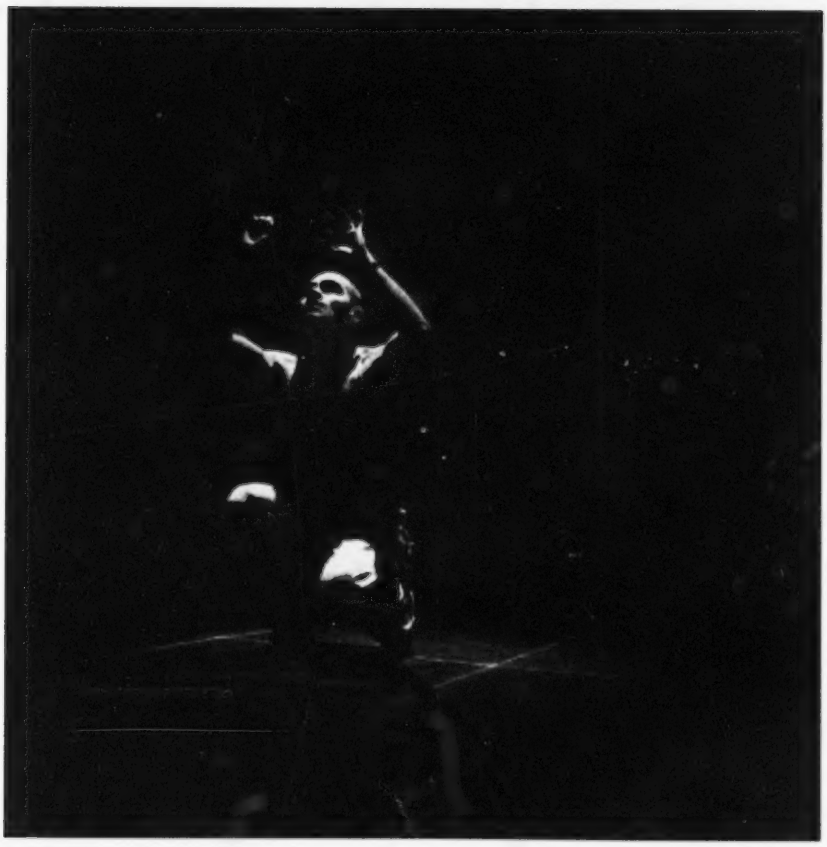

Montréal, arts interculturels

Le MAI (Montréal, arts interculturels) est un carrefour où cultures et disciplines artistiques se rencontrent et fusionnent pour prendre de nouvelles directions passionnantes. En 11 ans d'existence, des centaines d'artistes sont venus au MAI pour expérimenter, réfléchir, créer, diffuser leur travail et dialoguer. Un exemple parfait : *Poésic*, un album aux confins de la poésie, de la musique et du slam qui marie les textes et la voix de Fabrice Koffy aux arrangements jazzy de Guillaume Soucy. Fabrice Koffy a créé *Poésic* lors d'une résidence au MAI et, en janvier 2010, il y présentait le spectacle tiré de cet album. Lors de la prestation, le danseur Gamaliel Martinez Fonseca, connu pour intégrer de façon unique le breakdance et la danse contemporaine aux danses africaines et afro-brésiliennes, a ajouté une dimension nouvelle à la pièce *Folie en 3D*.

Photo : Ulysse L. B.

Robert Davidson

« L'artiste a le rôle d'un historien », affirmait Robert Davidson dans une vidéo produite par le Conseil des Arts du Canada lorsqu'il a remporté l'un des Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques de 2010. Acteur important de la renaissance de l'art haïda, Robert Davidson est profondément engagé comme mentor auprès des artistes plus jeunes et fermement résolu à transmettre l'histoire des formes d'art de son peuple. À titre d'exemple, il a animé l'année dernière un atelier sur les motifs haïdas, à l'intention des jeunes dans son village natal de l'archipel de Haida Gwaii, et a travaillé avec des apprentis sculpteurs dans son atelier de White Rock, en Colombie-Britannique.

Photos : Martin Lipman

www.conseildesarts.ca

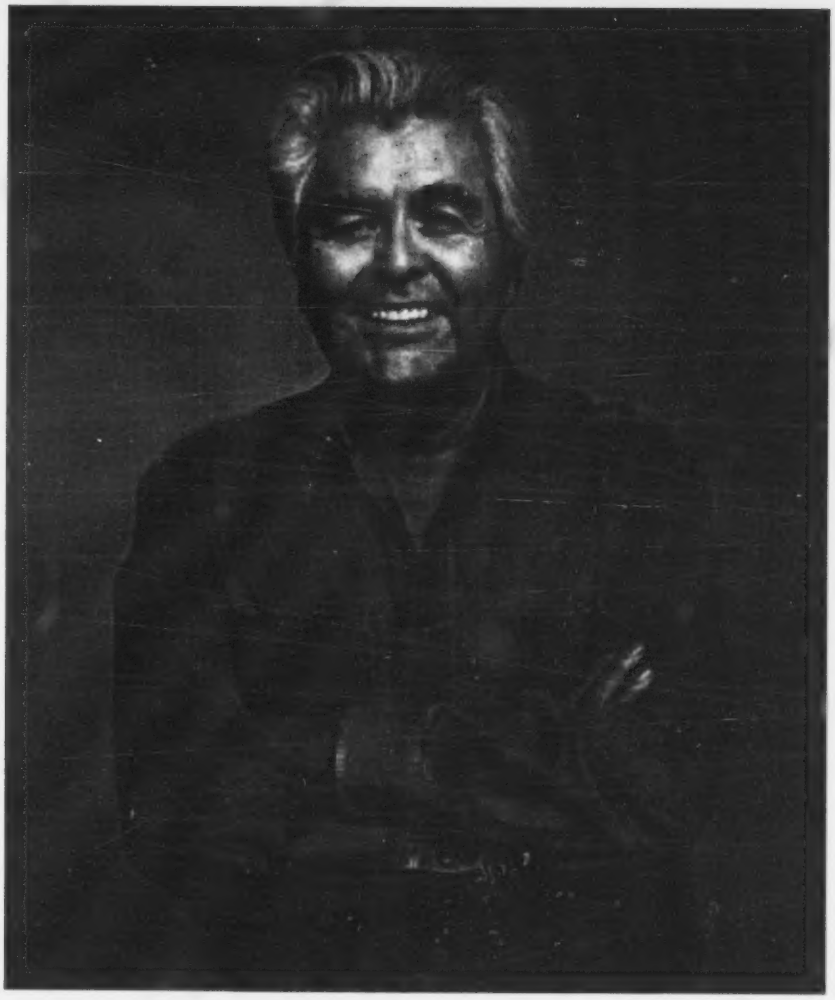

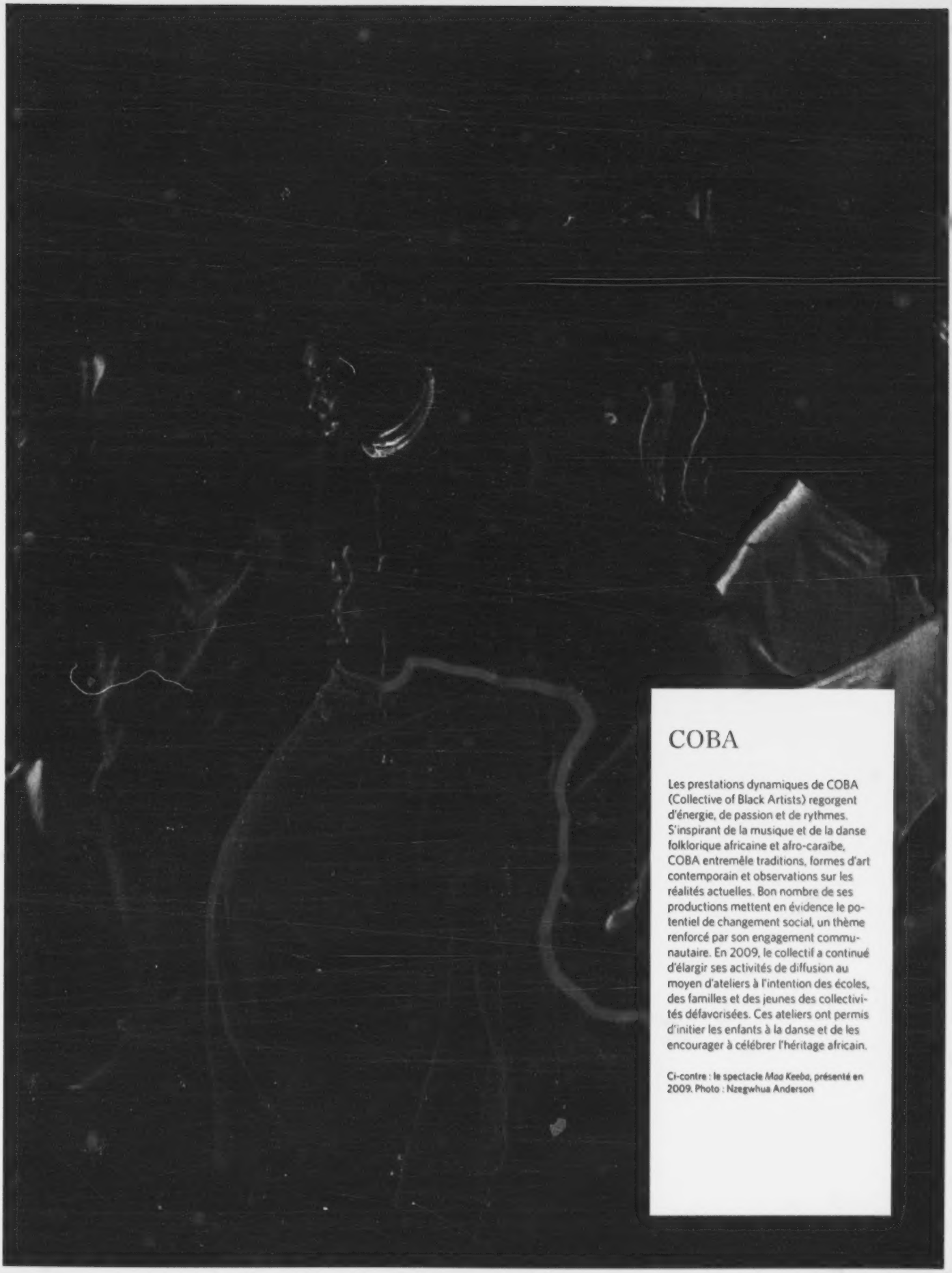

COBA

Les prestations dynamiques de COBA (Collective of Black Artists) regorgent d'énergie, de passion et de rythmes. S'inspirant de la musique et de la danse folklorique africaine et afro-caraïbe, COBA entremêle traditions, formes d'art contemporain et observations sur les réalités actuelles. Bon nombre de ses productions mettent en évidence le potentiel de changement social, un thème renforcé par son engagement communautaire. En 2009, le collectif a continué d'élargir ses activités de diffusion au moyen d'ateliers à l'intention des écoles, des familles et des jeunes des collectivités défavorisées. Ces ateliers ont permis d'initier les enfants à la danse et de les encourager à célébrer l'héritage africain.

Ci-contre : le spectacle *Maa Keeba*, présenté en 2009. Photo : Nzegwhua Anderson

Théâtre populaire d'Acadie

Jusqu'où peut nous conduire notre peur de la différence? *L'Oiseau matinal (The Morning Bird)* pose la question en opposant deux mondes : celui de l'opulence et de l'extrême pauvreté. Cette pièce de Colleen Wagner (lauréate d'un Prix du Gouverneur général en 1996 pour *The Monument*) a été traduite par Maurice Arsenault, le directeur artistique du Théâtre, et présentée aux quatre coins du Nouveau-Brunswick. *L'Oiseau matinal* fait partie d'une série d'œuvres traduites du Canada anglais que le Théâtre souhaite présenter lors des prochaines années. Fondé en 1974, le Théâtre populaire d'Acadie est la plus ancienne compagnie de théâtre de langue française au Nouveau-Brunswick. Il présente une diversité de spectacles, tout en accordant une place de premier choix à la dramaturgie acadienne. On peut voir ses productions partout au Canada, en France et en Belgique.

Sur les photos : Karène Chiasson, Claire Normand et Albert Belzile. Photos : Maurice Arsenault

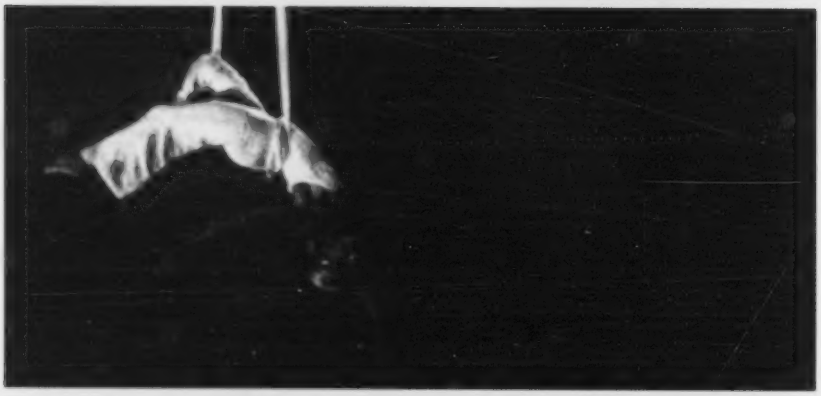

Les arts du cirque contemporains

Le Conseil des Arts a reconnu officiellement les arts du cirque contemporains comme une forme d'art distincte en 2009. Toutefois, de nombreux artistes et organismes artistiques professionnels qui pratiquent cette forme d'art recevaient déjà des fonds du Conseil. C'est le cas du Firefly Theatre and Circus Society, fondé par l'acrobate Annie Dugan et le comédien John Ullyatt. Cette troupe d'Edmonton présente de grandes productions dans des salles de spectacle, mais aime aussi aller à la rencontre du public en concevant des numéros pour des lieux particuliers, comme une fontaine (*Human Fountain*), des intersections (*Crosswalk Theatre*) ou le long des murs d'un immeuble (*21st Century Gargoyles*). La compagnie se fait aussi un devoir – et une joie – de transmettre ses connaissances et d'enrichir sa communauté en offrant des cours d'arts aériens pour les 10 à 65 ans. Sur la photo : *Operation Evasion* est un spectacle multimédia avec acrobatie aérienne, théâtre et tango, portant sur la fascinante histoire de la politicienne argentine Eva Perón, surnommée Evita, interprétée par Annie Dugan.

Photos : ChalifouxProcktor Photography

La troupe The Only Animal

La glace fondante et la neige ont peut-être nui au déroulement des Olympiques d'hiver 2010, mais le décor glacé de *NiX*, lui, a tenu bon. Cette production de la troupe vancouvéroise The Only Animal a été qualifiée d'« épopée glacée qui rappelle à la fois le Cirque du Soleil et Beckett ». La représentation de *NiX* a certainement été l'un des points culminants de l'Olympiade culturelle de 2010. Ce succès est dû en partie à l'atelier grandeur nature qui a permis à l'équipe de peaufiner la production et d'expérimenter les difficultés techniques inhérentes à l'utilisation d'une scène sculptée dans la neige et la glace. L'atelier a été financé par Partenaires dans les arts en développement créatif, un partenariat entre la Colombie-Britannique, le Conseil des Arts du Canada, la Ville de Vancouver, la Vancouver Foundation, le comité organisateur des Jeux paralympiques d'hiver et les Jeux olympiques de 2010 de Vancouver, ainsi que 2010 Legacies Now.

Sur la photo : Lucia Frangione dans *NiX*, écrit et mis en scène par Kendra Fanconi. Photo : Trudie Lee Photography

La La La Human Steps

En 1980, à la suite d'une série de représentations au petit théâtre l'Eskabel du quartier Saint-Henri, à Montréal, Édouard Lock fondait la compagnie de danse La La La Human Steps. Trente ans plus tard, La La La exerce toujours une influence phénoménale sur le monde de la danse; l'Opéra de Paris, le Netherlands Dance Theater, David Bowie et Frank Zappa ont notamment tenu à collaborer avec le célèbre chorégraphe. Avant-gardiste, Édouard Lock a inventé son propre langage chorégraphique en alliant des performances lyriques à des mouvements physiques extrêmes – qui pourrait oublier les sauts périlleux de la fougueuse Louise Lecavalier? En 2010, il a reçu un Prix Molson et un Prix du Gouverneur général pour les arts du spectacle en reconnaissance de sa carrière artistique exceptionnelle, qui promet d'être encore des plus fructueuses.

Sur la photo : Jason Shipley-Holmes et Talia Evtushenko, dans *Amjad*. Photo : Édouard Lock

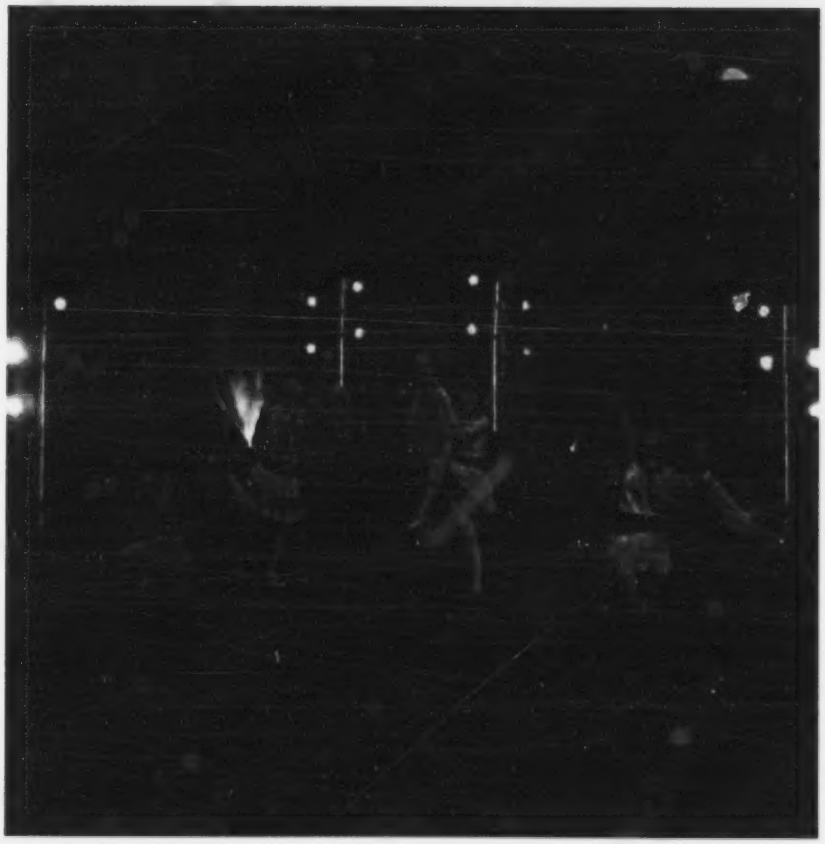

Le New West Theatre

Le New West Theatre de Lethbridge, en Alberta, a célébré son 10e anniversaire en 2009. On y a présenté pour l'occasion une revue musicale fort dynamique où figuraient des artistes qu'aime et connaît un public sans cesse croissant. *Celebration* est l'une des productions originales montées par la troupe en 2009. Le New West a bénéficié pour une première fois d'une subvention de l'Initiative de développement créatif de l'Alberta, un partenariat établi en 2007 entre le Conseil des Arts du Canada et l'Alberta Foundation for the Arts en collaboration avec la Calgary Arts Development et l'Edmonton Arts Council. On peut s'attendre à ce que d'autres projets passionnants voient bientôt le jour en Alberta puisque le partenariat a été renouvelé pour 2010-2011.

Photo : Mark Orenstein, Dejourdans Photographics

DIASPORArt

En 2009, la Banque d'œuvres d'art du Conseil des Arts du Canada acquérait 55 œuvres d'artistes canadiens provenant de diverses communautés culturelles. Jusqu'en septembre 2010, Rideau Hall, la résidence officielle de la gouverneure générale à Ottawa, expose 18 de ces œuvres remarquables, en partenariat avec la Banque d'œuvres d'art et le Bureau de l'équité. L'exposition *DIASPORArt* se veut une vitrine sur le métissage culturel au Canada. Dans les œuvres exposées, les artistes d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale ou latino-américaine confrontent leur héritage culturel à la société occidentale et à ses valeurs, tout en explorant les tendances actuelles en arts visuels.

Ci-contre : Fabian Jean, *A New World*, 2008, huile sur toile. Photo : avec l'aimable permission de l'artiste

La Fédération canadienne des métiers d'art

En 2009, le Canada était l'invité d'honneur à la Biennale internationale des métiers d'art de Cheongju, en Corée du Sud. Plus de 200 artistes de la céramique, du verre, du bois ou du textile, des quatre coins du pays, ont représenté le Canada lors de cet événement prestigieux. La Fédération canadienne des métiers d'art, établie à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, s'est chargée d'organiser l'exposition de leurs œuvres, intitulée *Unité et diversité*. Quelque 70 œuvres ont ensuite été acheminées vers le Musée de Vancouver pour être présentées à l'Olympiade culturelle de 2010.

Ci-contre : Diane Gaudreau, *Celebration Box*, érable piqué et noyer, South Rustico, Î.-P.-É. Photo : Henry Dunsmore

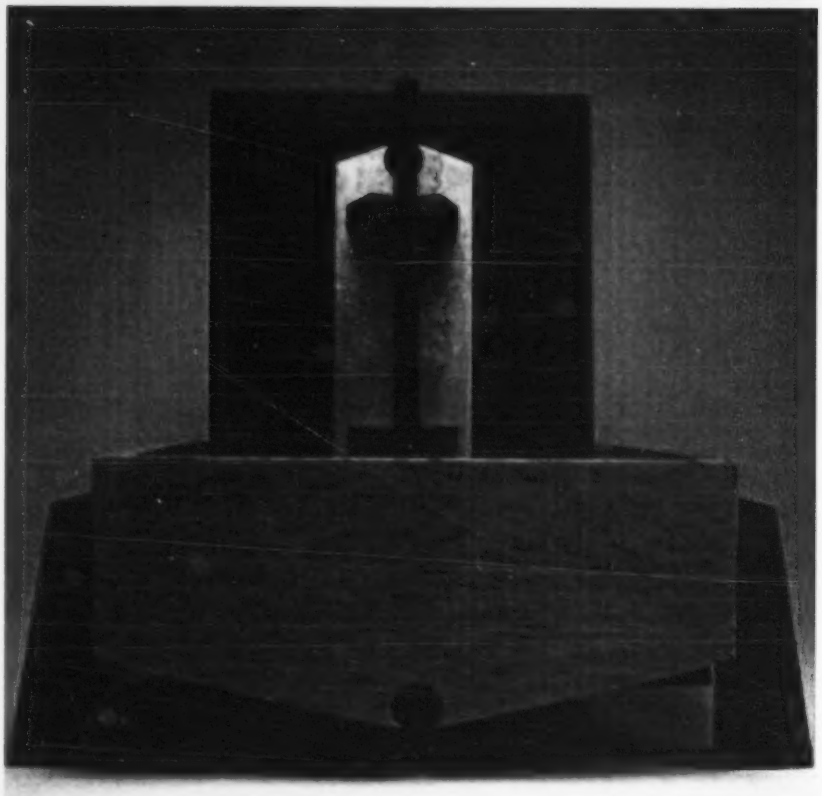

Le duo Robert Minden

« Les sons les plus épatants qu'il vous sera donné de voir! » Ce commentaire d'un professeur de musique résume à merveille les spectacles du Robert Minden Duo, basé à Vancouver et composé de Robert Minden et Carla Hallett. L'automne dernier, le duo a présenté trois spectacles dans des écoles primaires et secondaires et des universités de l'Ontario : le bien connu *Lost Sound, Found Sound*, le tout nouveau *Hidden Elephant* et *Like Light Off Water*, en compagnie de la poète Daphne Marlatt. Les concerts sont généralement accompagnés de contes et d'ateliers qui permettent aux élèves de jouer avec les sons en utilisant de drôles d'instruments, dont une scie musicale, un piano jouet et une série d'objets de la vie quotidienne. Avec eux, l'imagination est au pouvoir!

Photos : Nancy Walker

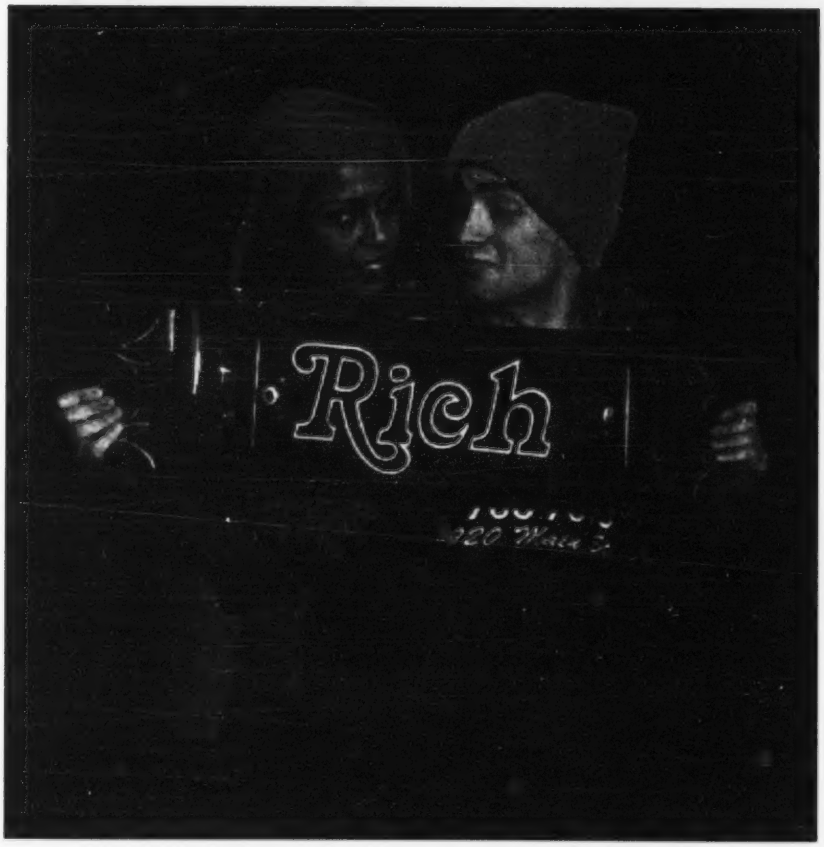

Le Manitoba Theatre for Young People

Au printemps 2009, des dizaines de milliers d'étudiants du secondaire de Saskatoon, de Winnipeg et de nombreuses communautés du nord du Manitoba ont eu la chance de voir *RI¢H*, une comédie musicale pop-rock, regroupant hip-hop, breakdance, planches à roulettes et boissons énergétiques. Composée par Olaf Pyttliq et écrite par Vern Thiessen (lauréat d'un Prix du Gouverneur général en 2003 pour *Einstein's Gift*), *RI¢H* met en scène un adolescent qui doit choisir entre la richesse et les vêtements griffés, et l'amitié et une plus grande estime de soi. Cette déclinaison du mythe de Faust et de son pacte avec le diable a beaucoup plu aux jeunes, qui s'y sont reconnus. Le Manitoba Theatre for Young People présente du théâtre grand public depuis 1982.

Ci-contre : Kimberley Rampersad, Scott Shpeley. Photo : Hubert Pantel

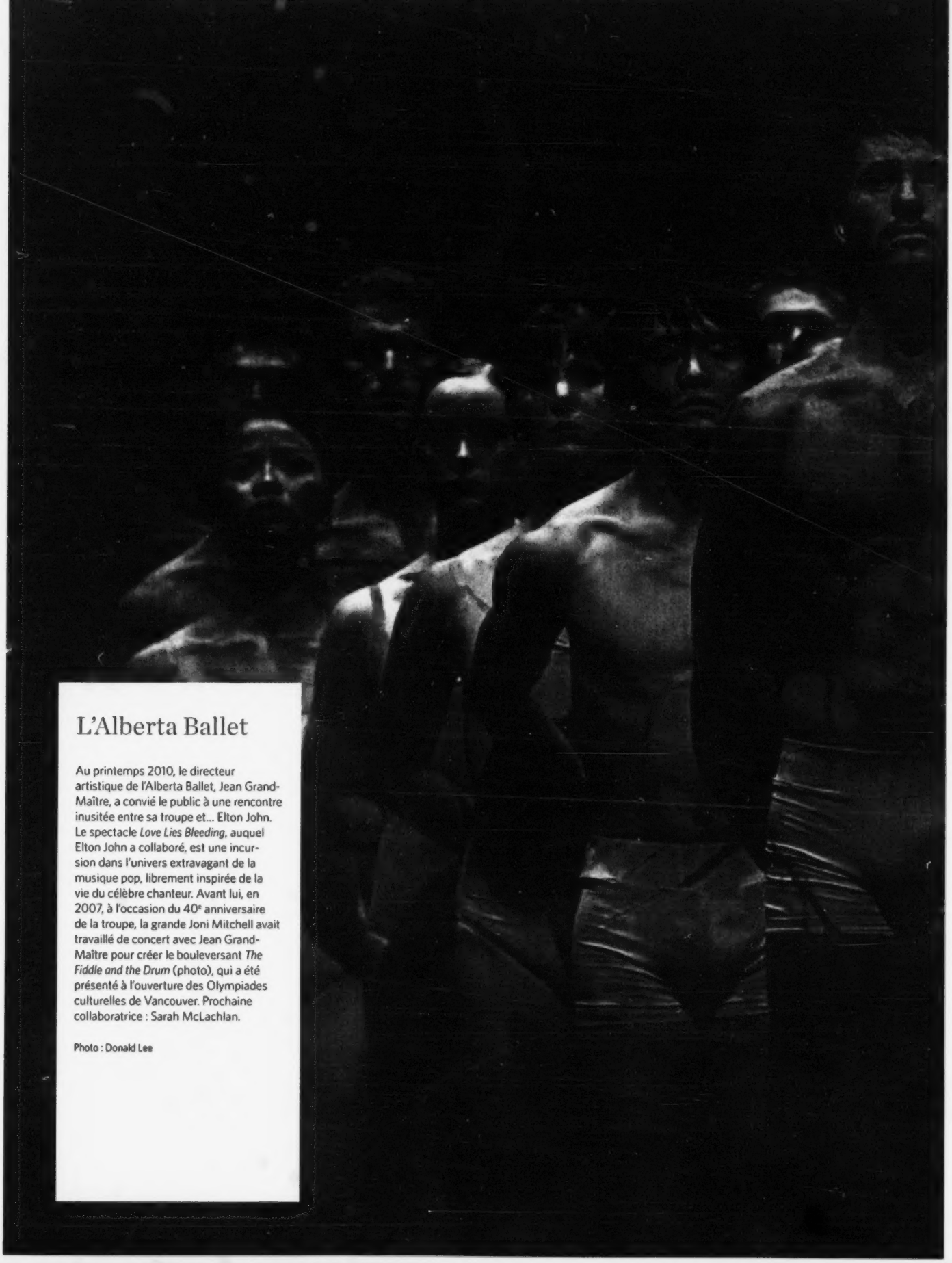

L'Alberta Ballet

Au printemps 2010, le directeur artistique de l'Alberta Ballet, Jean Grand-Maître, a convié le public à une rencontre inusitée entre sa troupe et... Elton John. Le spectacle *Love Lies Bleeding*, auquel Elton John a collaboré, est une incursion dans l'univers extravagant de la musique pop, librement inspirée de la vie du célèbre chanteur. Avant lui, en 2007, à l'occasion du 40e anniversaire de la troupe, la grande Joni Mitchell avait travaillé de concert avec Jean Grand-Maître pour créer le bouleversant *The Fiddle and the Drum* (photo), qui a été présenté à l'ouverture des Olympiades culturelles de Vancouver. Prochaine collaboratrice : Sarah McLachlan.

Photo : Donald Lee

Semaine scolaire paralympique

Partout au pays, les écoliers ont applaudi les athlètes canadiens qui ont participé aux Jeux paralympiques de 2010. Ce faisant, les enfants ont appris le sens du mot inclusion et compris ce que signifie refuser les stéréotypes ou relever des défis. La Semaine scolaire paralympique et le guide d'accompagnement fourni aux éducateurs ont donné l'occasion à des centaines d'écoles de recevoir la visite d'athlètes paralympiques à titre de conférenciers motivateurs, et d'organiser leurs propres jeux paralympiques, des activités créatives et des collectes de fonds. La Commission canadienne pour l'UNESCO, qui œuvre sous l'égide du Conseil des Arts, a soutenu le programme de la Semaine scolaire paralympique pancanadienne, présentée par le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique, le Comité olympique de Vancouver et le Comité paralympique canadien.

Sur la photo : élèves de l'école primaire Carisbrooke, à North Vancouver, en Colombie-Britannique. Photo : Kim Stallknecht

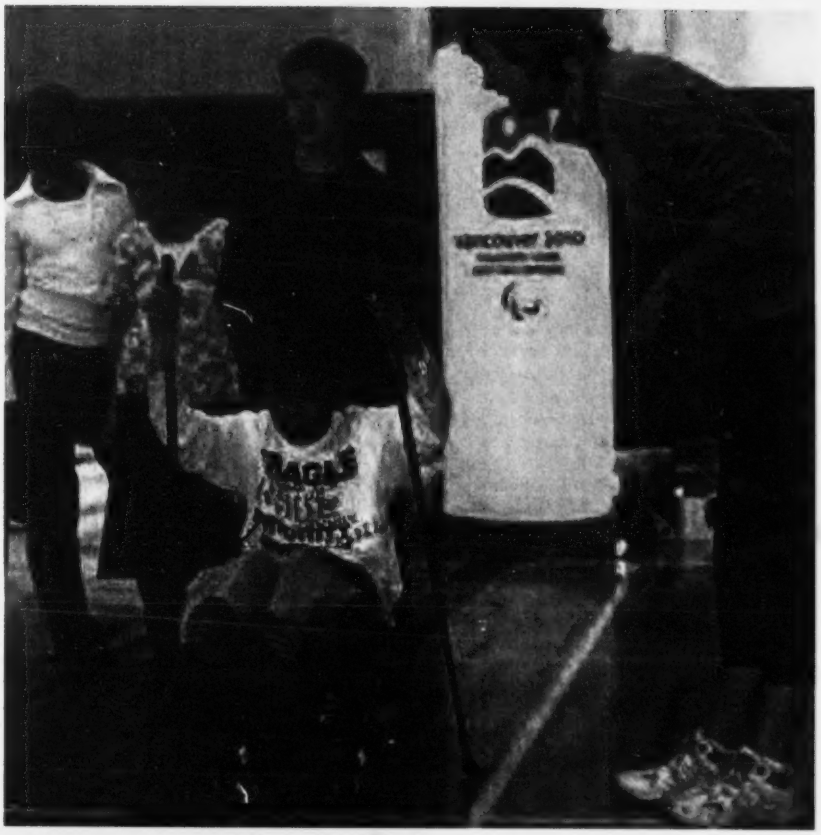

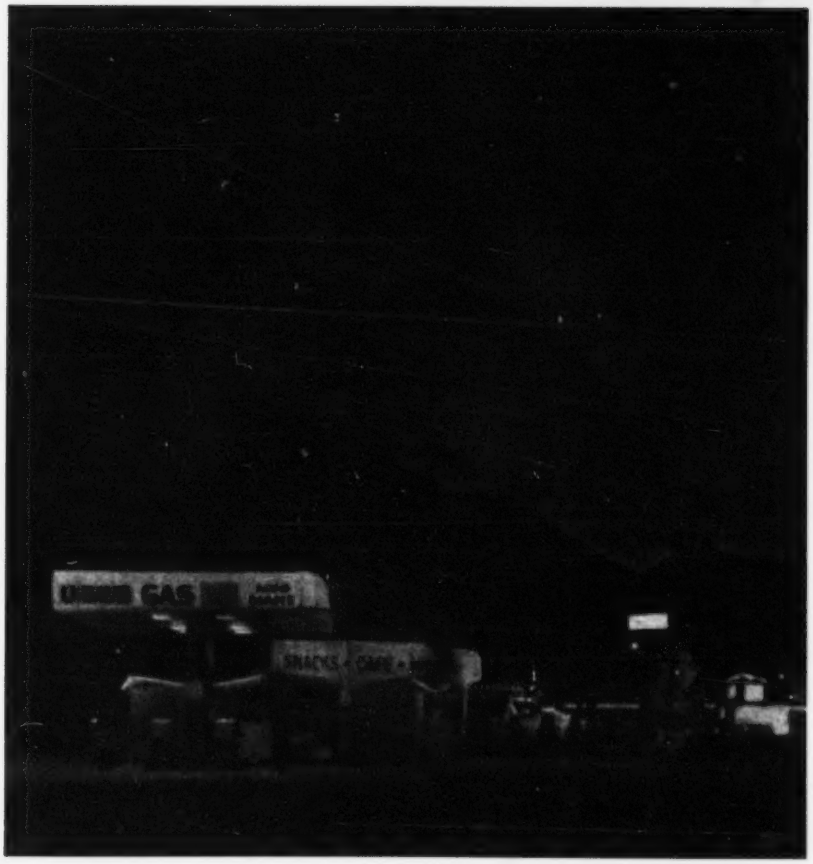

Festival de photographie Contact

Besoin d'essence pour votre déplacement du matin? Chaque année en mai, les passagers du métro de Toronto — 1,3 million de personnes — peuvent admirer les œuvres de quelques-uns des meilleurs photographes canadiens, présentées sur écran dans 50 stations. Cette initiative a eu lieu dans le cadre du Contact Photography Festival, qui existe depuis 14 ans et qui, un mois par année, tapisse la ville de photographies. Musées, galeries, universités et espaces publics s'y rattachent en tant que lieux d'exposition, de conférences et d'ateliers. Des œuvres de la série de Toni Hafkenscheid, *Establishing Shots*, faisaient partie de l'exposition de la Toronto Transit Commission (TTC) pendant l'édition 2010 du festival. L'une des photographies de cette même série a par ailleurs été achetée par la Banque d'œuvres d'art du Conseil des Arts du Canada.

Ci-contre : Toni Hafkenscheid, *Gas Station, Hope, B.C.*, 2008.

Institut culturel Avataq

L'art traditionnel du chant guttural inuit, le *Kattajjaq*, est toujours vivant dans le Nord canadien, en partie grâce à des organismes comme l'Institut culturel Avataq. À l'automne 2009, Avataq a invité les chanteurs du Nord à Salluit, dans le Nouveau-Québec (Nunavik). Qu'ils soient jeunes et émergents, à mi-chemin de leur carrière ou aînés, tous étaient conviés à cinq jours de chant et d'apprentissage en commun. Tout comme deux interprètes de chants gutturaux dont les voix se répondent et alternent pour créer une riche texture sonore, les chanteurs traditionnels et plus expérimentaux ont pu échanger en se nourrissant du savoir des autres. L'artiste de création parlée (*spoken word*) et chanteuse gutturale de renommée internationale Taqralik Partridge, lauréate de plusieurs prix, a travaillé à l'organisation de l'événement et y a participé.

Sur les photos : les aînées de Baker Lake Mary Anowtalik et Eva Mukjunik avec la chanteuse gutturale d'Iqaluit, Celina Kalluk. Photos : Michel Patry, avec l'aimable permission d'Avataq

Kevin Loring

Le drame *Where the Blood Mixes* de Kevin Loring, dont l'action se déroule dans un tout petit village de la Colombie-Britannique et qui a pour thèmes la réconciliation et la rédemption, a touché les gens partout au Canada. La pièce raconte l'histoire des retrouvailles d'un père et de sa fille adulte qui, lorsqu'elle était enfant, a été prise en charge par les services sociaux. La première de la pièce a eu lieu le jour même où le gouvernement du Canada présentait des excuses officielles aux Autochtones du Canada pour les dommages causés par le système de pensionnats, et l'œuvre est en tournée nationale depuis ce moment. Kevin Loring, acteur et dramaturge de la première Nation Nlaka'pamux de Lytton, en Colombie-Britannique, a remporté un Prix littéraire du Gouverneur général pour cette pièce en 2009. En février, elle a été présentée à Vancouver, dans le cadre de l'Olympiade culturelle de 2010.

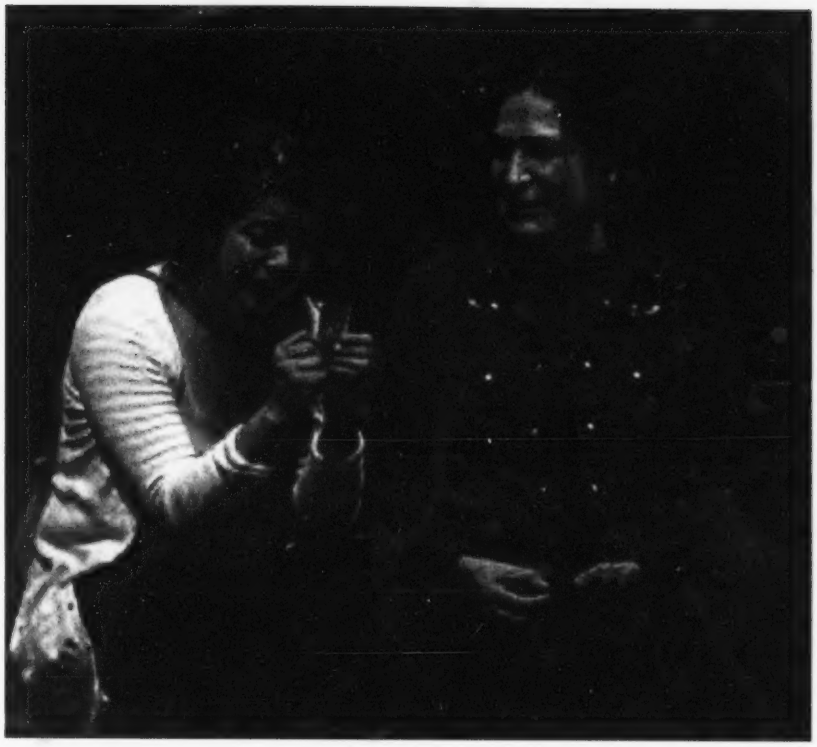

Sur la photo : Kim Harvey et Billy Merasty, dans *Where the Blood Mixes*. Photo : David Cooper

Harvey

En 2009, pour la première fois dans l'histoire des Prix littéraires du Gouverneur général (GG), un même ouvrage a remporté un prix dans les deux catégories de littérature jeunesse (texte et illustrations) : *Harvey*, de l'auteur Hervé Bouchard et de l'illustratrice Janice Nadeau, qui remportait son troisième GG. *Harvey*, publié aux éditions de la Pastèque, à Montréal, raconte le désarroi d'un jeune garçon confronté à la mort de son père. « L'auteur nous bouleverse par son écriture tout à la fois surprenante et d'une extrême sensibilité, a déclaré le jury, et l'illustratrice offre un éventail de trouvailles qui racontent admirablement la tristesse du printemps et la mélancolie de la perte. »

Festivals Word on the Street

Chaque dernier dimanche de septembre, certaines rues d'Halifax, de Kitchener, de Toronto et de Vancouver se remplissent d'objets d'une valeur inestimable : des livres. Grâce au festival Word On The Street, les citadins passent des heures à bouquiner sous le soleil, participent à des ateliers de création et assistent aux lectures d'auteurs canadiens. Ils en profitent également pour se procurer les dernières parutions : recueils de poésie, romans policiers, livres pour enfants, guides pratiques, magazines, tout y est! L'an dernier, 275 000 Canadiens ont participé à l'événement. L'édition 2010 s'annonce tout aussi populaire, d'autant plus que la ville de Saskatoon aura désormais elle aussi son Word On The Street.

Photos : John Izatt (ci-contre), Rich Freedman (ci-dessous), Tom Sandler (ci-dessous, à droite)

Festival de musique de Gros Morne

Si vous vous rendez sur la côte ouest de Terre-Neuve pendant l'été, vous verrez des danseurs marcher sur l'eau, des musiciens professionnels jouer aux côtés d'amateurs et des spectateurs prendre part à des spectacles interdisciplinaires. Faire tomber les murs qui subsistent entre le public, les artistes et l'environnement est une des habitudes du Gros Morne Summer Music, un festival de cinq semaines qui a lieu depuis sept ans dans différentes communautés rurales de Terre-Neuve. L'événement est fondé sur la conviction qu'un art de qualité est essentiel à l'épanouissement des communautés et qu'il peut être un moyen de sensibiliser les gens aux grands enjeux de société. Cette année, le festival présentera entre autres *The Same River Twice*, une allégorie sur la relation entre l'être humain et son environnement.

Sur la photo : Min Zse Wu et Megan Casper.
Photo : Nance Ackerman

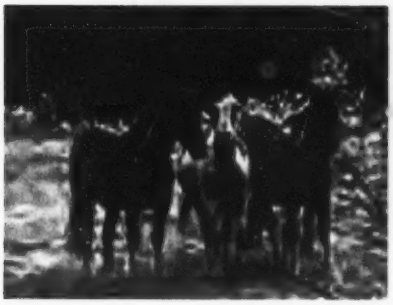

ImagineNATIVE

De plus en plus, les artistes autochtones sont ceux sur qui se fixe l'attention dans le domaine des arts cinématographiques et médiatiques au Canada. Chaque année, leur talent rayonne dans le cadre du ImagineNATIVE Film and Media Arts Festival de Toronto. Ce festival, qui existe depuis 10 ans, rassemble la crème des cinéastes et artistes de la vidéo autochtones et leur permet de prendre contact avec des programmeurs, des acheteurs et des professionnels de l'industrie. Au nombre des lauréats du festival de 2009 se trouve le cinéaste cri Archer Pechawis, de la Première Nation Mistawasis, en Saskatchewan. Archer Pechawis a été salué pour l'œuvre expérimentale Horse, une reconstitution imaginaire de l'Ouest par la voix, le tambour, la vidéo et le violoncelle.

Photo : Archer Pechawis, diapositive tirée de *Horse*, vidéo, 10 minutes, 2007.

Nikki Chooi

Natif de Victoria, Nikki Chooi est l'un des musiciens de talent qui insufflent une nouvelle vie aux splendides instruments de la Banque d'instruments de musique (BIM) du Conseil des Arts du Canada. À l'âge de 20 ans, il est le plus jeune gagnant du concours de la BIM de 2009, dans le cadre duquel il a remporté le prêt du violon Guarneri del Gesù de 1729, évalué à 4 millions de dollars. Au cours des trois prochaines années, le violon l'accompagnera dans les plus grandes salles de concert du Canada et de l'étranger. En octobre 2009, Nikki Chooi a interprété le thème du film *La liste de Schindler* lors de la cérémonie de remise de la médaille de la liberté du National Constitution Center à Philadelphie, devant un auditoire d'invités distingués, notamment le cinéaste Steven Spielberg et l'ancien président Bill Clinton.

Photo : Stephanie Lake

Les GG dans l'espace

À l'instar des astronautes canadiens Julie Payette et Robert Thirsk, deux livres lauréats d'un Prix littéraire du Gouverneur général (GG) se sont retrouvés dans l'espace à l'été 2009 : *Deux pas vers les étoiles* de Jean Rock Gaudreault et *Airborn*, de Kenneth Oppel. À la demande de l'Agence spatiale canadienne (ASC), le Conseil des Arts du Canada a remis ces livres à Robert Thirsk qui voulait les emporter dans sa trousse de vol officielle, puisqu'il est l'un des descendants de Sir John Buchan, le gouverneur général qui a instauré les GG en 1936.

Photo : avec l'aimable permission de l'ASC et de la NASA

Une régie responsable est la clé du rendement, de l'efficacité et de la transparence, et est cruciale au maintien de la confiance du public.

Gouvernance

Mandat du conseil d'administration

Le Conseil des Arts du Canada est régi par un conseil d'administration composé d'un président, d'un vice-président et de neuf autres membres de différentes régions du Canada. Chaque membre est nommé par le gouverneur en conseil pour une période déterminée. Le conseil d'administration, qui se réunit au moins trois fois par année, est responsable des politiques, des programmes et des budgets du Conseil, ainsi que des décisions relatives aux subventions.

En leur qualité de gestionnaires de l'organisme, les membres du conseil d'administration veillent à la régie de l'organisme. Le conseil d'administration doit surveiller les affaires du Conseil des Arts, diriger les cadres supérieurs et s'assurer que tous les grands dossiers touchant le Conseil des Arts font l'objet d'un examen approprié. Le conseil d'administration rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien.

Les responsabilités des membres du conseil d'administration incluent :

- établir, approuver et examiner les politiques générales et les programmes du Conseil des Arts du Canada;
- approuver la répartition du budget entre les différentes disciplines et selon les différents objectifs et programmes;
- surveiller l'efficacité des programmes et l'intégrité du système d'évaluation par les pairs;
- autoriser l'attribution de subventions soit directement soit en vertu de pouvoirs délégués;
- représenter le Conseil à des événements publics et dans le cadre d'autres activités et expliquer au milieu artistique, aux dirigeants nationaux, provinciaux et locaux ainsi qu'au grand public le rôle du Conseil des Arts en matière de soutien aux arts.

Des renseignements plus détaillés sur les rôles et les responsabilités du conseil d'administration sont disponibles dans la Politique de gouvernance et les Règlements administratifs du Conseil des Arts.

Points saillants

En 2009-2010, le conseil d'administration a :

- tenu trois réunions à Ottawa et une à Moncton, au Nouveau-Brunswick;
- tenu sa deuxième assemblée publique annuelle à Moncton, au Nouveau-Brunswick;
- approuvé la Politique de gouvernance et les Règlements administratifs révisés du Conseil des Arts du Canada;
- approuvé la politique révisée en matière d'évaluation des pairs;
- approuvé l'aperçu financier annuel et les états financiers;
- approuvé le plan de vérification interne axé sur le risque;
- approuvé le budget annuel des revenus, des subventions, des services et de l'administration;
- examiné la composition des comités du conseil d'administration;
- approuvé les principales modifications de programme et les subventions de plus de 100 000 $;
- examiné le cadre de gestion intégrée du risque et le profil de risque de l'organisme.

Autonomie du conseil d'administration

Tous les membres du conseil d'administration sont des administrateurs indépendants. Leur indépendance est fondamentale, car elle assure une reddition de comptes efficace et une saine régie. Bien que le directeur et chef de la direction et les cadres supérieurs de l'organisme assistent aux réunions du conseil d'administration afin de fournir de l'information et de rendre compte des activités de l'organisme, seuls les membres du conseil d'administration peuvent voter et prendre des décisions. Les comités du conseil d'administration se composent de membres du conseil et incluent parfois des experts externes sélectionnés selon leurs connaissances et leur champ d'expertise.

Planification stratégique et institutionnelle

Le conseil d'administration est tenu de suivre de près et d'approuver les politiques générales du Conseil des Arts, de formuler ses orientations stratégiques de même que d'élaborer et d'approuver le plan d'entreprise du Conseil et d'en évaluer la mise en application.

Le plan d'entreprise porte sur les activités et affaires du Conseil et il établit les priorités, les objectifs, les stratégies, les indicateurs de rendement et les résultats escomptés. L'actuel plan d'entreprise a été approuvé par le conseil d'administration en octobre 2008 pour la période de 2008-2009 à 2010-2011. Le résumé est affiché sur le site du Conseil des Arts du Canada (www.conseildesarts.ca/aproposdenous).

Les cadres supérieurs présentent au conseil d'administration un rapport qui rend compte du rendement du Conseil par rapport aux objectifs fixés dans le plan d'entreprise ainsi que des résultats obtenus au cours de l'année. Cette surveillance régulière du rendement de l'organisme facilite la prise de décisions du conseil d'administration et lui fournit un cadre de responsabilisation pour les activités du Conseil.

En janvier 2010, le Conseil a entrepris une nouvelle étape de la planification stratégique qui donnera lieu à un nouveau plan stratégique et plan d'entreprise pour 2011-2014. Le processus de planification stratégique, qui se déroulera tout au long de 2010-2011, comprendra les consultations du personnel, du conseil d'administration et de diverses parties intéressées, et il comportera un rapport exhaustif sur la mise en œuvre et les résultats du Plan stratégique 2008-2011.

Gestion des risques

Le conseil d'administration cerne et évalue régulièrement les principaux risques inhérents aux activités du Conseil et au contexte dans lequel ce dernier évolue. Il veille à ce que les mesures appropriées de surveillance et de gestion de ces risques soient mises en place. Pour ce faire, le conseil demande aux cadres supérieurs de lui présenter des dossiers de synthèse et prend connaissance des rapports des vérificateurs internes et externes.

En 2009-2010, un cadre de gestion des risques de l'entreprise a été élaboré. Les processus visant à assurer une surveillance et des rapports réguliers seront mis en œuvre en 2010-2011.

Culture de la conduite professionnelle et éthique

À titre de titulaires de charges publiques fédérales, les membres du conseil d'administration sont tenus de se conformer à la *Loi sur les conflits d'intérêts*, ainsi qu'au *Code de déontologie des membres du conseil d'administration du Conseil des Arts du Canada* (mis à jour en 2009-2010 dans le cadre de l'examen des règlements administratifs). En 2009-2010, les nouveaux membres du conseil d'administration ont été informés des exigences de ces deux documents par l'entremise de leurs documents d'orientation.

Responsabilité sociale des entreprises

Le Conseil des Arts du Canada s'engage à réaliser son mandat d'une manière responsable du point de vue environnemental, social et éthique conformément à ses valeurs et à ses principes.

Afin de respecter cet engagement, le Conseil continuera à :

- exercer ses activités avec honnêteté, intégrité et équité;
- s'efforcer de réduire son empreinte environnementale en prenant en considération la notion de durabilité dans ses plans, ses programmes, ses activités et ses projets;
- offrir un climat organisationnel qui stimule et soutient le rendement et le perfectionnement du personnel.

Il incombe au conseil d'administration de superviser le respect de ces engagements. Les membres du conseil d'administration, tant individuellement que collectivement, doivent veiller à l'intégration des considérations sociales, environnementales et éthiques dans les questions liées au conseil d'administration.

Nominations au conseil d'administration et renouvellement des mandats

Le conseil d'administration avise le gouvernement des critères pertinents pour la sélection du président de l'organisme, ainsi que des compétences et besoins futurs pour les postes de membre du conseil d'administration et de directeur et chef de la direction.

Le comité de gouvernance et de sélection du conseil d'administration tient à jour un profil des compétences et des champs d'expertise, fondé sur sa connaissance du mandat, des orientations stratégiques, des forces et des faiblesses du Conseil, ainsi que des enjeux fondamentaux et des défis auxquels est confronté l'organisme. Outre l'expérience et l'expertise des candidats dans des domaines tels les finances et la gouvernance, il importe de recommander des personnes qui représentent les groupes linguistiques officiels, les régions, les différentes générations, les peuples autochtones, la diversité culturelle et l'équité des sexes du Canada.

Le profil des compétences et des champs d'expertise ainsi que des suggestions de candidatures éventuelles sont fournis au ministre du Patrimoine canadien lorsque des postes se libèrent.

Rosemary Vodrey (Winnipeg, Manitoba) a été nommée pour un mandat de quatre ans, débutant le 23 avril 2009. Susan Knight (St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador) a été renommée pour un mandat de quatre ans, débutant le 15 septembre 2009. Au 31 mars 2010, aucun poste du conseil d'administration n'était vacant.

Séance d'orientation des membres du conseil d'administration et formation continue

Les nouveaux membres du conseil d'administration reçoivent une séance d'orientation ainsi que des documents d'orientation et, lors de leur première réunion au conseil, ils assistent aux réunions de tous les comités. La documentation qui leur est fournie décrit le rôle du conseil d'administration, de ses comités et de ses membres, ainsi que les politiques et l'information relatives au Conseil des Arts et à sa gestion. Les nouveaux membres rencontrent aussi le groupe exécutif de gestion du Conseil pour discuter des fonctions et des activités clés de l'organisme.

En juin 2009, une séance d'orientation avec la direction a été organisée pour la nouvelle membre du conseil d'administration.

En 2009-2010, un membre du conseil d'administration a assisté au cours Connaissances financières de base dans un contexte gouvernemental, organisé par l'École de la fonction publique du Canada. Un membre a assisté au Commonfund Forum (aux É.-U.), une grande conférence sur les placements à l'intention des administrateurs et des personnes chargées des placements chez des investisseurs institutionnels sans but lucratif. En décembre 2009, une séance d'information sur la gestion du risque a été donnée à tous les membres du conseil d'administration.

Évaluation de rendement du conseil d'administration

Chaque année, sous la direction du comité de gouvernance et de sélection, le conseil d'administration entreprend l'évaluation du rendement de tous ses membres et de tous ses comités. Tout au long de l'année, le conseil d'administration s'emploie à appliquer les recommandations résultant de l'évaluation du conseil.

Processus de nomination des cadres supérieurs

Un processus de recrutement et de dotation conforme aux pratiques et aux principes courants de dotation est en place afin de pourvoir tous les postes de cadres supérieurs. La dotation est effectuée par la Division des ressources humaines ou par une agence de recrutement de cadres. Les profils des postes sont révisés et mis à jour régulièrement, et les avis de postes vacants sont annoncés à l'échelle nationale et affichés sur le site web du Conseil pendant au moins un mois. Les comités de sélection et d'embauche sont formés d'experts ainsi que de représentants de la diversité culturelle du Canada.

En 2009-2010, cinq cadres supérieurs ont été nommés : Arash Mohtashami-Maali, chef du Service des lettres et de l'édition (20 avril 2009); Doug Sigurdson, chef du Service des arts visuels (4 mai 2009); Pierre Pontbriand, chef des Communications stratégiques (11 mai 2009); Vincent Renaud, chef des Médias numériques et des Services de création (19 mai 2009); Robin Ghosh, directeur des Finances et de l'Administration (8 février 2010).

Évaluation de rendement du directeur et chef de la direction

Le directeur et chef de la direction relève du conseil d'administration, à qui il rend compte de ses activités; il exécute les politiques et les directives du conseil; il assiste à ses réunions et à celles de ses comités; et il représente le Conseil des Arts, en personne ou par l'entremise d'un délégué, auprès des ministères, des agences gouvernementales et d'autres organismes. Le directeur et chef de la direction tient le conseil d'administration au courant des facteurs importants ayant une incidence sur la réalisation des objectifs stratégiques du Conseil.

Le conseil d'administration évalue le rendement du directeur et chef de la direction annuellement, conformément au Programme de gestion du rendement des premiers dirigeants de sociétés d'État du Bureau du Conseil privé. Le conseil d'administration communique ensuite les résultats de l'évaluation du rendement du directeur et chef de la direction au ministre du Patrimoine canadien.

Communications avec le ministre du Patrimoine canadien, les parlementaires et les autres intervenants clés

Une saine régie nécessite transparence et responsabilisation. Il incombe au conseil d'administration de veiller à ce que le Conseil des Arts communique de façon efficace avec le ministre et les fonctionnaires du Patrimoine canadien, puisque le Conseil est redevable au Parlement par l'entremise de ce ministère. À titre de société d'État, le Conseil doit aussi communiquer efficacement et en temps opportun avec

Registre des présences aux réunions du Conseil d'administration et des comités du Conseil d'administration

	Conseil	Exécutif	Placements	Vérifications et finances	Gouvernance et sélection
Nbre de réunions	4	4	4	4	4
J.L. Rotman	4	4			
S. Brault	4	4		4	4
B. Burley	4				4
T. Hill	4				4
S. Knight	4				4
L. LaRochelle	4			4	
J. Mazerolle	4			4	
P. Ponting	4				4
A. Porter	4		4	4	
J. Saucier	4		4	4	
R. Vodrey	4	4			

les parlementaires et les autres intervenants clés (le public, les différents ministères et la communauté artistique).

Parmi les différents documents remis par le Conseil au ministre du Patrimoine canadien, aux parlementaires et aux autres intervenants clés en 2009-2010 figurent le Rapport annuel ainsi qu'un aperçu des subventions accordées aux artistes et aux organismes artistiques (un survol national et des profils provinciaux et territoriaux). Ces documents sont affichés sur le site web du Conseil (www.conseildesarts.ca/aproposdenous).

Réunion publique annuelle
Le 30 septembre 2009, le Conseil a tenu sa première assemblée publique annuelle à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Il y a alors présenté ses récentes activités et ses plans d'avenir et a recueilli les commentaires des participants. Le directeur et chef de la direction, le président, le vice-président et tous les autres membres du conseil d'administration, ainsi que les cadres supérieurs étaient présents.

Comités du conseil d'administration

Les comités du conseil d'administration améliorent l'efficacité générale du conseil parce qu'ils permettent à leurs membres une concentration, une surveillance et un encadrement accrus de certains secteurs d'activités précis. Le conseil d'administration compte quatre comités permanents : le comité exécutif, le comité de la vérification et des finances, le comité de gouvernance et de sélection[3], et le comité de placements. Les règlements administratifs définissent les rôles et les responsabilités de ces comités ainsi que les exigences qui leur sont imposées en matière de responsabilisation.

Comité exécutif
Le comité exécutif agit au nom du conseil d'administration entre les réunions du conseil (sauf en ce qui a trait à l'approbation ou aux modifications des règlements administratifs, des politiques, des budgets, des états financiers, des subventions ou du rapport annuel).

Composition : Joseph L. Rotman (président), Simon Brault et Rosemary Vodrey.

Points saillants

En 2009-2010, le comité exécutif a :

- examiné et approuvé la version définitive de la politique sur l'évaluation par les pairs révisée (telle que déléguée par le conseil d'administration);
- examiné et recommandé pour approbation l'évaluation de rendement du directeur et chef de la direction.

Comité de la vérification et des finances
Le comité de la vérification et des finances suit de près les rendements financiers obtenus par le Conseil et veille à l'intégrité, à l'efficacité et à l'exactitude des rapports financiers, des systèmes de contrôle, des processus de gestion du risque et des fonctions de vérification du Conseil.

Composition : Simon Brault (président), Luc LaRochelle, Jerry Mazerolle, Anna Porter et Jean Saucier.

Points saillants

En 2009-2010, le comité de la vérification et des finances a examiné :

- les états financiers trimestriels et annuels;
- la proposition de budget annuel;
- les mises à jour des normes en matière de rapports financiers;
- le plan de vérification interne axé sur le risque;
- les rapports de vérification interne sur l'évaluation des risques de la TI, l'élaboration des programmes et l'examen de la protection des renseignements personnels du Système de suivi des arts (SSA);
- le plan de vérification financière annuelle du Bureau du vérificateur général du Canada;
- les mesures pour répondre aux recommandations de l'examen spécial;
- le cadre de gestion des risques et le profil de risque de l'organisme.

Comité de gouvernance et de sélection
Le comité de gouvernance et de sélection voit à la mise en place de structures et de processus appropriés à la supervision et à la direction des activités du Conseil, notamment en établissant des processus d'évaluation du rendement du conseil d'administration; en donnant des séances d'orientation aux nouveaux membres; en examinant régulièrement les règlements administratifs et le cadre de régie de l'organisme; et en maintenant une liste des critères recherchés pour les postes vacants du conseil d'administration afin qu'il soit représentatif des diverses communautés desservies par le Conseil.

Composition : Simon Brault, Barbara Burley (présidents), Thomas V. Hill, Susan Knight et Philip Ponting.

Points saillants

En 2009-2010, le comité de gouvernance et de sélection a :

- révisé la *Politique de gouvernance*, les *Règlements administratifs* et le *Code de déontologie des membres du conseil d'administration* et recommandé leur approbation;
- géré le processus d'évaluation du conseil d'administration;
- supervisé la mise en œuvre d'un portail web pour regrouper l'information du conseil d'administration;
- supervisé la planification de l'assemblée publique annuelle du Conseil;
- examiné et communiqué à Patrimoine canadien le profil des compétences et les champs d'expertise requis pour combler un poste vacant au sein du conseil d'administration.

Comité de placements
Le comité de placements est chargé de surveiller le portefeuille de placements du Conseil et de fournir des conseils d'experts en la matière, dont la recommandation de politiques du conseil d'administration concernant les placements, l'embauche de gestionnaires de fonds pro-

fessionnels et la gestion des activités de ces gestionnaires.

Composition : Anna Porter, Jean Saucier et les experts externes suivants : Tania Willumsen (présidente), Henry W.C. Gibbs, Susan Luke Hill, Ann Marshall, John H. Matthews et William J. Smith.

Points saillants

En 2009-2010, le comité de placements a :

- suivi de près les placements du Conseil des Arts en cette période de fluctuation des marchés et a régulièrement tenu des réunions avec les gestionnaires pour examiner leur rendement;
- examiné les catégories d'actif afin de s'assurer que les placements du Conseil sont adéquats;
- proposé de renommer Henry W.C. Gibbs, à compter du 1er juillet 2009, et de nommer Ann Marshall, à compter du 1er octobre 2009.

Autres comités
Certains membres du conseil d'administration participent aussi à d'autres comités. Susan Knight est membre du comité exécutif de la Commission canadienne pour l'UNESCO, Luc LaRochelle est membre de la Commission du droit de prêt public et Rosemary Vodrey a été nommée au Comité consultatif sur l'équité raciale dans les arts (CCERA).

Rémunération des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité annuelle et des honoraires calculés selon les barèmes de rémunération recommandés par le gouvernement et approuvés par décret. Pour 2009-2010, le total des paiements versés aux membres du conseil d'administration s'établissait à 93 317 $.

Rémunération des cadres supérieurs

En ce qui concerne la rémunération des membres du groupe exécutif de gestion, le Conseil des Arts a adopté des échelles salariales équivalant à celles établies par le gouvernement pour tous les postes de niveau EX de la fonction publique fédérale. En 2009-2010, les échelles salariales étaient de 207 700 à 236 200 $, pour le poste de directeur et chef de la direction du Conseil, et de 98 000 à 160 600 $ pour ceux des cadres supérieurs.

Au 31 mars 2010, le groupe exécutif de gestion comprenait Robert Sirman, directeur et chef de la direction du Conseil; Michelle Chawla, secrétaire du Conseil et directrice des Initiatives stratégiques; Nicole Doucet, directrice des Disciplines artistiques; Manon Dugal, directrice des Ressources humaines; Robin Ghosh, directeur des Finances et de l'Administration[2]; John Goldsmith, directeur des Relations avec les partenaires; David A. Walden, secrétaire général de la Commission canadienne pour l'UNESCO; et un poste vacant (directeur des Communications[3]).

Divulgation proactive

Les frais de voyage et d'hébergement des cadres supérieurs sont affichés sur le site web du Conseil (www.conseildesartsducanada.ca/aproposdenous).

Divulgation d'actes fautifs

Le Conseil des Arts a mis en application la *Politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs dans le milieu de travail*, basée sur les exigences de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, qui s'applique à toute personne du secteur public fédéral, incluant les employés du Conseil des Arts et des autres sociétés d'État. En 2009-2010, aucun acte fautif en milieu de travail n'a été rapporté.

1. Le comité de la régie et le comité de sélection ont été fusionnés pour former un seul comité en juin 2009 dans le cadre de l'examen des règlements administratifs. La composition de tous les comités a été revue par suite de la fusion.

2. William Stevenson a occupé le poste de directeur des Finances et de l'Administration jusqu'en février 2010.

3. Carol Bream a occupé le poste de directrice des Communications jusqu'en décembre 2009.

Biographies des membres du conseil d'administration et du directeur du Conseil des Arts du Canada (au 31 mars 2010)

De gauche à droite : Thomas Hill, Philip Ponting, Barbara Burley, Susan Knight, Robert Sirman , Simon Brault, Joseph Rotman, Rosemary Vodrey, Luc LaRochelle, Anna Porter, Jean Saucier, Jerry Mazerolle. Photos : Martin Lipman, Ned Pratt

Joseph L. Rotman, président, Ontario

Joseph L. Rotman est actuellement président de Roy-L Capital Corporation, une société familiale de placement. Il a joué un rôle déterminant dans l'établissement d'un certain nombre d'entreprises privées et publiques, notamment la banque d'investissement canadienne Clairvest Group Inc., dont il est toujours membre du conseil d'administration. Officier de l'Ordre du Canada et fervent défenseur des arts, Joseph Rotman a apporté maintes contributions aux communautés des domaines de l'éducation, de la culture, de l'économie, de la santé et de la recherche. De nombreux organismes ont bénéficié de son généreux leadership et de son soutien financier, notamment le Musée des beaux-arts de l'Ontario, le Baycrest Centre for Geriatric Care, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le centre de la découverte MaRS, l'Hôpital de Toronto et l'Université de Toronto. [Nommé le 30 juillet 2008]

Simon Brault, vice-président, Québec

Simon Brault est directeur général de l'École nationale de théâtre du Canada depuis 1997. Défenseur des arts depuis plusieurs années, il a notamment été instigateur des Journées de la culture (1997), chef de la délégation culturelle au Sommet de Montréal (2002) ainsi que maître d'œuvre et président du comité de pilotage de RV07 — Montréal, métropole culturelle (2007). Simon Brault est aussi membre fondateur et président de Culture Montréal. En 2008, il a reçu le Prix Keith-Kelly pour le leadership culturel de la Conférence canadienne des arts. Il est Officier de l'Ordre du Canada. [Nommé de nouveau le 31 mars 2009]

Thomas V. Hill, Ontario

Conservateur, écrivain, historien de l'art, artiste et bénévole, Tom Hill a joué un rôle capital dans le développement des arts visuels autochtones. Premier conservateur d'art autochtone au Canada, il a dirigé, pendant plus de 20 ans, le musée du Woodland Cultural Centre, près de Brantford, en Ontario. En 2004, il a reçu un Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques pour sa contribution exceptionnelle aux arts visuels du Canada et un doctorat honorifique de l'Université Wilfrid Laurier. [Nommé de nouveau le 29 janvier 2008]

Susan Mary (Dyer) Knight, Terre-Neuve-et-Labrador

Susan Mary Knight est chef de chorale, professeure de musique de réputation internationale et directrice artistique de Shallaway (anciennement la Newfoundland Symphony Youth Choir), chorale qu'elle a fondée en 1992. En 1994, elle a instauré le Festival 500, une biennale de chorales internationale à St. John's, qu'elle a lancée comme moyen d'affirmation culturelle et de renouveau économique pour sa province. Elle est membre de l'Ordre du Canada et de l'Order of Newfoundland and Labrador. [Nommée de nouveau le 15 septembre 2009]

Barbara Burley, Nouveau-Brunswick

Barbara Burley possède une expérience vaste et diversifiée de la gestion au sein du secteur public et dans le domaine du bénévolat. Elle a été sous-ministre adjointe au ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse jusqu'à sa retraite, en 2004. Elle a ensuite déménagé au Nouveau-Brunswick où elle s'est impliquée bénévolement entre autres dans le milieu des arts, en devenant vice-présidente du conseil d'administration du Sunbury Shores Art and Nature Centre, membre du conseil d'administration du Musée mémorial Ross de St. Andrews, N.-B., présidente du Centre des Jeunesses Musicales de St. Andrews et membre de la chorale The Shiretown Singers. [Nommée le 3 décembre 2007]

Jean Saucier, Québec

Jean Saucier est conseiller en placements chez BMO Nesbitt Burns depuis 13 ans. Son engagement dans le domaine des arts remonte à 1995. Il a siégé aux conseils d'administration de la revue *Vie des Arts* (1995-2007) et du Musée d'art contemporain de Montréal (1999-2007), et il a été président de la Fondation du musée (1999-2006) et vice-président du Festival international des films sur l'art (2002-2007). [Nommé le 3 décembre 2007]

Anna Porter, Ontario

Anna Porter possède une vaste expérience du milieu de l'édition. Elle a occupé plusieurs postes de direction au sein de maisons d'édition renommées avant de fonder Key Porter Books, dont elle a été présidente et directrice générale, ainsi qu'éditrice en chef jusqu'en 2006. Auteure primée, elle est Officier de l'Ordre du Canada et récipiendaire de l'Ordre de l'Ontario pour sa contribution à la promotion des auteurs canadiens sur le marché international. Anna Porter a siégé aux conseils d'administration de plusieurs grandes sociétés. [Nommée le 29 janvier 2008]

Jerry Mazerolle, Nouveau-Brunswick

Après avoir été directeur général de la Caisse populaire de Caraquet, Jerry Mazerolle a occupé, depuis 1982, différents postes au sein de la

Fédération des caisses populaires acadiennes. Il a également exercé les fonctions de conseiller au sein du Conseil de la magistrature du Nouveau-Brunswick (1999-2006). Il est actuellement trésorier des Jeunesses musicales du Nouveau-Brunswick et siège au conseil d'administration de la radio communautaire Radio Péninsule (CKRO). [Nommé le 26 février 2008]

Luc LaRochelle, Québec

Luc LaRochelle est avocat-conseil au sein du cabinet d'avocats national Borden Ladner Gervais et il siège aux conseils d'administration de plusieurs sociétés. Il est, depuis de nombreuses années, un avide collectionneur d'art visuel, et sa collection est représentée dans la majorité des musées du Québec. Ancien membre du conseil d'administration de la revue *Vie des Arts* et de l'Association des collections d'entreprises du Québec, il a donné de nombreuses conférences sur le droit et les arts visuels. Il a publié cinq livres, et ses nouvelles et ses poèmes ont été publiés dans des revues littéraires au Québec, en Ontario et en France. [Nommé le 18 juin 2008]

Philip G. Ponting, Alberta

Menant une carrière en droit depuis 35 ans, Philip G. Ponting est actuellement associé principal au bureau de Calgary du cabinet McLennan Ross, où il pratique le droit administratif et, principalement, le droit du travail. Il a contribué aux arts de manière importante et il a siégé aux conseils d'administration de l'Edmonton Concert Hall Foundation et de l'Alberta Performing Arts Stabilization Fund, ainsi qu'aux conseils des gouverneurs du Banff Centre et de l'Edmonton Aviation Historical Society. Il a également fait partie de l'Edmonton Symphony Society de 1986 à 1996. [Nommé le 16 février 2009]

Rosemary L. Vodrey, Manitoba

Rosemary L. Vodrey possède une vaste expérience de travail au sein de la communauté culturelle du Manitoba. Elle a été représentante à l'Assemblée législative du Manitoba de 1990 à 1999 et a occupé divers postes au cabinet, notamment celui de ministre de la Culture, du Patrimoine et de la Citoyenneté. À ce titre, elle a été responsable du Conseil des arts du Manitoba de 1997 à 1999. Elle est actuellement membre du conseil d'administration du Western Canada Aviation Museum. Rosemary Vodrey a étudié en psychologie et en droit. [Nommée le 23 avril 2009]

Robert Sirman, directeur et chef de la direction

Avant son arrivée au Conseil des Arts, Robert Sirman a été conseiller en politique du premier ministère de la Culture de l'Ontario pendant cinq ans; directeur des opérations et directeur de la recherche et de la politique au Conseil des arts de l'Ontario pendant 10 ans; et codirecteur général de l'École nationale de ballet du Canada pendant 15 ans. Durant ses années à la direction de l'École de ballet, Robert Sirman a établi un programme de développement des investissements qui a permis de tripler la superficie de l'École et qui a remporté de nombreux prix nationaux et internationaux. Sous sa direction, le Conseil des Arts a entrepris le processus de planification stratégique le plus exhaustif de son histoire; s'est engagé, à la suite d'un examen d'un an de sa structure organisationnelle, dans une importante réorganisation interne; et a subi avec succès son premier examen spécial du Bureau du vérificateur général. [2e mandat à partir du 26 juin 2010]

La direction du Conseil des Arts

(au 31 mars 2010)

Bureau du directeur

Robert Sirman,
Directeur et chef de la direction*

Michelle Chawla, secrétaire du Conseil*
et directrice, Initiatives stratégiques

John Goldsmith, directeur*
Relations avec les partenaires

David Walden, secrétaire-général*
Commission canadienne pour l'UNESCO

Initiatives stratégiques

Sheila James, coordonnatrice
Équité

Claire McCaughey, chef,
Recherche et évaluation,
gestionnaire, Secrétariat de CADAC

Louise Profeit-LeBlanc, coordonnatrice
Arts autochtones

Kelly Wilhelm, coordonnatrice
Partenariat et réseaux

Disciplines artistiques

Nicole Doucet, directrice*

Lolita Boudreault,
Secrétaire-générale par intérim
Commission du droit de prêt public

Youssef El-Jaï, chef
Arts médiatiques

Roger Gaudet, chef
Théâtre

Donna Gazale, chef par intérim
Services aux arts

Russell Kelley, chef
Musique

Kelly Langgard, coordonnatrice
Promotion de la diffusion

Arash Mohtashami-Maali, chef
Lettres et éditions

Claude Schryer, coordonnateur
Inter-arts

Doug Sigurdson, chef
Arts visuels

Anne Valois, chef
Danse

Communications

Joanne Larocque-Poirier,
Directrice par intérim*

Victoria Henry, directrice
Banque d'œuvres d'art

Janet Riedel Pigott, chef par intérim
Prix et dotations

Pierre Pontbriand, chef
Communications Stratégiques

Vincent Renaud, chef
Médias numériques et services de création

Finances et administration

Robin Ghosh, directeur*

Carole Boileau, chef
Finances

Luc Charlebois, chef
Planification financière

Pierre Crispin, gestionnaire
Services administratifs

Daniel Plouffe, chef
Service de gestion de l'information

Ressources humaines

Manon Dugal, directrice*

*Membres du groupe exécutif de gestion

Indicateurs artistiques

22 700 $

revenu annuel moyen d'un artiste, moyenne nationale de 36 300 $ (fléchissement de 2000)

609 000

nombre de personnes employées dans le secteur artistique et culturel (Statistique Canada, 2006)

45,1 milliards $

retombées des [illegible] de la culture sur l'économie canadienne (Statistique Canada, 2008)

652

nombre de collectivités dans lesquelles des artistes et des organismes artistiques ont reçu une aide financière du Conseil des Arts (2009-2010)

23 %

augmentation du nombre d'artistes, de 1996 à 2006 (Recensement)

0,08 %

pourcentage du budget du Conseil par rapport aux dépenses totales du gouvernement fédéral (2008-2009)

5,43 $

coût annuel du Conseil par Canadien (2009-2010)

158,4 millions $

investissement direct du Conseil dans les arts (2009-2010)

86 %

pourcentage des Canadiennes et des Canadiens ayant assisté à un événement culturel ou artistique au cours de la première année (Ministère du Patrimoine canadien, 2007)

90 %

pourcentage des Canadiennes et des Canadiens qui croient que la présence de lieux de spectacle dans leur collectivité contribue à améliorer leur qualité de vie (Ministère du Patrimoine canadien, 2007)

Fédération des caisses populaires acadiennes. Il a également exercé les fonctions de conseiller au sein du Conseil de la magistrature du Nouveau-Brunswick (1999-2006). Il est actuellement trésorier des Jeunesses musicales du Nouveau-Brunswick et siège au conseil d'administration de la radio communautaire Radio Péninsule (CKRO). [Nommé le 26 février 2008]

Luc LaRochelle, Québec

Luc LaRochelle est avocat-conseil au sein du cabinet d'avocats national Borden Ladner Gervais et il siège aux conseils d'administration de plusieurs sociétés. Il est, depuis de nombreuses années, un avide collectionneur d'art visuel, et sa collection est représentée dans la majorité des musées du Québec. Ancien membre du conseil d'administration de la revue *Vie des Arts* et de l'Association des collections d'entreprises du Québec, il a donné de nombreuses conférences sur le droit et les arts visuels. Il a publié cinq livres, et ses nouvelles et ses poèmes ont été publiés dans des revues littéraires au Québec, en Ontario et en France. [Nommé le 18 juin 2008]

Philip G. Ponting, Alberta

Menant une carrière en droit depuis 35 ans, Philip G. Ponting est actuellement associé principal au bureau de Calgary du cabinet McLennan Ross, où il pratique le droit administratif et, principalement, le droit du travail. Il a contribué aux arts de manière importante et il a siégé aux conseils d'administration de l'Edmonton Concert Hall Foundation et de l'Alberta Performing Arts Stabilization Fund, ainsi qu'aux conseils des gouverneurs du Banff Centre et de l'Edmonton Aviation Historical Society. Il a également fait partie de l'Edmonton Symphony Society de 1986 à 1996. [Nommé le 16 février 2009]

Rosemary L. Vodrey, Manitoba

Rosemary L. Vodrey possède une vaste expérience de travail au sein de la communauté culturelle du Manitoba. Elle a été représentante à l'Assemblée législative du Manitoba de 1990 à 1999 et a occupé divers postes au cabinet, notamment celui de ministre de la Culture, du Patrimoine et de la Citoyenneté. À ce titre, elle a été responsable du Conseil des arts du Manitoba de 1997 à 1999. Elle est actuellement membre du conseil d'administration du Western Canada Aviation Museum. Rosemary Vodrey a étudié en psychologie et en droit. [Nommée le 23 avril 2009]

Robert Sirman, directeur et chef de la direction

Avant son arrivée au Conseil des Arts, Robert Sirman a été conseiller en politique du premier ministère de la Culture de l'Ontario pendant cinq ans; directeur des opérations et directeur de la recherche et de la politique au Conseil des arts de l'Ontario pendant 10 ans; et codirecteur général de l'École nationale de ballet du Canada pendant 15 ans. Durant ses années à la direction de l'École de ballet, Robert Sirman a établi un programme de développement des investissements qui a permis de tripler la superficie de l'École et qui a remporté de nombreux prix nationaux et internationaux. Sous sa direction, le Conseil des Arts a entrepris le processus de planification stratégique le plus exhaustif de son histoire; s'est engagé, à la suite d'un examen d'un an de sa structure organisationnelle, dans une importante réorganisation interne; et a subi avec succès son premier examen spécial du Bureau du vérificateur général. [2e mandat à partir du 26 juin 2010]

La direction du Conseil des Arts

(au 31 mars 2010)

Bureau du directeur

Robert Sirman,
Directeur et chef de la direction*

Michelle Chawla, secrétaire du Conseil*
et directrice, Initiatives stratégiques

John Goldsmith, directeur*
Relations avec les partenaires

David Walden, secrétaire-général*
Commission canadienne pour l'UNESCO

Initiatives stratégiques

Sheila James, coordonnatrice
Équité

Claire McCaughey, chef,
Recherche et évaluation,
gestionnaire, Secrétariat de CADAC

Louise Profeit-LeBlanc, coordonnatrice
Arts autochtones

Kelly Wilhelm, coordonnatrice
Partenariat et réseaux

Disciplines artistiques

Nicole Doucet, directrice*

Lolita Boudreault,
Secrétaire-générale par intérim
Commission du droit de prêt public

Youssef El-Jaï, chef
Arts médiatiques

Roger Gaudet, chef
Théâtre

Donna Gazale, chef par intérim
Services aux arts

Russell Kelley, chef
Musique

Kelly Langgard, coordonnatrice
Promotion de la diffusion

Arash Mohtashami-Maali, chef
Lettres et éditions

Claude Schryer, coordonnateur
Inter-arts

Doug Sigurdson, chef
Arts visuels

Anne Valois, chef
Danse

Communications

Joanne Larocque-Poirier,
Directrice par intérim*

Victoria Henry, directrice
Banque d'œuvres d'art

Janet Riedel Pigott, chef par intérim
Prix et dotations

Pierre Pontbriand, chef
Communications Stratégiques

Vincent Renaud, chef
Médias numériques et services de création

Finances et administration

Robin Ghosh, directeur*

Carole Boileau, chef
Finances

Luc Charlebois, chef
Planification financière

Pierre Crispin, gestionnaire
Services administratifs

Daniel Plouffe, chef
Service de gestion de l'information

Ressources humaines

Manon Dugal, directrice*

*Membres du groupe exécutif de gestion

Indicateurs artistiques

22 700 $

revenu annuel moyen d'un artiste, moyenne nationale de 36 300 $ (Recensement de 2006)

609 000

nombre de personnes employées dans le secteur artistique et culturel (Statistique Canada, 2006)

45,1 milliards $

retombées des arts et de la culture sur l'économie canadienne (Statistique Canada, 2008)

652

nombre de collectivités dans lesquelles des artistes et des organismes artistiques ont reçu une aide financière du Conseil des Arts (2009-2010)

23 %

augmentation du nombre d'artistes, de 1996 à 2006 (Recensements)

0,08 %

pourcentage du budget du Conseil par rapport aux dépenses totales du gouvernement fédéral (2008-2009)

5,43 $

coût annuel du Conseil par Canadien (2009-2010)

158,4 millions $

investissement direct du Conseil dans les arts (2009-2010)

86 %

pourcentage des Canadiennes et des Canadiens ayant assisté à un événement culturel ou artistique au cours de la dernière année (Ministère du Patrimoine canadien, 2007)

90 %

pourcentage des Canadiennes et des Canadiens qui croient que la présence de lieux de spectacle dans leur collectivité contribue à améliorer leur qualité de vie (Ministère du Patrimoine canadien, 2007)

« Les programmes du Conseil des Arts du Canada sont conformes aux priorités des Canadiennes et des Canadiens. »

États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints du Conseil des Arts du Canada et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers contiennent des montants fondés sur des estimations effectuées par la direction basées sur l'expérience et le jugement. La direction a déterminé ces montants de façon raisonnable pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec celle que contiennent les états financiers.

Le Conseil des Arts du Canada s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et protégés adéquatement.

Les membres du conseil d'administration sont responsables de la gestion des opérations et des activités du Conseil des Arts du Canada et doivent notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Ils confient cette tâche au comité de la vérification et des finances, composé de membres qui ne sont pas des employés du Conseil des Arts du Canada. Le comité de la vérification et des finances rencontre régulièrement les membres de la direction, les vérificateurs internes et la vérificatrice générale du Canada. Le comité soumet ses constatations à l'examen du conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers.

Le vérificateur indépendant, soit la vérificatrice générale du Canada, vérifie les états financiers du Conseil des Arts du Canada, sur lesquels elle émet un rapport.

Le 28 mai 2010

Le directeur,

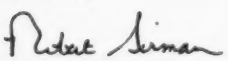

Robert Sirman

Le dirigeant principal des finances,

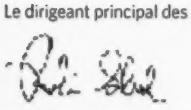

Robin Ghosh, CA, CPA

Bureau du vérificateur général du Canada
Office of the Auditor General of Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil des Arts du Canada
et au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

J'ai vérifié le bilan du Conseil des Arts du Canada au 31 mars 2010 et les états des résultats, du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* et aux règlements administratifs du Conseil.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Sylvain Lévesque, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 28 mai 2010

Bilan

Au 31 mars (en milliers de dollars)

	2010	2009
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 026 $	9 829 $
Créances	1 669	1 296
Frais payés d'avance	217	605
Instruments financiers dérivés (note 7)	3 761	10
	6 673	11 740
Placements (note 8)	265 554	229 073
Œuvres d'art et instruments de musique (note 10)	20 710	20 165
Autres immobilisations (note 11)	2 651	3 071
Total de l'actif	**295 588 $**	**264 049 $**
Passif		
À court terme		
Subventions à payer	26 452 $	30 387 $
Créditeurs et charges à payer	2 971	3 227
Instruments financiers dérivés (note 7)	13	96
Crédits parlementaires reportés	37	43
	29 473	33 753
Produits reportés	2 452	2 792
Avantages sociaux futurs (note 12)	2 192	2 124
Total du passif	**34 117**	**38 669**
Capitaux propres		
Surplus d'apport (note 13)	50 000	50 000
Bénéfices non répartis	12 715	13 317
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 14)	11 301	(24 847)
	24 016	(11 530)
Réserve découlant de la capitalisation des produits financiers	166 745	166 745
Réserve pour l'investissement dans des œuvres d'art et des instruments de musique	20 710	20 165
	187 455	186 910
Total des capitaux propres	**261 471**	**225 380**
Total du passif et des capitaux propres	**295 588 $**	**264 049 $**

Obligations et engagements contractuels (note 18)

(Les notes afférentes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.)

Pour le conseil d'administration :

Le président,

Joseph L. Rotman

Le vice-président,

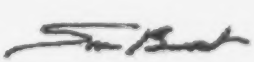

Simon Brault

État des résultats

Exercice se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)

	2010	2009
Produits		
Produits financiers nets (note 15)	7 825 $	5 398 $
Produits nets de la Banque d'œuvres d'art (note 16)	404	395
Autres produits	2 855	2 457
Total des produits	**11 084**	**8 250**
Charges		
Programmes		
Subventions (tableau 1)	158 390	158 186
Administration (tableau 2)	12 512	12 452
Services	5 726	5 404
	176 628	176 042
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 16)	2 005	2 521
Administration générale (tableau 2)	15 592	14 349
Total des charges	**194 225**	**192 912**
Coût d'exploitation net avant le crédit parlementaire	183 141	184 662
Crédit parlementaire	183 122	182 242
Résultats nets de l'exercice	**(19) $**	**(2 420) $**

(Les notes afférentes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.)

État du résultat étendu

Exercice se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)

	2010	2009
Résultats nets de l'exercice	**(19) $**	**(2 420) $**
Autres éléments du résultat étendu		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Gains latents (pertes latentes) sur les actifs financiers non affectés disponibles à la vente au cours de l'exercice	17 598	(58 167)
Reclassement à l'état des résultats des pertes réalisées au cours de l'exercice	8 525	811
Variation nette des gains latents (pertes latentes) liés aux actifs financiers disponibles à la vente	26 123	(57 356)
Apports affectés provenant de non-propriétaires		
Gains latents (pertes latentes) sur les apports de non-propriétaires au cours de l'exercice	6 518	(21 242)
Reclassement à l'état des résultats des pertes réalisées au cours de l'exercice	3 450	401
Dons de non-propriétaires reçus au cours de l'exercice	1 287	-
Produits financiers nets attribués aux non-propriétaires	1 621	537
Utilisation des fonds attribués aux non-propriétaires	(2 851)	(3 068)
Variation nette des gains latents (pertes latentes) liés aux apports provenant de non-propriétaires	10 025	(23 372)
Résultat étendu de l'exercice	**36 129 $**	**(83 148) $**

(Les notes afférentes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.)

État des variations des capitaux propres

Exercice se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)

	2010	2009
Capitaux propres		
Surplus d'apport (note 13)	**50 000 $**	**50 000 $**
Bénéfices non répartis		
Solde au début de l'exercice	13 317	13 796
Résultats nets de l'exercice	(19)	(2 420)
Somme affectée de la réserve découlant de la capitalisation des produits financiers au cours de l'exercice	-	2 000
Somme affectée à la réserve pour l'investissement dans des œuvres d'art et des instruments de musique au cours de l'exercice	(583)	(59)
Solde à la fin de l'exercice	**12 715**	**13 317**
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 14)		
Pertes latentes nettes sur les actifs financiers disponibles à la vente		
Solde au début de l'exercice	(77 090)	(19 734)
Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	26 123	(57 356)
Solde à la fin de l'exercice	**(50 967)**	**(77 090)**
Apports affectés provenant de non-propriétaires		
Solde au début de l'exercice	52 243	75 615
Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	10 025	(23 372)
Solde à la fin de l'exercice	**62 268**	**52 243**
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu	11 301	(24 847)
Total des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu	**24 016**	**(11 530)**
Réserves		
Réserve découlant de la capitalisation des produits financiers		
Solde au début de l'exercice	166 745	168 745
Somme affectée aux bénéfices non répartis au cours de l'exercice	-	(2 000)
Solde à la fin de l'exercice	**166 745**	**166 745**
Réserve pour l'investissement dans des œuvres d'art et des instruments de musique		
Solde au début de l'exercice	20 165	20 118
Cessions nettes au cours de l'exercice	(38)	(12)
Somme affectée des bénéfices non répartis au cours de l'exercice	583	59
Solde à la fin de l'exercice	**20 710**	**20 165**
Total des réserves	**187 455**	**186 910**
Solde des capitaux propres à la fin de l'exercice	**261 471 $**	**225 380 $**

(Les notes afférentes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.)

État des flux de trésorerie

Exercice se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)

	2010	2009
Activités d'exploitation		
Résultats nets de l'exercice	(19) $	(2 420) $
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		
Produits tirés des apports de non-propriétaires capitalisés	(1 230)	(2 531)
Pertes sur cession d'actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente	4 903	977
Dépréciation d'actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente	6 549	-
Pertes (gains) de change sur cession d'actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente	13	(16)
Amortissement – autres immobilisations	968	1 048
Avantages sociaux futurs	68	179
	11 252	(2 763)
Variation des éléments hors trésorerie de l'actif et du passif liés à l'exploitation (note 17)	(8 356)	(9 431)
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités d'exploitation	**2 896**	**(12 194)**
Activités de financement		
Apports reçus de non-propriétaires	**1 287**	**-**
Activités d'investissement		
Achat de placements	(43 917)	(55 664)
Vente de placements	32 061	60 594
Acquisition d'autres immobilisations, d'œuvres d'art et d'instruments de musique	(1 130)	(719)
(Sorties) rentrées de fonds liées aux activités d'investissement	**(12 986)**	**4 211**
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(8 803)	(7 983)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	9 829	17 812
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	**1 026 $**	**9 829 $**
Représentés par :		
Équivalents de trésorerie (note 6)	4 501 $	8 199 $
(Découvert bancaire) Trésorerie	(3 475)	1 630
	1 026 $	**9 829 $**

(Les notes afférentes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2010

1 Pouvoirs, activités et objectifs

Le Conseil des Arts du Canada (le « Conseil »), constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*, qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujetti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil encourt des charges d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les charges d'administration, qui sont détaillées au tableau 2, représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les charges de services relatifs aux programmes représentent principalement les coûts liés à l'attribution des subventions du Conseil. Les charges d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* assigne au Conseil les fonctions et tâches relatives à la Commission canadienne pour l'UNESCO (la « Commission »). La Commission conseille le gouvernement canadien sur ses relations avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La Commission favorise aussi la coopération entre les organismes canadiens de la société civile et l'UNESCO.

2 Conventions comptables importantes

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Le Conseil a adopté les changements à certaines normes en vue d'apporter des améliorations aux exigences de présentation sur l'établissement de la juste valeur et sur le risque de liquidité, tel qu'expliqué à la note 3. Voici les principales conventions comptables suivies par le Conseil :

(A) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformément aux PCGR du Canada, le Conseil doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de l'exercice. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs liés au personnel, la durée de vie utile estimative des immobilisations et la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels pourraient différer des estimations.

(B) Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Le tableau suivant identifie les actifs et les passifs financiers du Conseil et précise comment ils sont classés et évalués subséquemment.

Actif ou passif financier	Classement	Évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Créances	Prêts et créances	Coût après amortissement
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Instruments financiers dérivés	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Subventions à payer	Autres passifs	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût après amortissement

(C) Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme hautement liquides prêts à être convertis en des montants d'espèces connus, qui sont assujettis à un faible risque de variation de la juste valeur. Les équivalents de trésorerie au bilan du Conseil sont composés de parts détenues dans un fonds commun à court terme. Les produits financiers distribués sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont constatés dans l'état des résultats sous la rubrique des produits financiers nets dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

(D) Instruments financiers dérivés

Le Conseil n'applique pas la comptabilité de couverture pour ses dérivés. Chaque dérivé est comptabilisé au bilan à sa juste valeur. Les dérivés avec une valeur positive (négative) sont inscrits comme un élément d'actif (de passif). Toutes les variations de la juste valeur des dérivés sont constatées à l'état des résultats dans les produits financiers nets au cours de l'exercice où elles surviennent.

(E) Placements

La variation de la juste valeur des placements est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que le placement soit décomptabilisé, ou bien jusqu'à ce qu'une perte soit considérée comme durable, auquel moment la perte ou le gain cumulatif déjà constaté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu est comptabilisé dans les produits financiers nets de l'exercice selon la méthode du coût moyen. Les placements peuvent être vendus par suite de changements des besoins de trésorerie du Conseil et pour rééquilibrer la composition de l'actif en regard des indices de référence énoncés dans la politique de placement de l'organisme. Les achats de placements sont inscrits à la date de règlement. Tous les produits financiers sont comptabilisés dans l'état des résultats sous produits financiers nets. Tous les frais de gestion payés durant l'exercice sont passés en charges.

(F) Autres immobilisations, œuvres d'art et instruments de musique

Le matériel et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Les acquisitions d'œuvres d'art et d'instruments de musique sont inscrites à l'actif au prix coûtant. Les dons d'œuvres d'art et d'instruments de musique sont inscrits à leur juste valeur. Aucun amortissement n'est enregistré pour ces actifs.

(G) Avantages sociaux futurs

I) Indemnités de départ
Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que le prévoient les conditions d'emploi et la convention collective. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. Le passif est fondé sur les meilleures estimations et hypothèses de la direction et il est calculé en fonction des salaires des employés et le nombre d'années de service au 31 mars. Dans le cas d'employés âgés de 50 ans ou plus, qui ont au moins une année de service, une semaine de salaire est calculée par année de service continu jusqu'à un maximum de 28 semaines. Dans le cas d'employés âgés de moins de 50 ans, qui ont au moins une année de service, une demi-semaine de salaire est calculée par année de service continu jusqu'à un maximum de 26 semaines. Les employés nommés pour une période déterminée, qui ont douze mois consécutifs de service continu, sont admissibles à soit deux jours de paie pour chaque année de service continu ou cinq jours de paie, à savoir le plus grand des deux. Ces indemnités constituent pour le Conseil la seule obligation de cette nature dont le règlement entraînera des paiements futurs.

II) Prestations de retraite
Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations versées à titre d'employeur représentent le coût complet pour le Conseil. Ce montant est équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés et pourrait changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble des obligations en matière de prestations de retraite du Conseil. Le Conseil n'est pas tenu à l'heure actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

(H) Réserves

I) Réserve découlant de la capitalisation des produits financiers
Cette réserve correspond à la somme des produits financiers excédentaires depuis la fondation du Conseil en 1957. Lorsque les produits financiers sont supérieurs à ceux prévus au budget au cours d'un exercice, l'excédent peut être viré des bénéfices non répartis à la réserve découlant de la capitalisation des produits financiers. Dans les exercices au cours desquels les produits financiers sont moindres que ceux prévus au budget, le manque à gagner peut être viré de la réserve découlant de la capitalisation des produits financiers aux bénéfices non répartis. Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration.

II) Réserve pour l'investissement dans des œuvres d'art et des instruments de musique
Cette réserve correspond à un virement des bénéfices non répartis à la réserve d'un montant équivalent au coût des œuvres d'art ou des instruments de musique acquis ou vendus ou à la valeur d'expertise des œuvres d'art ou des instruments de musique qui ont été donnés au Conseil, ou disposés par le Conseil, au cours de l'exercice.

(I) Constatation des produits

I) Crédit parlementaire
Le crédit parlementaire est constaté à titre de produit de l'exercice pour lequel il est approuvé par le Parlement. Les crédits parlementaires reçus pour des projets précis sont reportés et enregistrés dans l'exercice au cours duquel les charges sont engagées. Les crédits parlementaires sont principalement utilisés pour l'exploitation.

II) Apports
Le Conseil reçoit des apports de non-propriétaires qui sont grevés d'affectations d'origine externe à des fins précises par les donateurs.

Les apports de non-propriétaires et les produits financiers connexes grevés d'affectations d'origine externe, y compris les gains et pertes latents et réalisés, sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu. Le cumul des apports affectés provenant des non-propriétaires est réduit et un montant est inscrit à titre de produit à l'état des résultats une fois que les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés provenant de non-propriétaires sont constatés à titre d'autres produits dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou dans l'exercice au cours duquel les fonds sont engagés pour le Conseil, si le montant peut être raisonnablement estimé et si leur perception est raisonnablement assurée.

Les apports en nature sont inscrits à leur juste valeur lorsqu'ils sont reçus.

III) Produits de location de la Banque d'œuvres d'art
Les produits de location d'œuvres d'art sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et sont inclus dans les produits nets de la Banque d'œuvres d'art.

IV) Autres produits
Les autres produits sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs.

(J) Subventions

Les subventions sont passées en charges de l'exercice pour lequel elles ont été approuvées par le conseil d'administration.

(K) Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises et les actifs non monétaires enregistrés à la valeur de marché sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice. Tous les gains et les pertes de change sont pris en compte dans le calcul des résultats nets de l'exercice, à l'exception des placements disponibles à la vente pour lesquels les gains et pertes de change latents sont inscrits dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou subisse une perte considérée durable.

(L) Contrats de location-exploitation

Le Conseil s'engage dans des contrats de location-exploitation pour ses locaux. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la charge pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

(M) Modifications comptables à venir

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que toutes les entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes adopteraient les Normes internationales d'information financière (IFRS) comme les PCGR du Canada pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

En décembre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié une modification à la Préface des normes comptables pour le secteur public du manuel de comptabilité pour le secteur public. Cette modification a entraîné l'élimination de la catégorie « organismes publics de type commercial ». Les organismes publics qui étaient classés comme étant de type commercial sont tenus de se reclasser soit comme entreprises publiques, organismes sans but lucratif du secteur public ou autres organismes publics et d'adopter les normes comptables appropriées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Le Conseil étudie présentement sa classification selon la préface du manuel de comptabilité du secteur public et du chapitre 4400 du *Manuel de l'ICCA* pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

❸ Adoption de nouvelles méthodes comptables

« *Instruments financiers – Informations à fournir* », chapitre 3862

Le Conseil a adopté les changements apportés par l'ICCA au chapitre 3862, « Instruments financiers – Informations à fournir » ayant pour but d'améliorer la communication des informations relatives aux évaluations à la juste valeur et au risque de liquidité afférent aux instruments financiers.

Tous les instruments financiers mesurés à la juste valeur doivent être classés selon une hiérarchie avec des niveaux qui reflètent la fiabilité relative des données utilisées pour ces évaluations.

L'information à fournir sur le risque de liquidité a également été modifiée pour inclure une analyse des échéances des passifs financiers dérivés et non dérivés.

Puisque les modifications au chapitre 3862 de l'ICCA ne concernent que les informations à fournir, il n'y a pas d'incidence sur le bilan, ni sur l'état des résultats, l'état du résultat étendu, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie du Conseil. Les informations à fournir sont incluses aux note 5 et 9.

« *Écarts d'acquisition et actifs incorporels* », chapitre 3064

En février 2008, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 3064, «Écarts d'acquisition et actifs incorporels», qui remplace le chapitre 3062, «Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels». Ce nouveau chapitre établi des normes de comptabilisation et d'évaluation d'actifs incorporels et, tout particulièrement, les actifs incorporels générés en interne. Le chapitre 3064 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008.

Cette norme donne des indications sur la comptabilisation des actifs incorporels incluant les logiciels qui ne font pas partie intégrante du matériel. La mise en application de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Conseil.

❹ Gestion du capital

Le capital du Conseil englobe les apports affectés provenant de non-propriétaires, le surplus d'apport (voir note 13), la réserve découlant de la capitalisation des produits financiers (voir note 2 (h)i), la réserve pour l'investissement dans des œuvres d'art et des instruments de musique (voir note 2 (h)ii) et les bénéfices non répartis.

L'objectif du Conseil en matière de gestion du capital est de préserver la capacité du Conseil à continuer de remplir son mandat (comme le décrit la note 1). Dans le but de respecter ses objectifs de gestion du capital, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié.

Le Conseil n'a fait aucun changement dans sa gestion de capital par rapport à l'exercice précédent.

Apports affectés provenant de non-propriétaires

Les apports de non-propriétaires englobent les apports reçus ou à recevoir sous forme de legs et de dons qui ont été grevés d'affectations à des fins déterminées par les donateurs, la quote-part des gains et pertes latents ou constatés sur les placements connexes et les produits grevés d'affectations non dépensés touchés sur les placements connexes.

Le capital initial des apports de non-propriétaires reçus jusqu'au 31 mars 2010 est de 38 758 000 $ (2009 – 37 471 000 $). Chaque apport reçu est compris dans le portefeuille du Conseil, et une quote-part de l'apport est calculée selon la juste valeur du portefeuille au moment où l'apport a été reçu. Le Conseil gère les fonds comme il est stipulé dans l'acte de fiducie. Le Conseil a respecté les exigences de ces apports externes.

❺ Instruments financiers

Ⓐ Sommaire des instruments financiers

Au 31 mars 2010, le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)		2010	2009
Actifs et passifs financiers	**Classement**	**Valeur comptable et juste valeur ($)**	**Valeur comptable et juste valeur ($)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction	1 026	9 829
Créances	Prêts et créances	1 669	1 296
Instruments financiers dérivés nets	Détenus à des fins de transaction	3 748	(86)
Placements[1]	Disponibles à la vente	265 554	229 073
Subventions à payer	Autres passifs	26 452	30 387
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	2 971	3 227

[1] La juste valeur des placements est présentée à la note 8.

Ⓑ Gestion des risques

Le Conseil est exposé à une variété de risques financiers en raison de ses activités. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de prix, risque de taux d'intérêt et risque de change). L'objectif à long terme de la politique de placement du Conseil consiste à générer des rendements réels sur le long terme, afin d'apporter un complément pour couvrir les coûts de l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de dotation. Cette politique permet le recours à certains instruments financiers dérivés.

Afin de gérer les risques, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié qui est administré par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés par un « Énoncé de la Politique de placement et des objectifs de rendement », qui est approuvé par le conseil d'administration et passé en revue chaque année. Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants possédant une expérience du domaine des placements et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. En outre, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant ayant pour fonction d'épauler le comité de placements dans ses activités. Au fil de l'évolution des marchés, le comité de placements recommande des rajustements à la composition de l'actif afin de réduire le risque global du portefeuille au minimum.

I) Risque de crédit
Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil.

À la date du bilan, les actifs financiers exposés au risque de crédit comprennent les placements, les créances et les instruments financiers dérivés. La valeur comptable de ces actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date du bilan.

Par l'entremise de ses placements dans des parts de fonds communs d'actions, de fonds d'obligations et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite de quatre fonds immobiliers et d'un fonds d'infrastructure, le Conseil est exposé indirectement au risque de crédit des placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés par les gestionnaires de placements. Leurs objectifs consistent à investir dans des instruments financiers de haute qualité émis par des contreparties solvables, en limitant le montant pouvant être placé auprès d'une seule contrepartie et en respectant les plafonds établis par la politique de placement du Conseil.

La majorité des créances du Conseil sont exigibles du gouvernement du Canada et, à ce titre, comportent un risque de crédit faible. Le Conseil atténue le risque de crédit au moyen d'un suivi des soldes non remboursés. Au 31 mars 2010, il n'y avait pas de montants en souffrance importants.

Le Conseil gère son risque de crédit sur les instruments financiers dérivés en ne traitant qu'avec des contreparties solvables qui ont obtenu, auprès d'agences de notation externes, deux des trois cotes de crédit suivantes : A3 de Moody's, A- de Standard & Poor's ou A- de Fitch/IBCA.

II) Risque de liquidité
Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance.

Le Conseil tire principalement ses revenus des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Ces produits sont investis temporairement dans le fonds commun à court terme jusqu'à ce que l'on en ait besoin.

Les objectifs du Conseil par rapport à sa gestion des liquidités sont de s'assurer que la valeur en capital de ses fonds communs à court terme est conservée, que les placements sont suffisamment liquides et que les produits financiers sont distribués en espèces lorsque cela est possible.

Les liquidités disponibles à partir des fonds à court terme et des placements assurent que le Conseil est en mesure d'honorer ses obligations et ses engagements. La majorité du portefeuille peut être racheté dans un délai de trois jours. De plus, les catégories de placement autorisées sont régies par des politiques de placement à court terme et à long terme approuvées par le conseil d'administration, de manière à faire en sorte que le risque de liquidité soit réduit au minimum.

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des actifs et passifs financiers du Conseil :

Au 31 mars 2010

(en milliers de dollars)	Total	Sans échange fixe	2011	2012	2013
Actifs financiers					
Trésorie et équivalents de trésorie	1 026	-	1 026	-	-
Créances	1 669	-	1 663	6	-
Instruments financiers dérivés	3 761	-	3 761	-	-
Placements	265 554	265 554	-	-	-
	272 010	265 554	6 450	6	-
Passifs financiers					
Subventions à payer	26 452	-	18 653	6 024	1 775
Créditeurs et charges à payer	2 971	-	2 971	-	-
Instruments financiers dérivés	13	-	13	-	-
	29 436	-	21 637	6 024	1 775

Dans le tableau ci-dessus, les placements sont des actifs financiers sans échéance fixe. Le Conseil peut selon son « Énoncé de la Politique de placement et des objectifs de rendement » retirer du portefeuille de placement, si nécessaire, des sommes allant jusqu'à 4,5 % de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en fonction des soldes constatés le 30 septembre.

III) Risques de marché
Les activités du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Les gestionnaires de placements ont comme directives de gérer au quotidien les risques de marché du Conseil conformément aux politiques du Conseil. Le positionnement global du Conseil sur les marchés fait l'objet d'un suivi trimestriel par le conseil d'administration et le comité des placements.

Risque de prix
Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des prix du marché (autres que celles résultant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à cet instrument financier ou à son émetteur, ou des facteurs qui influent sur des instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le Conseil est exposé au risque de prix du marché en raison de ses placements dans des parts de fonds communs d'actions et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite de quatre fonds immobiliers et d'un fonds d'infrastructure.

Sensibilité aux prix

On décrit ci-après la sensibilité du portefeuille du Conseil à une diminution ou à une augmentation de 10 % (2009 - 10,1 %) dans les prix du marché, où 10 % (2009 - 10,1 %) correspond au taux de sensibilité utilisé pour communiquer un risque de prix au personnel de gestion clé à l'échelle interne et représente l'évaluation de la direction d'une fluctuation des prix du marché raisonnablement probable. Le taux de sensibilité est établi au moyen d'un écart-type de référence historique du fonds total, tel qu'il est déterminé par le conseiller en placements.

Au 31 mars 2010, si les prix du marché avaient connu une augmentation ou une diminution de 10 % alors que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'augmentation ou la diminution du cumul des autres éléments du résultat étendu pour l'exercice aurait été de 26 750 000 $ (2009 - 24 046 000 $) en raison de l'augmentation ou de la diminution de la juste valeur des actifs disponibles à la vente.

Risque de taux d'intérêt
Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au taux d'intérêt du Conseil découle de ses actifs portant intérêt. Les liquidités du Conseil comprennent les montants en dépôt auprès d'une institution financière qui rapportent de l'intérêt aux taux du marché. L'objectif du Conseil est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. Les fluctuations de taux d'intérêt du marché s'appliquant aux liquidités n'ont pas d'effet important sur les résultats d'exploitation du Conseil.

Les placements du Conseil dans les fonds communs à court terme, le fonds commun d'obligations et les fonds alternatifs sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence des fluctuations ne peut pas être évaluée étant donné que le Conseil détient des parts des fonds communs et non les actifs sous-jacents.

Risque de change
Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux de change.

À la date du bilan, le seul instrument financier monétaire détenu par le Conseil et étant exposé à la monnaie étrangère sont les dérivés au passif d'un montant de 13 000 $ (2009 – actif de 10 000 $) et aucun solde (2009 – 136 000 $) dans les quasi-espèces. Étant donné la valeur de l'exposition à la monnaie étrangère en comparaison avec les actifs totaux du Conseil, le risque de change n'est pas considéré important.

6 Équivalents de trésorerie

Le Conseil investit dans un fonds commun à court terme géré par State Street Global Advisors (2009 : Gestion de Placements TD inc). Tous les instruments détenus dans ces fonds communs ont obtenu une cote de crédit de R1 (faible) ou de A (faible) ou supérieure selon les cotes de crédit établies par une agence de notation des obligations reconnue. Ces fonds sont composés de titres émis par différents ordres de gouvernement, des banques à charte et des émetteurs privés. À l'exception des instruments garantis par tous les ordres de gouvernement, pas plus de 10 % du portefeuille à court terme est investi auprès d'un seul émetteur.

Ce fonds commun sert à placer à court terme les excédents de flux monétaires quotidiens du Conseil. Celui-ci avait un solde au 31 mars de 4 501 000 $ (2009 – 8 199 000 $). Le rendement de ce fonds s'est établi à 0,25 % (2009 – 2,4 %) pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 et la durée moyenne pondérée était de 19 jours (2009 – 51 jours).

7 Instruments financiers dérivés

L'utilisation d'instruments financiers dérivés s'est limitée à des contrats de change à terme. Le Conseil utilise actuellement des contrats de change à terme, qui représentent des engagements d'achat ou de vente de devises dont le règlement doit se faire à une date ultérieure précise et à un taux fixe, pour gérer son risque de change. Ces contrats sont normalement pour une durée d'un mois.

Au cours de l'exercice, le Conseil a conclu des contrats de change à terme afin de gérer la moitié de son risque de change sur la tranche non libellée en dollars canadiens de son portefeuille, à l'exception de la composante marchés émergents, laquelle n'a pas été couverte et représente environ 2,7 % (2009 – 3,2 %) du portefeuille.

Les contrats de change à terme ont des montants nominaux qui servent de points de référence pour le calcul des paiements et ne représentent pas les montants échangés. Ces montants ne sont pas inscrits au bilan puisqu'ils ne représentent pas leur juste valeur. Au 31 mars 2010, le Conseil détenait des contrats de change à terme avec un montant nominal de 63 909 000 $ (2009 – 62 577 000 $) et une date de règlement du 6 mai 2010.

Devises	Taux de change à terme	Montant nominal[1]
Dollar américain	0,986	33 694
Euro	0,728	15 870
Livre sterling	0,65	7 145
Yen japonais	92,075	3 392
Autres	4,016	3 808

[1] Tel que stipulé dans la stratégie de couverture du Conseil, le montant nominal, exprimé en milliers de dollars, représente 50 % de l'exposition du Conseil à ces devises.

La juste valeur des contrats de change à terme en vigueur représente un passif de 13 000 $ (2009 – actif de 10 000 $) et reflète la juste valeur de la perte potentielle si leur règlement prenait place le 31 mars 2010. Les dérivés classés à l'actif représentent un gain de change latent de 3 761 000 $ (2009 – perte latente de 96 000 $) sur les contrats de change à terme échus au 31 mars 2010, mais dont la date de règlement est le 7 avril 2010. Le tout résulte en un gain de change net de l'exercice de 12 614 000 $ (2009 – perte de 5 471 000 $).

4 Placements

(en milliers de dollars)	2010					2009		
	Prix coûtant $	Pertes latentes $	Gains latents $	Juste valeur $	%	Prix coûtant $	Juste valeur $	%
Dotation du Conseil des Arts du Canada et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions	149 358	53 019	-	96 339	45,5	164 882	85 399	46,8
Obligations	52 181	1 983	-	50 198	23,7	52 180	49 809	27,3
Alternatifs	26 622	634	850	26 838	12,7	26 622	26 012	14,3
Marché monétaire	26 135	-	-	26 135	12,4	8 946	8 946	4,9
Immobilier	6 027	364	101	5 764	2,7	10 311	8 985	4,9
Infrastructure	6 525	200	-	6 325	3,0	3 257	3 329	1,8
	266 848	56 200	951	211 599	100,0	266 198	182 480	100,0
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions	39 930	15 034	-	24 896	46,1	44 228	22 072	47,4
Obligations	13 183	517	-	12 666	23,5	13 182	12 567	27,0
Alternatifs	6 831	163	216	6 88	412,8	6 831	6 676	14,3
Marché monétaire	6 049	-	-	6 049	11,2	1 942	1 942	4,2
Immobilier	1 561	95	26	1 492	2,8	2 647	2 300	4,9
Infrastructure	2 030	62	-	1 968	3,6	1 013	1 036	2,2
	69 584	15 871	242	53 955	100,0	69 843	46 593	100,0
Total des placements	336 432 $	72 071 $	1 193 $	265 554 $		336 041 $	229 073 $	

Les pertes latentes sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Au 31 mars 2010, le Conseil juge que la perte de valeur de ces placements n'est pas durable à l'exception du placement dans un fonds immobilier aux É.-U. indiqué à la note 15.

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil et des fonds spéciaux et des fonds Killam consistent à générer des rendements réels sur le long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et un fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées ainsi que la composition du portefeuille sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence approuvés par le conseil d'administration, en décembre 2009. Ce faisant, la composition des catégories d'actif peut varier selon un minimum et un maximum.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions - titres canadiens	0 %	0 %	5 %	7 %
Actions - titres internationaux	46 %	30 %	40 %	50 %
Obligations	24 %	25 %	35 %	40 %
Alternatifs	13 %	5 %	10 %	15 %
Immobilier	3 %	0 %	5 %	7 %
Infrastructure	3 %	0 %	5 %	7 %
Marché monétaire	11 %	0 %	0 %	15 %

La composition d'actif a changé en décembre 2009 et au 31 mars 2010, le Conseil n'avait pas complété le rééquilibrage du portefeuille. L'« Énoncé de la Politique de placement et des objectifs de rendement » du Conseil accorde une période de grâce de six mois pour permettre de rééquilibrer les catégories d'actif aux indices de référence.

Le marché monétaire inclut des fonds communs à court terme utilisés pour financer les engagements futurs du Conseil dans les unités de fonds commun d'immobilier et d'infrastructure. Ce fonds avait un solde au 31 mars 2010 de 32 184 000 $ (2009 - 10 888 000 $). Le rendement pour ce fonds s'est établi à 0,25 % (2009 - 2,4 %) et, au 31 mars 2010, la durée moyenne pondérée était de 19 jours (2009 - 51 jours).

Les placements dans les fonds communs d'actions comprennent des parts dans deux fonds communs. Ces fonds communs investissent dans des titres sur le marché international. Les titres internationaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International World Hedge. Les placements dans le fonds commun d'obligations comportent des obligations du gouvernement canadien et de sociétés qui ont une cote de crédit minimum de BBB ou l'équivalent établi par une agence reconnue de notation. Le fonds d'obligations a pour objectif de reproduire les rendements de l'indice obligataire universel DEX. Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans deux fonds alternatifs avec un éventail varié de diverses catégories d'actif sur le marché international. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor à 91 jours Scotia Capitaux majoré de 20 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada et aux États-Unis. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank pour les gestionnaires canadiens et le National Council of Real Estate Investment Fiduciaries (NCREIF) pour le gestionnaire américain. Le fonds d'infrastructure comprend un portefeuille de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

Juste valeur

Ⓐ Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des espèces, des créances, des subventions à payer, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est calculée à partir d'intrants observables et justifiables sur le marché, y compris le cours du change au comptant et le cours du change à terme en vigueur à la clôture de l'exercice (voir note 7).

La juste valeur des placements est établie comme suit :

Les placements dans le fonds commun sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché (niveau 2).

La juste valeur des placements immobiliers est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations sujettes à des vérifications indépendantes, qui sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables. On obtient ces évaluations vérifiées chaque année (niveau 3).

La juste valeur des placements dans les infrastructures est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations vérifiées à l'interne qui sont revues annuellement par les vérificateurs du fonds dans le cadre de la vérification du fonds à la fin de l'exercice financier. Ces évaluations sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables (niveau 3).

Ⓑ Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur comptabilisation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- les évaluations de la juste valeur du niveau 1 sont tirées de prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- les évaluations de la juste valeur du niveau 2 sont tirées de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif directement (à savoir des prix), ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- les évaluations de la juste valeur du niveau 3 sont tirées de techniques d'évaluation qui comprennent des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au bilan et classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite précédemment :

Actifs financiers à leur juste valeur

Au 31 mars 2010

(en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Découvert bancaire	(3 475)	-	-	(3 475)
Équivalents de trésorerie	-	4 501	-	4 501
Instruments financiers dérivés	3 761	-	-	3 761
	286	**4 501**	**-**	**4 787**
Actifs financiers disponibles à la vente				
Dotation du Conseil des Arts du Canada et fonds spéciaux				
Fonds communs				
Actions	-	96 339	-	96 339
Obligations	-	50 198	-	50 198
Alternatifs	-	-	26 838	26 838
Marché monétaire	-	26 135	-	26 135
Immobilier	-	-	5 764	5 764
Infrastructure	-	-	6 325	6 325
Fonds Killam				
Fonds communs				
Actions	-	24 896	-	24 896
Obligations	-	12 666	-	12 666
Alternatifs	-	-	6 884	6 884
Marché monétaire	-	6 049	-	6 049
Immobilier	-	-	1 492	1 492
Infrastructure	-	-	1 968	1 968
	-	216 283	49 271	265 554
Total	**286**	**220 784**	**49 271**	**270 341**

Passifs financiers à leur juste valeur

Au 31 mars 2010

(en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Instruments financiers dérivés	13	-	-	13
Total	**13**	**-**	**-**	**13**

Au cours de l'exercice financier, il n'y a eu aucun transfert de montants important entre les niveaux 1 et 2.

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des changements relatifs à la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice financier :

(en milliers de dollars)	Disponibles à la vente			Total
	Fonds alternatifs	Fonds immobiliers	Fonds d'infrastructure	
Dotation du Conseil des Arts du Canada et fonds spéciaux				
Solde d'ouverture	26 012	8 985	3 329	38 326
Total des gains et des pertes - reconnus dans les autres éléments du résultat attendu	826	1 063	(273)	1 616
Achats	-	926	3 273	4 199
Émissions	-	-	-	-
Règlements	-	-	(4)	(4)
Baisse de valeur	-	(5 210)	-	(5 210)
Transferts vers ou depuis le niveau 3	-	-	-	-
Solde de fermeture	**26 838**	**5 764**	**6 325**	**38 927**
Fonds Killam				
Solde d'ouverture	6 676	2 300	1 036	10 012
Total des gains et des pertes - reconnus dans les autres éléments du résultat attendu	208	278	(85)	401
Achats	-	253	1 018	1 271
Émissions	-	-	-	-
Règlements	-	-	(1)	(1)
Baisse de valeur	-	(1 339)	-	(1 339)
Transferts vers ou depuis le niveau 3	-	-	-	-
Solde de fermeture	**6 884**	**1 492**	**1 968**	**10 344**

Le Conseil a établi la valeur des actifs classés au niveau 3 selon une évaluation des conditions existantes au 31 mars 2010, ces conditions pourraient varier significativement dans les périodes futures. Le risque le plus important qui pourrait avoir un impact sur la valeur future de ces actifs est le prix du marché. Si les prix du marché avaient connu une augmentation ou une diminution de 16 % alors que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'augmentation ou la diminution du cumul des autres éléments du résultat étendu pour l'exercice serait d'environ 8 000 000 $ en raison de l'augmentation ou de la diminution de la juste valeur future de ces actifs.

8 Œuvres d'art et instruments de musique

(en milliers de dollars)	2010	2009
Œuvres d'art	19 162 $	18 617 $
Instruments de musique	1 548	1 548
	20 710 $	**20 165 $**

La Banque d'œuvres d'art du Conseil possède le plus grand nombre d'œuvres d'art contemporain canadiennes au Canada, soit près de 17 500 peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes, réalisés par plus de 3 103 artistes. La Banque loue ces œuvres d'art à des parties intéressées; actuellement, environ 5 900 (2009 - 6 400) œuvres sont louées à des ministères et organismes fédéraux, des associations, des hôpitaux, des écoles, des municipalités et des entreprises privées.

Le Conseil a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement un archet de violoncelle et cinq instruments de qualité. Le Conseil gère en outre le prêt de dix instruments de musique, neuf prêtés par un bienfaiteur anonyme et un prêté par un autre bienfaiteur.

Des ententes sont signées avec les organisations qui louent les œuvres d'art et avec les personnes auxquelles les instruments sont prêtés. Ces ententes comprennent des clauses qui stipulent de quelle façon les œuvres d'art et les instruments doivent être manipulés afin d'assurer leur protection. Le Conseil assure les œuvres d'art et les instruments de musique à leur juste valeur.

9 Autres immobilisations

(en milliers de dollars)			2010	2009
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel de bureau	6 290 $	5 280 $	1 010 $	1 006 $
Améliorations locatives	5 365	3 724	1 641	2 065
	11 655 $	**9 004 $**	**2 651 $**	**3 071 $**

10 Avantages sociaux futurs

I) Indemnités de départ

Le Conseil verse des indemnités de départ à ses employés, fondées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. Étant un régime sans capitalisation, il ne détient aucun actif et présente un déficit du régime égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Ces indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs ou autres sources de produits. L'information sur ce régime se détaille comme suit au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2010	2009
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	2 124 $	1 945 $
Coût de l'exercice	286	290
Indemnités versées au cours de l'exercice	(218)	(111)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	**2 192 $**	**2 124 $**

II) Prestations de retraite

Le Conseil et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Ces prestations sont entièrement indexées selon la hausse de l'indice des prix à la consommation. Le Conseil et ses employés ont versé les cotisations suivantes au Régime de retraite de la fonction publique :

(en milliers de dollars)	2010	2009
Cotisations patronales	2 063 $	1 882 $
Cotisations salariales	1 029	924

11 Surplus d'apport

Le surplus d'apport correspond à l'apport initial du gouvernement canadien de 50 millions de dollars, qui constituait un fonds de dotation lorsque le Conseil a été fondé en 1957.

12 Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le cumul des autres éléments du résultat étendu se compose des gains ou pertes latentes sur les placements disponibles à la vente et des apports affectés provenant de non-propriétaires.

Les apports affectés de non-propriétaires sont compris dans le portefeuille du Conseil, et une quote-part pour chaque apport est calculée selon la juste valeur du portefeuille au moment où l'apport a été reçu. La quote-part

pour chaque apport affecté des gains et pertes latents découlant de la réévaluation à la juste valeur du portefeuille du Conseil au 31 mars, au net du reclassement dans les résultats des gains et des pertes réalisés au cours de l'exercice, est constaté dans les autres éléments du résultat étendu comme apports de non-propriétaires.

9 Produits financiers nets

(en milliers de dollars)	2010	2009
Pertes sur cession d'actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente	(4 903) $	(977) $
Dépréciation d'actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente[1]	(6 549)	-
(Pertes) gains de change sur cession d'actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente	(13)	16
(Gain) perte de change nette sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	12 614	(5 471)
Produit d'intérêts et de dividendes d'actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente	6 859	10 847
Produit d'intérêts d'actifs financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction	12	40
Produits attribuables aux apports de non-propriétaires	1 230	2 531
Frais de gestion du portefeuille	(1 425)	(1 588)
	7 825 $	**5 398 $**

[1] Durant l'exercice, le Conseil a comptabilisé une dépréciation pour un fonds immobilier aux États-Unis de 6,5 millions de dollars puisque cette baisse de valeur était considérée comme durable.

Le Conseil investit dans des marchés financiers très diversifiés et les produits financiers peuvent fluctuer d'un exercice à l'autre. Lorsque les produits de placement dépassent les attentes au cours d'un exercice, le Conseil réinvestit les produits non prévus, afin de maintenir le pouvoir d'achat du fonds et d'en assurer la croissance continue. Cette démarche assure une certaine stabilité et une croissance à long terme. Lorsque les résultats obtenus au cours d'un exercice sont moins favorables, les produits des exercices antérieurs, c'est-à-dire la réserve découlant de la capitalisation des produits financiers, qui est d'ailleurs une composante des capitaux propres du Conseil, peuvent alors être utilisés.

10 Produits nets de la Banque d'œuvres d'art et Commission canadienne pour l'UNESCO

(en milliers de dollars)	2010	2009
Produits nets de la Banque d'œuvres d'art		
Produits de location	2 106 $	2 142 $
Autres produits	267	178
Administration	(1 949)	(1 776)
Amortissement des autres immobilisations	(20)	(149)
Produits nets de la Banque d'œuvres d'art	**404 $**	**395 $**
Commission canadienne pour l'UNESCO		
Charges de programme	608 $	1 284 $
Programmes – apports reçus	(40)	(238)
Charge d'administration	1 437	1 475
Charges de la Commission canadienne pour l'UNESCO	**2 005 $**	**2 521 $**

Les charges de programme représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions nationales et internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Ces frais sont compensés par les apports reçus de divers organismes en partenariat avec la Commission pour ces activités. Les charges d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

11 Variation des éléments hors trésorerie de l'actif et du passif liés à l'exploitation

(en milliers de dollars)	2010	2009
(Augmentation) diminution des créances	(373) $	123 $
(Augmentation) diminution des instruments financiers dérivés - actif	(3751)	124
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	388	(75)
Diminution des subventions à payer	(3 935)	(4 189)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(256)	289
Diminution des instruments financiers dérivés - passif	(83)	(5 410)
Diminution des produits reportés	(340)	(165)
Diminution des crédits parlementaires reportés	(6)	(128)
Sorties nettes de fonds attribuables aux éléments hors trésorerie de l'actif et du passif liés à l'exploitation	**(8 356) $**	**(9 431) $**

12 Obligations et engagements contractuels

(a) Les paiements de subventions se prolongeant pendant les exercices à venir sont sujets à l'obtention de fonds du Parlement. Les subventions de cette catégorie qui ont été approuvées avant le 31 mars 2010 sont payables comme suit :

(en milliers de dollars)	
2011	57 552 $
2012	18 395
2013	15 936

(b) Le Conseil est signataire de contrats de location-exploitation à long terme pour des locaux. Voici le loyer annuel minimal net :

2011	4 403
2012	4 403
2013	4 403
2014	3 440
2015	361
2016 - 2020	1 850
Total	**18 860 $**

(c) Le Conseil a signé des ententes avec des gestionnaires de placement dans le secteur de l'immobilier et de l'infrastructure qui engagent le Conseil à verser des sommes dans des sociétés en commandites. À cause du temps requis à investir ces fonds, le Conseil avait au 31 mars 2010 une balance de 9,3 millions de dollars. Ces sommes sont présentement investies dans un fonds commun à court terme.

13 Opérations entre apparentés

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Le Conseil conclut des opérations avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentée, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contre

partie établie et consentie par les apparentés. Au cours de l'exercice, le Conseil a engagé des charges relatives aux subventions totalisant 145 000 $ (2009 - 130 000 $) et a inscrit des produits tirés de la location d'œuvres d'art, des apports et d'autres produits provenant des apparentés d'un montant de 1 871 000 $ (2009 - 2 132 000 $).

Au 31 mars, le Conseil avait inscrit, à son bilan, les montants suivants pour des opérations entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2010	2009
Créances	627 $	684 $
Subventions à payer	60	110
Créditeurs et charges à payer	7	41
Produits reportés	774	850

Chiffres correspondants

Certains chiffres de 2009 ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée en 2010.

Tableau 1

Charges de subventions par service

Exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)	2010	2009
Programmes des arts		
Musique	29 474 $	29 633 $
Théâtre	26 540	26 852
Lettres et édition	24 597	23 750
Arts visuels	21 273	21 054
Danse	18 308	18 766
Arts médiatiques	14 304	14 244
Commission du droit de prêt public	9 963	9 954
Inter-arts	2 522	3 187
Promotion de la diffusion	2 189	1 997
Initiative de développement créatif de l'Alberta	2 163	1 907
Arts autochtones	1 747	894
Équité	1 417	1 683
Autres	1 595	1 699
Programme Killam		
Bourses de recherche Killam	1 190	1 330
Prix Killam	500	500
Autres prix et bourses		
Prix Victor-Martyn-Lynch-Staunton	105	105
Prix Molson	100	100
Bourse John-G.-Diefenbaker	75	75
Prix Walter-Carsen	50	50
Autres prix et bourses < 50 000 $	278	406
	158 390 $	158 186 $

Tableau 2

Charges d'administration

Exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)			2010	2009
	Programmes	Administration générale	Total	Total
Traitements	8 635 $	6 093 $	14 728 $	13 895 $
Avantages sociaux	2 312	1 593	3 905	3 794
Locaux	33	3 790	3 823	3 419
Services professionnels et spéciaux	542	1 346	1 888	1 747
Déplacements du personnel	680	222	902	1 007
Amortissement	-	948	948	899
Impression, publication et reprographie	36	427	463	617
Communications	143	294	437	454
Gestion de l'information	-	399	399	370
Frais des réunions, y compris honoraires des membres	110	191	301	267
Frais et matériel de bureau	3	265	268	300
Charges diverses	18	24	42	32
	12 512 $	15 592 $	28 104 $	26 801 $